30e ANNÉE — 1881

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉR[AIRE]

DEUXIÈME SÉRIE. — SEIZIÈME ANNÉE

N° 8. 15 Août 1881



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1881

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

Vacances du 15 août au 15 octobre.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ETUDES HISTORIQUES

ÉTIENNE DOLET

SES OPINIONS RELIGIEUSES

Un écrivain anglais distingué, M. Christie, a publié récemment une savante biographie d'Étienne Dolet, la plus complète et la meilleure de celles qui ont paru jusqu'ici[1]. En l'étudiant à fond, nous acquîmes la conviction que, sur un point important, l'auteur avait fait fausse route, et nous voulûmes apprendre de Dolet lui-même quelles étaient les convictions religieuses qui le conduisirent à la potence et au bûcher. Ses ouvrages, brûlés avec lui, sont de la plus grande rareté; nous avons pu cependant nous en procurer un nombre suffisant, grâce à l'obligeance de plusieurs bibliophiles (MM. Franklin, Bordier, Thierry, Trianon) au premier rang desquels notre reconnaissance doit placer M. Adolphe Gaiffe. De cette recherche est sorti le présent travail [2].

1. *Etienne Dolet the martyr of the Renaissance. A biography by Richard Copley Christie, M. A. Lincoln college, Oxford chancellor of the diocese of Manchester.* London, Macmillan and Co, 1880, in-8° de XX et 559 pages, avec deux portraits.

2. Voir la *Revue historiq.* dirigée par G. Monod et G. Fagniez, XVI 440.

I

Né en 1509 à Orléans, Dolet quitta Paris à l'âge de dix-sept ans, et alla passer trois années à Padoue. Dans la célèbre université où Pomponace avait naguère affirmé l'impuissance de la raison à prouver l'immortalité de l'âme, le jeune homme subit l'influence des doctrines panthéistes et matérialistes, en même temps qu'il se passionnait pour Cicéron et s'engouait, à l'imitation de Bembo, Longueil, etc., du paganisme classique de la Renaissance italienne. L'évêque ambassadeur Jean de Langeac l'emmena ensuite à Venise, en qualité de secrétaire, puis, désirant le pousser dans la diplomatie, l'envoya étudier le droit à Toulouse.

Dolet y arrivait au commencement de 1532; il ne tarda pas à se lier avec des étudiants et des professeurs imbus des principes de la Réforme, prêchée avec succès par trois protégés de Marguerite de Navarre. Parmi ces amis, il faut citer au moins Voulté, Bording, Jean de Boyssonné, demeurés fidèles à l'affection qu'ils lui avaient vouée. Bording, qui devint dans la suite un médecin célèbre et embrassa le protestantisme, présenta le nouveau venu à Jean de Pins, évêque de Rieux, également suspect d'hérésie. Peu avant l'arrivée de Dolet, Pierre Bunel, érudit latiniste, avait été banni de la ville, comme mal sentant de la foi. Dans les premiers mois de l'année 1532, nombre d'avocats, de procureurs, d'ecclésiastiques de toute sorte, furent arrêtés pour le même crime, ainsi que Boyssonné, professeur en droit, lecteur assidu des épîtres de saint Paul, grand admirateur de saint Augustin, et partisan de la doctrine de la justification par la foi. Condamné à abjurer ses erreurs, il se rétracta. Son collègue, Jean de Caturce, montra plus de fermeté, et fut brûlé au mois de juin. « On ne saurait assez exprimer, dit Crespin, le grand fruit que fit sa mort, spécialement vers les écoliers qui lors étaient en cette université. »

Irrité de son insuccès au concours des jeux floraux, et de la

restriction des privilèges des étudiants, Dolet, élu par ses camarades président de la corporation dite « nation française », prononça, le 9 octobre 1533, un discours violent contre les Toulousains et leurs magistrats. Ce discours déplut aux Gascons; l'un d'eux, Pinache, répondit à Dolet et l'accusa d'hérésie. Or Toulouse était la ville la plus catholique et la plus fanatique de France. A la fin de décembre ou dans les premiers jours de janvier, Dolet répliqua plus violemment encore, protestant de sa répulsion pour l'inique et impie obstination des hérétiques, de sa haine pour leur damnable système et pour les troubles qu'il avait causés. J'accepte, disait-il, l'Église telle que les siècles l'ont faite. — Mais, tout en invectivant contre Luther, il flagellait les superstitions et l'intolérance toulousaines. Toulouse, s'écriait-il, est « adonnée aux ridicules superstitions des Turcs. Comment qualifier, en effet, cette cérémonie qui a lieu tous les ans, le jour de la fête de saint Georges, et qui consiste à faire neuf fois le tour de l'église sur des chevaux lancés au galop? Que pensez-vous de cette croix qu'à de certains jours on plonge dans la Garonne, comme pour amadouer un Éridan, un Danube, un Nil quelconque, ou le vieux père Océan? Que signifient ces vœux adressés au fleuve, soit pour en obtenir un cours paisible, soit pour se préserver d'une inondation? Que veulent dire, en été, quand la sécheresse fait désirer la pluie, ces statues de saints, ces magots de bois pourri, que des enfants promènent par la ville? Et cette ville si honteusement ignare, cette ville ose imposer à tous un christianisme de sa façon, et traite d'hérétiques les libres esprits qui n'en veulent pas! » Puis il s'élève contre le supplice de Caturce et les persécutions dont Boyssonné, Otho, Pac et Bunel ont été abreuvés.

C'en était trop. Dolet fut jeté en prison, et relâché au bout de trois jours, à la sollicitation de Jean de Pins et de Boyssonné, puis, deux mois après, banni de la ville (juin 1834[1]). Une ma-

1. M. Herminjard paraît donc s'être trompé en plaçant en 1533 l'arrivée de Dolet à Lyon.

ladie grave l'atteignit pendant qu'il se rendait à Lyon, et lui inspira l'épigramme *Expectendam esse mortem*, dans laquelle il semble avoir émis un doute sur la vie future :

Ne mortis horre spicula, quæ dabit
Sensu carere, vel melioribus
Locis legi, et statu esse læto,
Elysii est nisi spes inanis.

Gryphius reçut avec bonté le jeune savant et l'enrôla parmi ses correcteurs d'imprimerie, qui s'appelaient Rabelais, Guill. Scève, Sussanneau, etc.

Dolet vint ensuite à Paris solliciter l'autorisation d'imprimer ses *Commentaires sur la langue latine*, immense travail, comparable au *Thesaurus* de Robert Estienne. Témoin des supplices qui suivirent l'affichage des placards outrageux pour la messe (nuit du 17 au 18 octobre), il écrivait, le 9 novembre, à son ami Scève : « Il n'est bruit que des insultes faites au Christ par les Luthériens, secte ridicule, emportée par le désir de faire parler d'elle... J'ai pitié des infortunes de quelques-uns des accusés, et je ris des autres qui bravent la mort par une ridicule persévérance et une intolérable obstination. »

De retour à Lyon, il continue, dans son traité contre Érasme (1535), à décrier l'œuvre des réformateurs : « Quel bien ont apporté à la chrétienté, par tous leurs commentaires sur la Bible, Luther, Zwingle, Œcolampade, Bucer, Érasme, Mélanchthon, Lambert, Farel, et toute cette tourbe de théologiens plus modernes ? Ils voulaient détruire la superstition et faire revivre la religion dans sa pureté primitive. Mais l'événement n'a pas tout à fait répondu à leurs espérances. En scrutant au fond des mystères, plusieurs en sont venus à rejeter des choses qu'ils révéraient auparavant, à mépriser l'institution du Christ, à nier que Dieu s'occupe des affaires de ce monde, à affirmer que tout finit avec cette vie. Telle est la peste qui ra-

vage notre siècle et qu'a suscitée la damnable curiosité des Luthériens »[1].

L'année suivante (31 décembre 1536), il commet un meurtre en repoussant une agression, prétend-il, et vient implorer sa grâce à Paris. Elle lui est accordée le 19 février 1537, et ses amis (dont quelques-uns deviendront protestants, tandis que d'autres se contenteront de l'être à peu près) Budé, Danès, Jacques Toussain, Macrin, Nicolas Bourbon, Dampierre, Voulté, Rabelais, Beroald et Marot, fêtent cet heureux événement par un banquet qui précède son départ.

Dans le second volume des *Commentaires*, il discute la nature de l'âme, la mort et l'immortalité, avec liberté et ingénuité et même, selon M. Christie, avec une éloquence qui fait regretter la perte de son livre *de Opinione*, auquel il renvoie constamment. Ses idées semblent avoir été assez longtemps flottantes : La conscience survit-elle à l'organisme? — Il semblerait que non, d'après ses premiers poèmes et particulièrement son ode à Simon de Villeneuve. — L'âme jouit-elle d'une existence indépendante au sortir de la vie terrestre, ou s'absorbe-t-elle dans l'âme de l'univers? — Il paraît parfois hésiter entre les deux solutions. Toutefois, selon M. Christie, il exprimait sans nul doute son véritable sentiment, lorsque, répliquant à Sabinus, qui l'accusait de matérialisme, il disait : « J'appelle impiété l'opinion, italienne et non française, qui suppose la mort de l'âme. »

Le 6 mars 1538, Dolet obtint du roi le privilège d'imprimer « tous les livres par lui composés et traduits, et autres œuvres des auteurs modernes et antiques, qui par lui seraient dûment *revus, amendés, illustrés ou annotés*, tant en lettres latines, grecques, italiennes que françaises. » Cette dernière clause, qu'on n'a pas assez remarquée, explique pourquoi onze, au moins, des ouvrages religieux imprimés dans son établisse-

1. Malgré cette aversion pour la Réforme, il se fait aider dans la révision de ses *Commentaires* par Despériers, lequel venait de travailler à la Bible d'Olivetan.

ment, sont précédés d'une épître par laquelle il en recommande la lecture et s'en approprie, pour ainsi dire, le contenu.

Le premier livre sorti des presses de l'homme qui, trois années auparavant, stigmatisait la « damnable curiosité des Luthériens », et que, par jalousie de métier, ses confrères accusaient d'hérésie, fut le *Cato christianus* (1538), œuvre de sa composition, dédiée à Sadolet et sans doute inspirée par la lecture des ouvrages d'Érasme et de Mélanchthon. Il y proclame sa foi religieuse, puis s'adressant à ses adversaires : Cessez, calomniateurs, dit-il, de prétendre que Dolet n'a point de religion, et apprenez de ce livre à vivre chrétiennement. Or que contenait cet exposé de sa foi? — Une brève explication du *Credo*, du *Pater* et du Décalogue, exactement comme le *Petit catéchisme* de Luther[1], comme les catéchismes de Léon Judas (1533) et de Mégander (1536), comme l'*Instruction des enfants* d'Olivetan (1537), comme l'*Institution puérile*, que Calvin allait bientôt publier (*C. Marot et le Psautier Hug.*, II 659), et comme un autre ouvrage condamné non moins sévèrement plus tard (1550) : *La familière exposition du Symbole, de la Loi et de l'Oraison dominicale*, par Gérard Roussel. On ne pouvait renfermer ou vouloir ramener la religion dans ces limites, sans porter au catholicisme la plus grave des atteintes : loin de détourner les soupçons d'hérésie, le seul choix d'un tel sujet les eût fait naître. Dolet avait en outre prêté le flanc aux attaques, en suivant, pour la numérotation des dix commandements, l'ordre recommandé par Calvin dans la première édition de l'*Institution chrétienne* et déjà suivi par Olivetan dans l'*Instruction des enfants*. Aussi, bien qu'il eût joint à son opuscule des odes en l'honneur de la Vierge, Dolet fut-il mandé devant le vicaire général de Lyon, et menacé de poursuites pour s'être permis d'ériger en commandement spécial celui qui proscrit l'idolâtrie[2].

1. A ces trois points Luther avait cependant ajouté le baptême et la cène.

2. Dans la préface des *Censures des théologiens*, Robert Estienne semble avancer que l'un de ses contemporains, Odoard, théologien picard, de la faculté

A l'occasion de la naissance de son fils, il fit paraître le *Genethliacum* (1539), ode latine admirable, où la noblesse des sentiments s'allie à l'harmonie du langage. Elle commence par une invocation au divin auteur de toutes choses, suivie de ces beaux vers, splendide expression du spiritualisme chrétien :

. . . . . In nobis celestis origo. . . . .
Sunt nobis reditus ad regna paterna
Regna Dei : genus unde animi duxere perennes.

A la vérité, l'œuvre salutaire de Jésus n'y est pas mentionnée; mais M. Christie explique cette omission par les exigences du cicéronianisme et de l'imitation de l'antique, omission réparée d'ailleurs par le traducteur français qui, d'après le même biographe, aurait été, non Claude Cottereau, mais Dolet lui-même. On retrouve déjà dans les vers suivants comme un écho de ceux que Marguerite et Marot, disciples de Lefèvre d'Étaples, avaient écrits sur le même sujet :

La mort est bonne et nous prive du mal,
La mort est bonne et nous ôte du val
Calamiteux, et puis nous donne entrée
Au ciel des âmes (le ciel des âmes est contrée).
Prends donc en gré quand d'ici partiras
Et par la mort droit au ciel t'en iras...
L'âme est du ciel et à son père ressemble,
(C'est Dieu) qui n'a et ne peut avoir fin.

Dolet, qui naguère décriait les modernes commentaires bibliques, ne tarda pas à imprimer le *Nouveau Testament* en français (1539?), sans se laisser arrêter par la crainte des poursuites que de semblables publications avaient values à Lefèvre,

de Paris, a été le premier qui ait réuni en un seul les deux premiers commandements et déchiré le dernier en deux pour parfaire la dizaine. Mais cette manière de compter, qui a persisté jusqu'à nos jours dans l'Église romaine et dans l'Église luthérienne, remonte beaucoup plus haut, bien qu'elle fût inconnue aux Juifs et aux Grecs.

à Robert Estienne et à Pierre de Vingle « déjeté de Lyon » pour le même forfait, en 1531. En 1541, il fit paraître un *Nouveau Testament* latin, dont il ne subsiste, paraît-il, aucun exemplaire, et une *Dominicæ precationis explanatio*, à laquelle il a joint des méditations de Savonarole sur deux psaumes, une interprétation du Décalogue, une paraphrase du *Credo*, une interprétation de l'Oraison dominicale, portant les initiales P. M. (Philippe Mélanchthon), et une exposition de la même prière faite aussi par Mélanchthon.

Enhardi par une heureuse impunité, il imprime à foison des ouvrages du même genre en 1542 :

Le Sommaire du Vieil et du Nouveau Testament[1].

Les Epistres et Evangiles des cinquante et deux dimenches de Lefèvre d'Etaples (déjà condamnés au feu, ainsi que son *Nouveau Testament*, le 28 août 1525), avec la préface : « Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut », qu'on verra plus loin.

Psalmes du royal prophète David. Fidèlement traduicts de latin en françoys, avec la préface que nous réimprimerons également.

Paraphrase... sur les Psalmes de David, Item Aultre interprétation paraphrastique sur l'Ecclésiaste, le *tout faict par Campensis*[2], avec la préface : « Estienne Dolet, etc. »

L'Internelle consolation, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. », dans laquelle il fait l'éloge de l'ouvrage, et se

1. Robert Estienne s'exprime ainsi dans la préface des *Censures des théologiens* : « J'imprimai donc pour la seconde fois (1540) les *Commandements* et la *Somme de l'Écriture*, chacun en une feuille de belle et grosse lettre, pour les parois. »

Ce placard n'avait évidemment rien de commun avec le *Sommaire* réimprimé par Dolet. Celui-ci, d'origine hollandaise et consacré à la glorification des doctrines de la grâce, était un opuscule plus considérable, dont il parut au XVIe siècle trois traductions, une en anglais, une en italien et une en français datée de 1523. En dénonçant aux inquisiteurs la version italienne de ce petit livre « tout gonflé de poison », le frate Antoine Polito, de Sienne s'écriait : « L'un et l'autre, livre et auteur, sont dignes du plus beau feu. » (J. Bonnet *Bull. de l'hist. du prot.* 2e série, XVI 191.)

2. Professeur d'hébreu à Louvain.

montre plein de confiance dans la bonté de Dieu et les mérites de Jésus-Christ[1].

Le Chevalier chrestien d'Érasme, traduit en français, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. », où on lit : « Ce présent œuvre a été regardé par quelques-uns comme scandaleux ou illicite. » — « Quelques-uns », en effet, c'est-à-dire la Sorbonne, le Parlement et l'Inquisition, avaient livré au feu non seulement le livre, mais aussi le traducteur, Louis de Berquin.

Le vray moyen de bien et catholiquement se confesser d'Érasme, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. », opuscule aussi traduit par Berquin et brûlé avec lui[2].

Exhortation à la lecture des sainctes lettres avec suffisante probation des docteurs de l'Église qu'il est licite et nécessaire icelles estre translatées en langue vulgaire et mesmement en la françoyse, avec la préface : « Estienne Dolet, etc. »

Brief discours de la république françoyse désirant la lecture des livres de la saincte Escripture luy estre loisible en la langue vulgaire. Ledit discours est en rime. Avec un petit traicté en prose monstrant comme on se doibt apprestér à la lecture des Escriptures sainctes, et ce qu'on y doibt chercher. D'Argentré, rapportant la condamnation prononcée contre ce livre par la faculté de théologie de Paris, ajoute qu'il « semble de Dolet, à cause qu'il a fait l'épître préliminaire. »

Les prières et oraisons de la Bible faictes par les Saincts Pères, tant du Vieil que du Nouveau Testament, avec la préface qu'on lira plus loin.

Livre de la Compaignie des pénitens, contenant l'ordre de recepvoir un novice, matines de la Vierge Marie, l'office du dimanche, etc., avec la préface : « Estienne Dolet, etc. »

1. *L'Internelle consolation*, est la première traduction française de l'*Imitatio Christi*, dont le mysticisme ignore le culte des saints, les indulgences, etc., et place en première ligne la méditation des saintes Ecritures. (Voir l'édition de MM. Moland et d'Héricault, Paris, 1856, in 16.)

2. Il en existait déjà une autre traduction de Claude Chansonnette. (Voir Brunet et la seconde édition de *la France prot.*, art. Berquin.)

La fontaine de vie [*et de vertu extraicte de toute la saincte Escripture*], avec une épître exhortatoire à la lecture de l'ouvrage, et l'épigraphe : « Qui a soif vienne à moy et boive » (Evang. selon S. Jean, VII, 37). La faculté de théologie prétendit n'avoir condamné cet opuscule que parce que Dolet y a joint, à la fin, une *Introduction pour les enfants*[1] où se trouve une confession de foi de Luther.

Les *Œuvres de Clément Marot*, contenant les « Trente Psalmes » et plusieurs pièces où le poëte professe catégoriquement la doctrine de la justification par la foi. (*Oraison devant le crucifix*, *Complainte de Robertet*, etc.)

Discours contenant le seul et vray moyen par lequel ung serviteur favorisé et constitué au service d'ung prince peult conserver sa felicité éternelle et temporelle et éviter les choses qui luy pourroyent l'une ou l'aultre faire perdre. Ce discours, dit Dolet, dans la dédicace adressée à M. de l'Estrange, « est plein de prudence accompagnée d'une telle ardeur envers la loi de Dieu, que bien cognoissoit et bien observoit l'auteur de cet ouvrage. »

Des trente-trois ouvrages imprimés par Dolet en 1542, quatorze[2], c'est-à-dire près de la moitié, sont ou des traductions et des paraphrases bibliques, ou des opuscules imprégnés de l'esprit évangélique. Le nombre de ces publications eût probablement été plus grand, si à la fin de juillet ou au commencement d'août, l'inquisiteur général n'y avait mis un terme, en

1. Serait-ce l'*Instruction pour les enfants* d'Olivetan, déjà mentionnée?

2. Sans compter l'*Oratio funebris* de Florette de Sarrat par l'évangélique Baduel, ni l'*Enfer de Marot*, où les juges prévaricateurs ne sont pas plus épargnés que les prédicateurs besaciers. Aucun imprimeur français n'avait encore osé mettre au jour cette satire. Dolet s'exprime ainsi, dans la lettre à Lyon Jamet qui sert de préface : « ... J'ai trouvé son *Enfer* non encore imprimé, sinon en la ville d'Anvers. Et pource qu'en lisant, l'ai trouvé sans scandale envers Dieu et la religion, et sans toucher aucunement la majesté des princes, j'ai conclu que la publication de ce gentil œuvre était licite et permise, et me suis mis après pour l'imprimer en la plus belle forme, et avec le plus grand ornement qu'il m'a été possible » (1er jour de l'an 1542, vieux style).

faisant conduire l'audacieux hérétique dans les prisons de l'archevêché de Lyon.

On l'accusa d'avoir introduit dans le *Cato christianus* un commandement spécial proscrivant les images taillées ; d'avoir, dans la préface en vers du *Credo*, substitué *Habeo fidem* à *Credo*, et omis les mots : *communionem sanctorum;* de s'être servi du mot *fatum* en lui donnant le sens de fatale prédestination, dans l'épigramme : *Fata regis Francisci;* d'avoir réimprimé des livres censurés et condamnés et de les avoir recommandés par des épîtres liminaires, notamment l'*Exhortation à la lecture de la Saincte Escriture*, *la Fontaine de vie*, *les Épistres et évangiles des cinquante et deux dimenches*, *les Heures de la Compaignie des pénitens*, *le Chevalier chrestien* et *la Manière de se confesser* d'Érasme ; d'avoir imprimé d'autres ouvrages en langue vulgaire : *Le sommaire du Vieil et du Nouveau Testament* et le *Nouveau Testament;* de s'être procuré des livres remplis d'erreurs trouvés dans sa maison : les *Loci communes* de Mélanchthon (que quelques-uns le soupçonnaient d'avoir imprimés, vu la forme des caractères), l'*Institutio religionis christianæ* de Calvin, la Bible d'Olivetan, l'*Unio dissidentium* d'Herman Bodium ; de n'avoir pas, selon que l'exigeait son privilège, soumis chaque ouvrage au prévôt de Paris ou au sénéchal de Lyon, avant d'en commencer l'impression ; d'avoir mangé de la viande en carême et autres temps prohibés, de se promener à l'heure de la messe et de préférer le sermon à celle-ci ; enfin d'avoir émis dans ses livres des doutes sur l'immortalité de l'âme.

Dès qu'il vit que le bûcher allait être le salaire de sa témérité, Dolet, qui n'avait point soif du martyre, recula, et n'eut garde de « braver la mort par une ridicule persévérance et une intolérable obstination ». Il protesta devant les juges « que, en tous et chacun des livres qu'il avait composés et imprimés, tant de lui que après les autres, et en ceux auxquels il avait mis seulement les épîtres liminaires, il n'avait entendu ni entendait qu'il y eût aucune erreur ou chose mal sentant de la foi, et

contre les commandements de Dieu et de notre mère sainte Église ;... qu'il s'était toujours déclaré et déclarait fils d'obédience, voulant vivre et mourir comme un vrai chrétien et catholique devait faire, suivant la foi et la loi de ses prédécesseurs, sans adhérer à aucune secte nouvelle ni contrevenir aux saints décrets et institutions de l'Église » ; qu'il ne s'était procuré les livres prohibés saisis chez lui « pour imiter et ensuivre le contenu, mais seulement par une curiosité dont sont ordinairement atteints les amateurs et professeurs des lettres, afin qu'en les voyant il sût mieux et plus clairement connaître et discerner le bien, pour confuter et réprouver le mal et les opinions fausses, erronées et damnables... Et quant à ce qu'il avait été trouvé mangeant chair ès jours prohibés et défendus par l'Église, ç'avait été par le conseil du médecin, à cause d'une longue maladie qu'il a et par permission expresse de l'official et des ministres de sainte Église, n'entendant par cela aucunement avoir scandalisé ni contemné les institutions d'icelle, qu'il approuve et veut entièrement ensuivre comme fils d'obédience. Encore que l'on ait voulu dire que, en devisant, il ait tenu propos du carême, comme s'il ne l'eût voulu approuver, alléguant qu'il pouvait aussi bien manger de la chair comme le pape le voulait contraindre à manger du poisson, chose qui est contraire à son opinion, et serait très marri et déplaisant de le penser ainsi[1]. »

Les inquisiteurs prirent pour ce qu'elles valaient ces excuses d'écolier[2] : Dolet fut condamné, le 2 octobre, comme « mauvais, scandaleux, schismatique, hérétique, fauteur et défenseur des hérétiques et erreurs, et pernicieux à la religion chrétienne », puis livré au bras séculier. Il en appela au parlement de

1. Comment Dolet pouvait-il s'imaginer qu'il apaiserait par là ceux qu'il avait si énergiquement qualifiés de ridicule peuple des sots, de monstres à face humaine dictant à François I[er] l'abolition de l'imprimerie, de ramas d'ivrognes et de sophistes, d'encapuchonnés soi-disant morts au monde, c'est-à-dire à charge à la terre, inutiles à tout, sauf le vice et le crime?

2. A. Taillandier, *Procès d'Estienne Dolet*, Paris, Techener, 1836, in 12.

Paris, et, le 7, le roi évoqua l'affaire au grand Conseil. Vers le milieu de l'année suivante (1543), le condamné, qui traduisait les *Tusculanes* dans sa prison, fut transféré à Paris. Pierre Duchâtel obtint sa grâce avant la fin de juin. Par des lettres de rémission, le roi « imposait sur ce silence perpétuel à son procureur présent et à venir et à tous autres, pourvu que icelui Dolet abjurât toutes lesdites erreurs par-devant l'official de Paris ou son vice gérant ». Les quatorze ouvrages mentionnés au procès devaient être brûlés sur le parvis Notre-Dame, « comme contenant damnée, pernicieuse et hérétique doctrine », et les possesseurs d'iceux, sommés de les remettre à l'Inquisition. Le Parlement refusa longtemps d'enregistrer les lettres d'abolition, de sorte que Dolet ne recouvra la liberté que le 13 octobre.

Au risque d'irriter de nouveau la Sorbonne, et toujours prompt à courir au-devant du danger, rempli d'ailleurs d'une présomptueuse confiance en la protection du roi qui laissait Marot en exil après avoir laissé brûler Berquin, Dolet dut commencer aussitôt la réimpression d'un ouvrage déjà condamné comme hérétique, savoir les *Psalmes* de son ami Marot (Lyon, Dolet, 1544 in-16[1], ainsi que *les Louanges du sainct nom de Jésus*, par Victor Brodeau, *plus une epistre d'ung pescheur à Jésus-Christ*, faicte par le dict Brodeau (Lyon, Dolet, 1544, in 8° ou in 16 gothique), ouvrage évangélique qui eut aussi l'honneur d'être condamné par les persécuteurs. A peine deux mois s'étaient-ils écoulés depuis son retour à Lyon, qu'il fut arrêté, pour la quatrième fois (6 janvier 1544), sous la prévention d'avoir envoyé à Paris deux ballots contenant, l'un, des livres de son imprimerie, l'autre, des livres prohibés venant de Genève. Le troisième jour, il réussit à s'échapper de prison, et se réfugia en Piémont, où il écrivit *le Second enfer* (*Biblioth. Mazarine*).

1. Édition qui manque à l'appendice bibliographique de M. Christie. Voir *C. Marot et le psautier hug.*, II, 508.

Il y affirme son innocence à plusieurs reprises, tantôt en badinant, tantôt d'une façon plus sérieuse, prétendant que ses ennemis l'ont, « par moyens subtils »

Enrôlé au rang des scandaleux,
Des pertinax, obstinés et maudits,
Qui vont semant des livres interdits.

Mais l'accent de la franchise et de la sincérité manque, nous semble-t-il, à sa défense. L'imitation de Marot y est si évidente, qu'on croit toujours qu'après avoir commencé, comme maître Clément, par nier le méfait, il va finir par dire comme lui : « Et puis mettez que je l'aie fait!...» Après avoir lu et relu l'opuscule, on est bien près d'admettre que Dolet avait lui-même fait expédier ces livres, en prenant ses précautions pour n'être trahi ni par le charretier ni par la lettre de voiture. Voici quelques vers de son épître au roi :

Quant à la foi, on ne m'accuse point,
Pour cette fois, que je tienne un seul point
D'opinion erronée ou mauvaise[1].
Mais quelques gens ne sont point à leur aise
De ce que vends et imprime sans crainte
Livres plusieurs de l'Écriture sainte.
Voilà le mal dont si fort ils se deulent,
Voilà pourquoi un si grand mal me veulent,
Voilà pourquoi je leur suis odieux,
Voilà pourquoi ont juré leurs grands dieux,
Que j'en mourrai, si de propos ne change.
N'est-ce pas là une rancune étrange?
  Et toutefois rien n'est que je ne fasse
Pour d'un chacun obtenir la bonne grâce,
Car je ne veux pour le peuple mourir,
Ni autre mal (si je puis) encourir.

1. On ne pouvait plus l'accuser d'hérésie, le roi lui ayant fait grâce de ce chef « en imposant sur ce silence perpétuel » à tous ses procureurs.

Vivre je veux, non point comme un pourceau,
Vivre je veux pour l'honneur de la France...
Car s'il te plaît me défendre tout court
Que, vu le bruit qui partout de moi court,
Je n'aie plus à livres imprimer
De l'Écriture, on me puisse opprimer
Si de ma vie il en sort un de moi,
Et si j'en vends, tomber puisse en émoi
De mort vilaine ou de flamme, ou de corde, etc.

Dolet eut le tort de compter sur le succès de ces protestations et de ces promesses, faites à dessein sur le ton léger et badin qui avait plus d'une fois réussi à Marot, et commit l'imprudence de repasser les monts, pour aller de nouveau demander grâce au roi alors en Champagne. Il ne fit guère que traverser Lyon, où l'on croit généralement qu'il fut repris; M. Christie pense que ce fut seulement en Champagne. Arrêté le 7 septembre 1544 et amené à Paris, il y resta deux années, les plus terribles du règne de François Ier : celles du massacre des Vaudois et des supplices de Meaux. Les persécuteurs triomphaient; nul n'osa intervenir en faveur du relaps. Ne prévoyant que trop le sort qui l'attendait, le malheureux puisa, dans la soumission à la volonté divine et dans la foi en l'immortalité, un calme et un courage dont on ne l'aurait pas cru capable : il écrivit le *Cantique d'Étienne Dolet, prisonnier à la Conciergerie... sur sa désolution et sa consolation* [1], qui fut véritablement son chant du cygne :

Si au besoin le monde m'abandonne,
Et si de Dieu la volonté n'ordonne
Que liberté encores on me donne,
Selon mon veuil,
Dois-je en mon cœur pour cela mener deuil,
Et de regrets faire amas et recueil?

1. Imprimé pour la première en 1779, par Née de la Rochelle, dans la *Vie de Dolet.*

Non pour certain, mais au ciel lever l'œuil,
Sans autre égard.
Sus donc, esprit, laissez la chair à part,
Et devers Dieu, qui tout bien nous départ,
Retirez-vous comme à votre rempart,
Votre forteresse...
Mais vous, esprit, qui savez la parole
De l'Éternel, ne suivez la chair folle;
Et en celui qui tant bien nous console,
Soit votre espoir.
Si sur la chair les mondains ont pouvoir,
Sur vous, esprit, rien ne peuvent avoir.
. . . .
Quant à la chair il lui convient pourrir,
Et quant à vous, vous ne pouvez périr,
Mais avec Dieu toujours devez florir
Par sa bonté.

La sentence finale fut prononcée le 2 août 1546, et exécutée le lendemain sur la place Maubert. Afin de n'être pas brûlé vif, Dolet aurait consenti, d'après une lettre de Florent Junius, contenant le rapport d'un témoin oculaire, à invoquer la Vierge, son patron saint Étienne, et à rétracter de nouveau ses erreurs. Il fut pendu, et son cadavre, livré aux flammes.

Des trois chefs d'accusation : « blasphème, sédition et exposition de livres prohibés et dammés », le second semble vain et puéril, ne pouvant se rapporter qu'à l'évasion du prisonnier ; le troisième ne paraît établi par aucune preuve positive ; reste donc le premier, celui de blasphème, basé uniquement sur une phrase de l'*Axiochus*, diologue intitulé : *Du mépris et contemnement de la mort*, traduit par Dolet et inséré dans *le second enfer*. Cette phrase était la suivante : « Quand tu seras décédé,... tu ne seras plus rien du tout ». Ainsi séparée du contexte, elle a une apparence de négation matérialiste. Aussi la faculté de théologie la jugea-t-elle hérétique, conforme à l'opinion des Saducéens et des Épicuriens, et la renvoya-t-elle à la commission de censure, qui la déclara mal

traduite et contraire à l'intention de l'auteur[1], dans le texte duquel on ne trouve, ni en grec ni en latin, les mots : « rien du tout[2]. »

Ouvrons l'opuscule, qui n'a que vingt-quatre pages du format petit in-8° ou in-16. En tête figure un argument ou sommaire ainsi conçu : « ... Cette remontrance de Socrate (à Axiochus) consiste en la probation évidente de l'immortalité de l'âme, et en la déclaration des maux qui sont en la vie humaine. Desquels maux nous sommes délivrés par la mort et retournons au manoir éternel, où toute félicité et béatitude abonde pour ceux qui auront vertueusement vécu. » — La page suivante que M. Christie a eu tort de ne pas citer, atteste l'exactitude du sommaire : « Comme quand Dracon et Clisthènes gouvernaient jadis la république, tu n'étais en peine de rien (et aussi n'étais-tu encore venu sur terre, pour recevoir quelque accident ou fâcherie), semblablement il t'en prendra ainsi après la mort. Car il est certain que tu ne seras rien, *quant au corps*, et par ainsi il ne pourra advenir que tu aies aucun sentiment de douleur. Pourquoi donc ne reconnais-tu ta sottise, pensant en toi que depuis que la séparation du corps et de l'âme est faite, et que depuis que l'esprit est retourné en son lieu propre (qui est le ciel), ce corps terrien qui demeure en terre, sans capacité de raison, n'est plus homme par après? Brief, tu dois toujours avoir devant les yeux cette résolution que l'homme consiste de l'âme, et que c'est un animal immortel enclos dedans un tabernacle mortel. Duquel tabernacle nature nous a environnés non sans grands maux et fâcherie... A l'occasion desquels l'âme ressentant douleur nécessairement (car elle est épandue par tous les conduits du corps), elle vient à désirer l'habitation céleste, et appète grandement la participation des joies

1. Xénocrate ou Eschine, et non Platon, auquel on l'attribuait du temps de Dolet.

2. Le texte porte seulement : Σὺ γὰρ οὐκ ἔσει = *Tu enim non eris.*

et liesses de la vie supernelle. Donc le départ de ce monde n'est autre chose pour l'homme qu'une permutation et changement du mal en bien ».

Voici maintenant le passage incriminé [1] : *Socrate*. J'ai auautrefois ouï dire à Prodicus que la mort n'attouchait en rien ou les vivants ou les trépassés. — *Axiochus*. Comment dis-tu cela, Socrate? — *Socrate*. Pour ce qu'il est certain que la mort n'est point aux vivants, et quant aux défunts, ils ne sont plus, donc la mort les attouche encore moins. Par quoi elle ne peut rien sur toi, car tu n'es pas encore prêt à décéder, et quand tu seras décédé, elle n'y pourra rien aussi, attendu que tu ne seras plus *rien du tout*. Pour ainsi c'est une sotte douleur de te tourmenter d'une chose qui n'est, ni qui ne sera jamais en toi ». — Qu'on accuse l'argumentation de subtilité, à la bonne heure. Mais le passage est-il mal traduit ? — Pas le moins du monde. L'addition des mots : « rien du tout » contredit-elle ou exagère-t-elle la pensée de l'auteur? — En aucune façon. Et non seulement le sens général de l'opuscule prouve que les mots : « Tu ne seras plus rien », ne peuvent s'appliquer qu'au corps ; mais de plus, et pour exclure la possibilité même d'un doute, l'auteur a pris soin de n'écrire la formule abréviative qu'après l'avoir préalablement expliquée, et avoir dit d'abord en tout autant de termes : « Tu ne seras rien quant au corps ».

L'*Axiochus* est donc une profession de foi spiritualiste, et

1. Il est traduit bien moins exactement dans un opuscule sans date, que les bibliographes croient de 1537 ou 1539 et que La Croix du Maine attribue à Guillaume Postel : *Platon : du Contempnement de la mort*, etc. Paris, Denys Janot, petit in-8° de 24 pages non numérotées, lettres rondes (*Biblioth. nation.* Exposition) : « *Socrate*. J'ai ouï Prodicus disant quelquefois que la mort n'appartenait aux vivants et défunts. — *Axiochus*. Comment dis-tu ces choses, ô Socrate. — *Socrate*. Je les dis pour autant que la mort n'est pas envers les vivants ; car iceux qui sont morts ne sont plus, et ainsi n'est-il envers toi ; car tu n'es pas encore mort, et si aucune chose t'advient, à toi n'est pas chose future: car tu ne seras plus après la mort. La douleur d'Axiochus est folle, comme quel il n'est point et ne sera jamais. »

Dolet l'avait imprimé comme telle dans l'espoir de clore la bouche à ses adversaires. Mais ceux-ci, acharnés à sa perte, et dans l'impossibilité de reproduire les accusations du procès de 1542, ne cherchaient qu'un prétexte pour condamner de nouveau l'hérétique auquel ils avaient voué une haine implacable. Ce prétexte ils le trouvèrent en isolant un membre de phrase de tout ce qui précède et de tout ce qui suit, en lui prêtant une signification contre laquelle protestent le bon sens et les mots eux-mêmes[1]. Ainsi que l'a fort bien exprimé M. Boulmier, ce que les persécuteurs détestaient en Dolet, « ce n'était pas au fond le traducteur prétendu athée de l'*Axiochus*, c'était l'homme qui osait proclamer *avec suffisante probation des docteurs de l'Église*, la nécessité de traduire *les saintes lettres en langue vulgaire et mêmement en la française*, l'homme qui essayait d'introduire dans le sanctuaire, jusqu'alors fermé aux profanes, l'esprit d'indépendance et d'examen. » — « Nous croyons, avait déjà dit M. A. Taillandier[2], que les pièces que nous publions aujourd'hui, prouvent que c'est comme *fauteur d'hérésies* que cet infortuné jeune homme fut sacrifié à la haine de ses ennemis. »

1. Dans l'année qui suivit le supplice de Dolet, Odoard, De Govéa l'ancien et autres sorbonistes, eurent recours au même procédé pour porter contre Robert Estienne une accusation capitale : ils affirmèrent devant le petit Conseil qu'une des notes de la Bible latine de 1545 : *Et anima eorum et corpus interibunt* (vers. 15 du ps. XLVIII hébr., XLIX Vulg), enseignait que les âmes étaient mortelles (*Les censures des théologiens*, f° 13, et 47 verso).
2. *Procès d'Estienne Dolet.*

O. Douen.

(*La suite au prochain numéro.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES
DE DEUX AGENTS SECRETS DU CARDINAL DE RICHELIEU
(1628-1629) [1]

IX

Coppie de responce au sieur Danchies du seizième may 1629.

Monsieur, ma derniere est du second de may, et depuis j'ay receu vostre, dont me donnez advis du siège de Privastz que nous sçavions desja, et que parmy le petit troupeau commençait à faire des philosophies morales sur ce siège, et qu'il y en avoit de bien esmouchez; que Privast estoit aussy fort que Clairac, et qu'il sera bien plus meurtrier que Clairac; et que s'ilz sont gens de bien, que le Roy en a pour plus de deux mois, et qu'ils ont de quoy faire sauter du monde auparavant [que] mourir, et puis se retirer; voilà les discours des mutins.

Or, suivant voz lettres et instruction, nous avons donné advis à nos amis du costé du Vivarestz et Sévennes qu'il se tinsent assurez que le Roy, prenant Privastz, comme il lui est infaillible, par force, qu'il ne s'en sauvera pas un, et que toutes les villes qui attendront le canon, luy en pend autant à l'oreille, grandes et petites, et qu'ils songeassent de bonne heure à eux et porter les clefs de bonne heure au Roy.

Si voiez la Royne, vous luy pouvez bien donner advis qui faut bien que le Roy n'aille point à Nimes ni à Usez après Privast, car il ne faut pas qu'il laisse les Boutières derrière, car ils se pourroient bien fortiffier après son despart.

Il est nécessaire donc suivant les advis que nous avons et responces

1. Voir les deux derniers numéros du *Bulletin*, p. 256 et 305.

aux vostres et nostres, que depuis Privastz jusqu'à Anduse, il y a huict ou dix meschants lieux ; que sans doubte si le Roy fait ce chemin là, l'on luy ouvrira partout les portes.

Il faut donc commencer par Lagorse. Il y a après Valons les Baumes, Salbac, Vanias et Veriac ; cela est au Roy.

De là faut mener le canon à Saint-Ambriois, qui peut un peu résister, mais peu de cannonades le mettront en poudre, et selon le traictement que Privas aura et recepvra, ils songeront à eux. (De là il faut assiéger Allès (qui est asses et un peu bastionné) je croy qu'ilz n'attendront point, car nous anons escrit comme il faut.

De là à Anduze qui vaut véritablement mieux que tout cela, car vous le scavez et y avez esté, il y a des passages à des endroits ou dix hommes en peuvent empescher cinq cens ou mille de passer. C'est une ville qui donnera un peu de peine, mais pourtant il faut, et de nécessité, que le Roy l'emporte, car il ne scauroit empescher la communication dudict Anduze avec Nimes et Usez.

Il faut donc l'avoir, et de là droict à Usez, où il n'y a, comme vous scavez, que trois lieues, jusques au dict Nimes ; il y a force gens de bien dedans, et nous en avons en cette ville à qui nous avons faict voir de voz lettres qui luy ont escrit de songer à eux.

De là il faut prendre les Marques à trois lieues de Nimes, bien fortiffié, et pas plus de grande garde que deux fois la place Royalle. Il peut la mourir force gens de bien.

En voilà onze ou douze bonnes ou mauvaises, grandes ou petites, qu'il faut avoir avant que jamais le Roy mette un siège à Nimes pour empescher la communication.

Je ne vous parle pas encores de ce qui peut rester dans les Sévenes, qui est le Vigan, Gange, Saint-Hypolite, Florac, La Salle, Sauve, saint Jean de Gardonenques. Tout cela ne vaut guères, et neantmoins tout incommode. Il y a encores Mairiois, la plus haute des Sevenes, qui est bon ; mais si les Sevenes tombent, celà ne demeurera gueres droict.

Après Nimes, faut aller à Rouergue, où il y a Millau plus fort que Nimes. Il est vray que quand le Roy aura prins Saint-Africques, il les incommodera fort. Il faut que le Roy prenne Lacaune, Viane, Pont de Camarès et Revel, pour oster la communication de Castres, Montauban avec le dict Milliau.

Voilà le voiage du Roy, que nous esperons pourtant que Dieu a

béni ses armes jusques à [aujourd] huy, qu'il continuera ses bénédictions et grâces, et le couvrira de l'ombre de ses aisles et mettra les lauriers sur son scepstre.

Si tost que Privastz sera prins, je vous donneré des advis que j'auray dos endroits où j'ay escrit; ce qu'attendant, je suis toujours,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

X

Coppie de responce faicte au sieur Danchies sur la réception du gros pacquet qu'il dépescha de Privastz le 25me *may* 1629.

Monsieur, mon frère, affin que ne soiez point en peine de vostre gros pacquet daté du camp de Privastz, le quinze de may, je viens de le recevoir, et veu et leu toutes vos dépesches et mémoires que j'ay trouvez fort périleux, si le pacquet se fust perdu, car c'estoit pour perdre force gens. Vostre courrier a un peu grondé de l'argent que je luy ay demandé; pourtant il a offert de fournir.

Vous n'aurez donc pour asseuré que ce mot de la réception du d. pacquet, attendant que vos voiages soient faicts, que j'espère que Dieu bénira, ores que ce soit artiffice; mais tout pour le mieulx, puisque c'est pour servir le Roy. Dieu peut-estre se sert de ce moien.

Si je ne trouve pas bien disposé monsieur Barthelemy pour aller à Castres à cause qu'il est timide, je dépescheray vostre neveu Chantal qui est plus hardy et plus courageux.

Il se parle icy fort diversement de Privastz, mais je feré bien taire du monde à cause de vos lettres.

Dans huit jours vous aurez responce de partout où vos lettres vont; je l'auray faict en quatre jours; mais les autres vont plus loin.

Je ne manqueray incontinent le retour de tous de vous escrire fort amplement. Cependant je seray à jamais, Monsieur,

Votre bien affectionné serviteur.

Montpellier, ce dousième juin 1629

XI

Copie de responce au sieur Danchies des lettres qu'il escrivist à Montpellier à son beau frère le 7[me] *juin* 1629.

Monsieur, le bruit de la prinse de Privastz court, et au hazard j'ay escript aux villes où j'ay peu escrire que tout avoit esté mis en piteux estat, qu'ils songent à eux, et vous estes trouvé véritable.

J'ay en advis premièrement que la plus grande partie des villes estoient résolues, je dis faibles et fortes; que si monsieur de Rohan les pensoit repaistre des viandes accoustumées, qu'ils n'en veulent plus manger, et comme leur aviez escrit de la Rochelle, que les gens de bien et qui avoient à perdre devoient travailler à leur délivrance, ils eussent bien voulu traicter tous en corps; je leur ay toujours dict que cela ne cesseroit jamais.

Monsieur de L. V. vous a escript de ce qui est de monsieur de Rohan, et qui si vous et quelques autres luy eust parlé un mot de la part de la Royne, ne seroit pas venu si avant, car il a toujours creu que Sa Majesté prendroit la peine de luy faire avoir son absolution.

Les premières lettres que vous aurez de moy, vous aurez le menu de tout, et croy que Dieu ouvrira les yeux aux plus aveugles.

Les pendarts de Nismes cependant, je ne vous parle que de trois jours, font sortir de la ville les femmes et toutes les bouches inutiles, signe infaillible qu'ilz veulent souffrir un siège, ou c'est pour mieux faire leur condition.

Au nom de Dieu, suppliez la Royne d'avoir pitié et commisération de tant de pauvres âmes qui sont en chemin de perdition, c'est-à-dire qu'elle prenne la peine de prescher envers le Roy la miséricorde, la grâce et le pardon, comme nous avons bien faict sentir à la plus grand part des villes rebelles, suivant vos advis qu'elle a toujours faicts. Aussi luy pouvez asseurer que par toutes lesdictes villes et dans les nostres l'on prie à tous les presches bien Dieu pour elle et pour le Roy. Si le malheur voulloit que la paix ne se fist point et que ces cinq ou six villes souffrissent un siège, se seroit grand pitié de la perte de tant de gens de bien qui suivent le Roy, car

la vie de Monsieur le Marquis de Portes [1] vaut mieux que toute la race du Vivarestz, que de quatre...

Donnez encores advis au Roy que si la guerre est, elle peut donner advis au Roy de faire mettre le feu à tous les lieux qu'il aura prins, et aussitost les refortifieront. Et vous dis cela pour cause, car je voy et oy.

Et si la Royne, avec la prudence et conduitte de Monsieur le Cardinal, avoit conseillé le Roy que des places nommées l'on résolut de faire des fortz et redoutes, comme à la Rochelle, et les laisser là avec les gens que je vous ay escrit, le Roy les attraperoit bien, et ne craygnent que cela, car à tard ou à temps, il se faut rendre de faim et de misère. Et de cette façon les gens de bien qui seront dedans par force, un jour égorgeront les pendartz, et cela arriveroit.

J'ay admis de force choses, et ne vous ay guerre abboyé en faux. De cette façon le Roy pourroit aller où bon luy sembleroit, espargneroit des gens, de l'argent et du temps. Je suis un ver de terre, mais si la paix n'est point, c'est le plus beau pour le Roy, car je vous puis bien asseurer qu'ilz ont bien eu du temps à se munitionner et fortifier que trop; toutesfois, on a quelque bonne opinion de la reduction de tout, au contentement du Roy. Prions en Dieu tous du bon du cœur. Je suis tousiours, Monsieur,

Vostre serviteur.

Je feray responce à vostre grand lettre.

A Montpelier, ce VIIe juin 1629.

XII

Copie de la responce de Montpelier aud. sieur Danchies de la lettre qu'il a escrite feignant d'estre au camp devant Privastz du dixième juin 1629 [2].

Monsieur mon frere... Je croy que vous aurez receu la mienne, de la reception de vostre pacquet. Maintenant je vous fay responce a vostre grande lettre du quinze may dernier, et vous rendré compte

1. Tué au siège de Privas. Quelques mots en blanc dans le texte.

2. Cette lettre et celle du 23 juin ont été reproduites par M. Schybergson dans l'ouvrage déjà cité, *Appendice*, p. 129 et 134.

de tout ce qui s'est passé aux villes ou j'ay esté, et deux autres, affin que vous voiez nos dilligences, et ce que nous avons faict qui n'est pas si peu de chose, que avant peut-estre que le Roy arrive en Sévenes il verra des depputez d'aucunes villes.

Mais il en verra bien davantage quand il y sera arrivé, et que Privastz sera accommodé comme vous lavez escrit, et quilz croient ainsy que le Roy est sans miséricorde. J'ay bien responce de la pluspart de vos lettres que quelques Consulz vous escrivent, mais j'ai esté prié de ne les hazarder point, et que les ville sceussent qu'ilz vous eussent escrit aux termes qu'ilz vous escrivent, l'on les assommeroit.

Je vous commenceré donc à vous dire qu'à Nismes, ayant rendu vos lettres et ayant préoccupé ceux qui pouvoient servir le Roy, ilz firent tant quilz s'assemblerent une demi douzaine des principaux, au logis du cappitaine Bazen qui a faict rage. Et ayant veu et leu toutes vos lettres, ilz furent tous quant et quant esmeus de scanoir que Monsieur de Rohan parloit de traiter sans eux, qui fut cause que le tresorier vostre parent et le conseiller dirent tout haut que si led. de Rohan alloit à Nismes il le falloit saccriffier au peuple; quil avoit bien toujours dit que c'estoit un traistre, et quilz lui jouroient d'un tour silz estaient creuz dedans la ville. Lesd. six assemblez ne perdirent pas temps, car avant que je partisse pour m'en aller à Usez, ilz me firent parler à lun des consuls, pour masseurer que je vous pouvois escrire que quand le Roy seroit en Sévenes quilz vous escriroient. Je leur dis alors que je ne pouvois masseurer ny ne croiois pas que vous fussiez de retour de Paris et que le Roy vous avait despesché, et qu'estant vous seriez à vostre quartier chez la Royne Mere (car ilz vous croyent encores partout estre à elle et de la Religion) C'est pour quoy ilz ne sespargnent point à me dire tout a cause des autres lettres precedentes que mescrivez, que ladicte Dame Royne ne vous voulloit point de mal, mesme qu'elle portoit toujours le Roy a la misericorde ; tant y a que le jour mesme je veis le monde à parler françois, desque le Roy seroit en Sévenes. Je ne vous dis pas tout ce qui se passa par le menu, car il faudroit trop de pappier; je trotoy toute la nuict avec le sieur de Bazen qui me fit parler aux gens de guerre, pour leur dire que le dict de Rohan les abandonnoit et quilz ne se fiassent plus en luy. Le s^{r} de Leques parla bien haut, mais le conseiller l'a bien arresté, car il a creance du peuple. Jespère en Dieu que Nismes sera bien et ira bien.

Le lendemain matin je partis pour Usez, que dabort que quelquun des mutins me veit se doubta que je n'estois pas la sans affaires, et me vint saluer, en demandant si j'avois de voz nouvelles. Je luy dis que vous estiez à Privastz, et que maviez escrit d'advertir les villes qu'ilz prinsent garde a Mons[r] de Rohan, car il avoit desia faict parler au Roy pour luy demander misericorde,et quil luy rendroit Milliau, les Marques, Anduze et Mairois. Ce mutin la se mit a renier, et quil me remercioit, et quil laloit dire au consulz; quil me prioit de ne point partir sans les voir puisque cela estoit. Je ne marrestay pas. Je m'en allé voir monsieur de Gondy, qui apres qu'il eut veu vostre lettre, il commença a donner du pied en terre et dire qu'il falloit attrapper Monsieur de Rohan, et quil feroit assembler la ville pour leur communiquer vos lettres, ce quil fist a l'instant; que je l'accompagne donc, et a dix pas de la porte nous rencontrons led. mutin avec six ou sept de ses semblables et luy vindrent dire : Eh bien, Monsieur, je crois que le Cappitaine Agret que voila vous aura dit comme Mons[r] Danchies luy a escrit de Privastz ce qui se passe de la trahison que nous faict Monsieur de Rohan; n'allez vous pas le communiquer au consulat ? ledict sieur de Gondy leur dict : Il y a plus que cela dans une lettre dudict Danchies que jay de luy, qui tesmoigne aux villes le zèle quil a en la religion et le bien qu'il nous procure. Il se faudra resoudre aux conseils, quoique les conseils quil nous donne ne soient que pour nostre bien, et nous le tesmoigne bien. Nous allons tous ensemble a l'hostel de ville, ou apres qu'ilz furent assemblez et vos lettres veues, ilz me firent entrer, et me prierent (par ce qu'ilz noseroient escrire) de vous remercier, par les lettres que tout le Corps vous seroit obligé, et que vous pouviez asseurer que des que le Roy seroit dans le pais, que ledict de Rohan jouroit a la fauce compagnie, que la ville se resoudroit a l'obeissance. Et me demanderent que sy vous en escrivez aux autres villes que ilz me prieroient de les advertir.

Je partis donc apres cela, et men allay coucher à Anduze. Et fus incontinent trouver Mons[r] Brunet, luy rendre vostre lettre, et aussitost l'avoir veue, il me pria d'aller trouver le Ministre Baillé, ce que je fis, et luy ayant communiqué vostre memoire, il me dit (en ces termes) Dieu soit loué que Mons[r] Danchies se porte bien. Je le remercie de ses bons advis, ce n'est pas la premiere obligation que je luy ay; il a sorty une fois mon filz aisné du gybet. Dailleurs je scay quil est bon

amy de la Cause et bon serviteur du roy ; voila sa harangue. Et me dit puis apres quil avoit besoin destre secondé, et que sil avoit un bon second a l'hostel de ville, que pour le menu peuple en ses presches qui les rameneroit bien a luy et les porter à lobeissance. Il ne me donna pas loisir de dire autre chose, sinon quil estoit prou fort et puisqu'il avoit subject et matiere de parler de la trahison que Monsr de Rohan faisoit aux villes, suivant ces advis, qui me prioit de vous escrire que sitost que le Roy seroit dans le païs, quil auroit contentement de leur ville, et de trois ou quatre autres, dont il en tenoit les volontés et toute sortes de contentemens. Il me pria d'aller coucher a Allez, que Monsieur Pettit pouvoit beaucoup, et que je visse hardiment Monsr de Mirabel, ce que je fis; et pour ne vous amuser de tout ce qui se passa, en un mot des que le roi sortira du Vivarestz et qu'il approchera la ville, pour Nismes, il l'attendront. Mais ayant à la cour mons^r le comte D'Allez leur seigneur ilz croient avoir misericorde. Tant y a que Allez ne se laissera point battre, ce que vous pouvez asseurer les ministres de l'Estat.

Je m'en reviens en ceste ville ou je trouvois la responce de vostre beaufrere de la Verniere qui ne vous osant pas escrire, je vous diray qu'il me fist voir par sa lettre l'obligation que Monsr de Rohan vous a, et comme il demeura tout perclus de langue, et de tout de ladvis que vous luy donnez que les villes veuillent traicter avec le Roy et le laisser la, et que des que le Roy a esté a Privastz, que vous mesmes avez veu aucuns depputez de quelque ville qui parloient quil estoit comme travesti, et que le dict sieur de Rohan dit que puisque vous avez l'honneur d'estre aupres de Monseigneur de Cardinal, que vous n'escriviez pas a faux et en un mot qui attraperoit bien les villes et qui les devanceroit, et que les asseurances que vous donniez par vos lettres de la probité et de la bonne foy dud. seigneur Cardinal, quil auroit l'honneur de luy faire scavoir de ses nouvelles, mais non pas que Privastz ne fust prins, et que le Roy ne fust plus près des Sévennes. Mais vous pouvez bien asseurer la Royne, que le dict sieur de Rohan n'a recours qu'a sa bonté, et que sil luy plaisoit d'escrire un mot en sa faveur a mondict sieur le Cardinal, qu'il se jettera entre ses bras et aux pieds de la misericorde du Roy. Tenez vous asseuré que led sieur aura plustost traicté que la plus grande part des villes, sur la croyance qu'il a quelles traicteront sans luy. Je croy que Dieu vous a faict parler d'avoir trouvé cette invention, car cela va faire

tout rendre sans donner coup d'espée, et vous le verrez en moins de trois mois dicy, joinct que tout est las de la guerre. Pour Milliau cela suit led. de Rohan, et puis vostre beaufrere leur a faict voir de quoy se rendre, et courre la fortune dud. seigneur. Quand a Castres ils m'asseurent que puisque le sieur de Rohan leur joue de ses esteufs la qu'ilz luy en bailleront dun autre. Ilz ont tres bien prins vostre advis qui est de traiter a son deceu et devancer Nismes pour avoir la Chambre; vous oyrez parler d'eux. De Montauban je ne vous puis de rien asseurer encores que Monsieur Danchies vostre neveu aye parlé au sieur de s[t] Michel, qui luy a dict que quand Mons[r] de Rohan et toutes les villes auroient traicté avec le Roy, quilz sont resolus senterrer dans lez ruisnes d'une bresche, et que les femmes deffendront le dernier assaut. Comme il eust parlé aincy vostre dict nepveu (sa passion) eut bien l'astuce de mener hors la porte deux ou trois bons officiers et leur dit qui les advertissoit (par vos advis) que Monsieur de Rohan traitoit eu son particulier, quil laissoit la les villes, et de plus que le Roy avoit dezia faict pratiquer leur gouverneur pour de l'argent, et quilz le peuvent bien tenir de pres, et que silz sont bien advisez qu'ilz le doivent prevenir, et audict de Rohan aussy, que silz ottendent un autre siege, que jamais ne se parlera de leur ville ny d'eux. Ilz le remercierent fort. Comme il les veit en goust, il leur fit voir une coppie de vostre grande lettre, apres la lecture de laquelle il dict que la larme a leil, ils dirent : helas ! faut il que cette malheureuse race de Rohan soit cause de la ruisne des eglizes? La dessus ilz remercierent encores de rechef vostred. nepveu, et qu'ilz commenceroient de loin de faire leurs batteries; le prierent de s'en aller crainte qu'on ne les veist pas si longtemps ensemble, et quil vous pouvoit asseurer que s'ilz peuvent ils ne seront pas des derniers, mais qu'il y avoit d'estranges gens la dedàns; que pour la fin ilz feront en sorte que le Roy sera obey, et promect qu'ilz nauront ny citadelle ny garnison, si ma lettre pouvoit dire à la Royne de vous despescher icy, car il ne peut manquer que vous ny fassiez grand fruict pour la paix, car lon sadresseroit à vous pour les présenter a mondict seigneur le Cardinal, et en cas de non au moins quilz scachent de la façon que vous et nous servons, Que sil ny a point de recompence, du moins qu'on vous sache gré de vos despences.

Par vostre dernière j'ay veu que vous avez l'entrée de Monsieur le commandeur de la Porte, oncle dudict sieur Cardinal, quil est marry

que plustost ne luy avez communiqué de mes lettres et de mes advis, depuis la premiere que je vous escrivis, en février dernier, avant que le Roy partist pour Italie, et que cestoit un tresor caché que vous aviez. Il a tres grande raison, mais quoy il na pas tenu a vous comme luy ponvez avoir dit. Il ny a rien de gasté, si la paix ne se faict vous ferez bien besoin icy, et ne sçauriez faillir de luy communiquer la présente. Au moins il verra ceque je fais par vos advis, et peut-estre trouverra il bon de vous faire despescher, pendant que les villes songent à ceste heure à eux, et ledit de Rohan aussy; voilà tout ce que je vous puis dire, quil y en a bien assez pour vous asseurer, et audict sieur commandeur, que jespere en Dieu que mondict seigneur le Cardinal aura tout l'honneur de la paix et quil est croiable, puisque vos lettres leur ont imprimé sa probité et bonne foy, et comme ilz se refiront en luy; vous devez donc estre allegé de scavoir le fruit que vos despesches ont apporté, et que jespere en Dieu voir la paix entiere. Cependant je vous escriré des que le Roy sacheminera en Sévenes, avec la disposition des nouvelles que j'auray des villes, Cependant je suis,

Monsieur,

Vostre tres affectionné frere et serviteur tres humble.

A Montpellier le X juin 1629.

(*Fin au prochain numéro.*)

MÉLANGES

ANNE DU BOURG

A L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

Le martyr Anne Du Bourg étudia, comme on sait, et professa le droit dans l'université d'Orléans. Je relève dans les fonds de l'université (série D des archives départementales du Loiret) quelques

indications intéressantes sur ce glorieux personnage. Anne fut envoyé à Orléans par son frère Jacques Du Bourg, avant 1548. Ce Jacques professa en qualité de docteur-agrégé, sans parvenir au titre de régent. Il se signala par sa générosité envers les suppôts, et le procurateur allemand Jodoc Jaqueloot nous raconte qu'il distribua à chaque nation une demi-couronne ; et un écu d'or à chaque procurateur, en 1548[1].

En 1550, le 4 mai, le docteur Jean Texier (Textor) mourut à Paris, laissant une place vacante dans le collège des régents. On élut à cette époque trois nouveaux docteurs, Anne du Bourg (Burgius), Jean le Jay (Gracchus), et Jean Robert. Cette triple élection eut lieu à la suite de *disputations* publiques. La place du célèbre Thierry Noppen échut à Anne Du Bourg; celle de Jacques Robert à Le Jay; et Jean Robert obtint celle de Texier. Anne, selon l'usage, versa dans la caisse des quatre Nations vingt écus d'or au soleil, don le procurateur allemand qui raconte ces choses, Jean Brsÿgen, de Luxembourg, eut cinq, pour sa part[2]. Elu recteur de juillet à octobre 1553, Anne Du Bourg fit présenter en cette qualité le vin d'honneur au président de l'Étoile et au maître des requêtes, de l'Ile[3]. Chaque offrande de vin coûta six sols tournois au trésor de l'Université.

Il admit à la licence en deux droits les bacheliers suivants :

Le 1er juillet 1553, Mathieu Longuejoye, d'Orléans.

Le 6 juillet, Théodore Perdereau, de Chartres, et Jean Buguet, de Sens.

Le 10 juillet, Robert le Roux, de Rouen.

Le 12 juillet, Louis Moncquet, d'Amiens; et Étienne d'Aligre, de Chartres.

Le 17 juillet, Hugues de Bonsheurs, de Rouen.

Le 25 août, Jean d'Ausinville, de Troyes.

Le 31 août, Pierre Daniel, de Paris.

Le 18 septembre, Pierre le Seur, d'Angers[4].

Pendant cette rectorie, Anne du Bourg soutint fortement le procès que la ville d'Orléans intentait à l'Université, pour la contraindre à

1. Secundus liber procuratorum germanicæ nationis, folio 61 recto. (Série D.)

2. Ibidem, folio 83 verso.

3. Série D. Pièces justificatives des comptes de l'université.

4. Série D. Cédules de licences.

payer les impôts de ville et à faire le *guet*, contre les privilèges que les rois de France avaient concédés depuis Philippe IV, à cette insigne corporation.

Le procurateur Hans Conratt von Ulm Zü Wellenberg, qui exerça sa charge en 1555, de juillet à octobre, nous a laissé le récit du second rectorat de Du Bourg[1]. Il comble d'éloges le chef électif de l'Université; il l'appelle *très fort en droit*. Confirmé par lui dans ses fonctions, il raconte que Du Bourg promit sa bienveillance aux étudiants germaniques; qu'il le dispensa de se présenter devant le collège des docteurs; qu'il le reçut dans sa maison d'une manière charmante et aimable. Survint la mort du chevalier du guet, cet ennemi acharné des privilèges de la nation germanique, comme ils disaient. Deux Allemands incarcérés à cette occasion, et à la suite d'une rixe avec la nation de France, eurent recours aux soins de Du Bourg. Il contribua aussi à l'élargissement de Conrad Maïus, incarcéré pour cause de luthérianisme. Je laisse à mon ami, M. le pasteur de Félice, le soin de raconter cet épisode de l'histoire de la réforme Orléanaise.

Quelques nuages s'élevèrent toutefois entre les Allemands et le recteur, quand il s'agit de pourvoir à l'élection du successeur du docteur Jean Moisant, régent de droit canon. Le recteur appuyait Guillaume (Aliàs *Raoul*) Fournier, familier de son parent l'évêque de Riez, abbé de saint Euverte, d'Orléans, François du Bourg; les Allemands cabalaient pour leur compatriote Christophe Mulereus.

Du Bourg se conduisit dans cette circonstance avec une noblesse rare, une extrême délicatesse. Il ne voulut pas intervenir par autorité en faveur de son protégé; il ne pouvait favoriser Mulereus; il prit le parti de remettre l'affaire entre les mains du parlement de Paris. Fournier l'emporta. Plus tard, ce docteur aussi peu reconnaissant que persécuteur, donna des gages aux *Saint-Barthélémistes*, et mourut fort âgé sous Henri IV, aussi fanatique qu'il avait vécu, indigne du grand homme qui s'était fait son ami, indigne de l'estime des gens modérés de tous les partis.

La seconde rectorie d'Anne Du Bourg avait commencé le 23 juin, elle finit le 8 octobre 1555.

Le martyr François Guéyart, dit d'Orléans, marchant-libraire et

1. Acta Procuratorum. Secundus liber, folio 139 à 147.

scribe de l'Université, nous a conservé le compte officiel de cette rectorie. Ce compte nous permet de recueillir les noms des étudiants qui prirent leurs grades sous Anne Du Bourg.

NATION DE FRANCE. INSCRITS.

Nicole Berthrand, d'Orléans.
René de Broc, d'Anjou.
Pierre Dupré, d'Orléans.
Jean Botereau, d'Orléans.
Jacques Descusme, de Chartres.
Sébastien Chailly, d'Orléans.
Ernest Pierre, d'Orléans.
Denis Raberches, d'Orléans.
Pierre Georges, d'Orléans.
Paterne Régent, de Paris.
Laurent Camus, d'Orléans.
Pierre Galmet, d'Orléans.
Jacques Palas, d'Orléans.
Pierre Amenjon, d'Orléans.
Jacques de Meung, dit de La Ferté, d'Orléans.
Jacques Damont, d'Orléans.
Mathurin Rousseau, d'Orléans.
François de Villeneuve, d'Orléans.
Jacques Mécredy, d'Orléans.
Philippe Hébert, de Chartres.
Claude Autier, de Chartres.
Jean Le Breton, d'Orléans.
Simon Gaucher, d'Orléans.
Ambroise Pèredoux, d'Orléans.
Yon Le Roy, du Mans.
Melchior Hue, d'Orléans.
Jacques Le Semellier, d'Orléans.
René Jouart, d'Orléans.
Jean Dupuy, d'Orléans.
Aymé Thibault, d'Orléans.
François Germe, d'Orléans.
Guillaume Grenay, d'Orléans.

Hector Touchart, d'Orléans.
Guy Bayone, de Chartres.
Antoine Brébart, d'Orléans.
Guillaume Crienne, de Chartres.
Antoine Le Rasle, d'Orléans.
Louis Dordeleau, d'Orléans.
Claude Cynadat, d'Orléans.
Robert Cossette, d'Amiens.
Jean Régnault, d'Orléans.
François Lucas, de Chartres.
Frère Louis Cardinal, de Tours.

BACHELIERS :

Martin Besançon, de Paris.
Claude Bidault.
Adrien Le Borgne, de Laon.
Jean Barthelot, de Mâcon.
Frère Louis Cardinal.
Florent Peigné.
Augustin Frété, de Gien.

LICENCIÉS :

Claude Bayart, de Noyon.
François Regnard, de Paris.
Pierre Taverny, de Paris.
Claude Bidault.
Richard Fraudebœuf, de Rouen.
Jean Yzambert, de Paris.
Claude de La Faye, de Paris.
Louis Roillard, de Paris.
Étienne Portehors, de Chartres.
Pierre Drouyn, de Meaux.
Hugues Fournier, de Clermont.
Jérôme de La Viefville.
Yves Barryer, d'Orléans.
Michel Boucher, de Boiscommun.
Martin Besançon[1].

1. Série D. Comptes de 1555.

Les *acta procuratoria* de Hans Conratt, nous fourniront les noms des Allemands.

INSCRITS :

Nobles seigneurs :	Georges Zimmermann.
—	Georges Belais.
—	Louis Wolff von Ränchen.
—	Philippe-Jacques Bockel, von Becklinsaw.
—	Jean Frese
—	Arnold Bëher.
Non nobles :	Georges Zenngfelder.
—	Dydime Obrëcht.
—	Pantaleon Klein.
—	Zacharias Moibann.
—	Zacharias Starck[1].

Le recteur, durant son exercice, fit présenter le vin d'honneur, au nom de l'Université, à un maître d'hôtel de monseigneur de Vendôme, au conseiller Thérouane, au président de l'Étoile, au maître des requêtes Fumée qui devait être son compagnon de souffrance, au docteur Duarin. Il fit réparer les serrureries des écoles, et les *menuiseries de la salle des Thèses.* La dépense s'éleva à 45 livres 12 *sous* 1 denier tournois[2].

Nous arrivons à 1555, époque du troisième et dernier rectorat d'Anne Du Bourg. Jean-Henry de Velshem était procurateur de la Nation Germanique. Ce rectorat, commencé le 23 juin, se termina, ainsi que le précédent, le 8 octobre.

Il fut moins agïté que le rectorat de 1555. Du moins les *acta* se taisent sur lui. Le compte du scribe nous donne encore les noms des suppôts inscrits ou gradués.

1. Liber secundus, folio 147.
2. Comptes. Ut suprà.

Inscrits :

Guillaume Renard, d'Orléans.
Cuillaume Crespin, d'Orléans.
Denis Chartier, d'Orléans.
Amand Du Verger, d'Orléans.
Louis Le Clouzier, d'Orléans.
Claude Foucauld, d'Orléans.
Pierre Fournier, d'Orléans.
Jacques Le Coq, d'Orléans.
Thomain Cordier, d'Orléans.
Richard Pelletier, d'Auxerre.
Jacques *Pajon*, d'Orléans.
Antoine Sergent, d'Orléans.
Nicole Triboulle, d'Auxerre.
Jacques Barré, d'Orléans.
Jacques Ardeu, d'Orléans.
Pierre Bouchier, d'Orléans.
Claude de Gyvès, d'Orléans.
Louis de Gyvès, d'Orléans.
Zacharie Caillart, de Bourges.
Allegrin, de Chartres.
Jacques Vaillant de Guélis, d'Orléans.
Étienne Greslet, d'Orléans.
Jean Moncire, d'Orléans.
Louis Batte, de Chartres.
Jacques Brye, d'Auxerre.
Pierre Gallemet, d'Orléans.
Jacques Huguet d'Orléans.
Claude Trippot, d'Orléans.
Philippe Baudon, de Sens.
Claude Coignet, d'Orléans.
Pierre Brion, d'Angers.
Adrien Creuzé, d'Orléans.
Michel Jourdain, d'Orléans.
Jean Cahouet, d'Orléans.
Jean Petit, d'Orléans.

Ythier Ambryde, d'Orléans.
Pierre Lendormy, d'Orléans.
Mathurin Crestien, de Chartres.
Philippe Le Lerdoir, d'Orléans.
Antoine Jousset, d'Orléans.
Jean de Beauvillier, d'Orléans.
René Tranchot, d'Orléans.
Claude Carbon, d'Orléans.
Michel De Croix, de Chartres.
Jérôme Massua, d'Orléans.

Bacheliers :

Pierre Fromeneau, de Chartres.
Jean Transon, de Paris.
Pierre Mitouflet, d'Orléans.
Jean Cabu, d'Orléans.
Claude de Morinville, d'Orléans.
Jacques Chen, de Chartres.

Licenciés :

Jean Le Fébvre, de Rouen.
Antoine Cautel, de Saint-Flour.
Jean Petit, de Sens.
Benoît Brin, de Chartres.
Louis Constant, de Verdun.
Guillaume Manessier, d'Amiens.
Jean Le Clerc, de Paris.
Aubert Casette, d'Amiens.
Claude Viart de Châlons.
Jean de Bordeaux, d'Evreux.
Pierre Sussusepont, d'Evreux.
Jean Pingant, de Chartres.
Patrice Rogier, de Chartres
Martial Cadault, de Limoges
Jean Chauvay, de Sens.
Jean Gaudet, de Sens.
Georges de Monfault, de Rouen.

Jean Bertignon, de Reims.
Jacques Darnillat, de Paris[1].

Je ne trouve que cinq Allemands :

Hans Upmann.
Barthélemi Von Kenenhuller.
Adam de Gaehn.
Guillaume de Gaehn.
Nicols Mius [2].

Le recteur fit exécuter des travaux de menuiserie et de serrurerie, réparer la grande horloge de l'Université et toucha sept livres pour ses gages.

Au mois de novembre, Anne Du Bourg, nommé conseiller-clerc au Parlement, quitta Orléans, après un séjour de dix années ou peu s'en faut. Sa place fut vivement disputée, et le procurateur allemand Abraham à Bock nous apprend que François Taillebois, — une victime de la Saint-Barthélemy, Guillaume Fournier, Jean-Michel Cronenburg, Antoine Foquelin, et l'illustre *Lambert Daneau*, la briguèrent. La majorité des suffrages se porta sur Taillebois qui en était digne.

La vie d'Anne Du Bourg échappe désormais à nos recherches. A la date du 23 décembre 1559, la Réforme comptait un martyr de plus, Orléans un grand docteur de moins. La main pieuse d'un étudiant inscrivait cette phrase, en marge de l'un de nos registres : « Burgius, qui, 23 decembris, anno 1559, ob summam suam constantiam in fide catholicâ quam professus est, Lutetiæ comburitur. Vir ob singularem doctrinam non satis prædicandus ». — Qu'ajouter à cet éloge tracé par la plume d'un élève du maître? Anne Du Bourg n'aura pas vainement passé dix années de son existence dans Orléans; Lambert Daneau fut son ouvrage.

JULES DOINEL.

1. Série D. Comptes 1557.
2. Secundus liber, folio 202.

UN DÉTAIL BIBLIOGRAPHIQUE

SUR ISAAC DUBOURDIEU

L'histoire d'Isaac Dubourdieu est assez bien connue. On sait qu'il fut pasteur à Montpellier, de 1651 à 1682; qu'il quitta cette ville à l'occasion du procès d'Isabeau Paulet ; qu'il eut, à Londres, des démêlés avec quelques inspirés des Cévennes et qu'il y mourut vers 1690. Mais si le pasteur est connu, l'écrivain ne l'est pas : on ne lui attribue aucun ouvrage, et c'est sans aucun fondement qu'on donne au fils, Jean-Armand, un livre dont son père est incontestablement l'auteur. Si ce livre s'était trouvé entre les mains de ceux qui en ont parlé, la méprise n'aurait pas été commise. En voici le titre : « Deux traitez d'un docteur romain, pour le retranchement de la coupe au sacrement de l'Eucharistie, avec deux réponces etc. », par M. du Bourdieu, ministre à Montpellier. Se vend à Charanton par Samuel, Perrier, 1681 ». L'approbation est signée Claude et Mesnard, ministres. Le permis d'imprimer portant le nom de la Reynie est du 14 août 1680.

A cette époque Jean-Armand Dubourdieu (le nom est écrit tantôt en deux mots, tantôt en un seul et même quelquefois Bordieu) aurait pu, à la rigueur, avoir écrit un livre, car il était âgé de quarante-deux ans, étant né en 1648, et nous savons qu'il était auteur en 1682 ; mais la dédicace du volume dont nous nous occupons ne peut laisser planer aucune incertitude. L'ouvrage est dédié au célèbre prédicateur Jean Claude, et l'auteur dit dans sa lettre dédicatoire : « Il y a déjà 34 ans que vous m'honorez de votre amitié ». Ceci ne peut absolument pas s'appliquer à Jean-Armand, qui aurait été alors âgé de moins de trois ans. L'auteur fait même connaître, dans cette lettre ; un trait qui témoigne de l'intimité qui existait entre les deux pasteurs de Nîmes et de Montpellier. Claude avait fait choix de Dubourdieu pour être le parrain de son fils qui reçut, en effet, le prénom d'Isaac. C'est du moins ainsi que nous croyons pouvoir interpréter cette phrase : « C'est, Monsieur, le gage cher et précieux que vous m'avez autrefois donné de votre sainte amitié, en me faisant l'honneur de jeter les yeux sur moy pour le présenter (votre fils) au baptême ». Isaac-Claude avait passé quelque temps auprès de son

parrain à Montpellier, et ce temps avait suffi à Dubourdieu pour « luy procurer la joye et la consolation de remarquer en luy un grand fond de piété et de bon sens, un esprit doux et honneste, une imagination vive et abondante, de grands talents pour la chaire et d'autres qualités qui marquaient ce qu'il est déjà et ce qu'il sera un jour ». C'est ce même Isaac-Claude qui publia, à Amsterdam, en 1690, chez Pierre Brunel, cinq volumes d'œuvres posthumes de son père, avec une dédicace au prince d'Orange. Le séjour du fils de Claude à Montpellier remonte probablement à l'année 1661, époque où Jean-Claude, pasteur à Nîmes, fut aussi modérateur d'un synode provincial, assemblé dans cette ville. Un projet d'accord y fut proposé, et ce serait principalement Claude qui l'aurait fait échouer. On rapporte même qu'il aurait fait insérer au procès-verbal cette phrase regardée, par la Cour, comme injurieuse. « Il n'y a point d'accord possible entre la lumière et les ténèbres, Christ et Bélial. » Il fut exilé de la province du Languedoc pour cette affaire.

J'avais déjà attribué à Isaac Dubourdieu, dans mon *Histoire de l'église réformée de Montpellier*, le volume qui traite du *retranchement de la coupe;* mais l'opinion contraire ayant été soutenue, j'ai cru ne devoir laisser subsister aucun doute à cet égard.

Il me semble même pouvoir attribuer à Isaac Dubourdieu un autre volume dont le titre même n'éxiste pas et dont nous ne pensons pas qu'aucun bibliophile ait soupçonné l'existence. Voici d'où nous est venue cette opinion. Le 16 avril 1679, il fut dit dans une assemblée de la propagation de la foy, tenue à Montpellier et présidée par M. de Ranchin, grand-vicaire de l'évêque, que « Pech imprimait chez luy un livre in-4°, qu'on dit avoir été fait par M. Bordieu (malgré la différence d'orthographe, l'identité de la personne n'est pas contestable), contre les missions du Piedmont, où il est parlé fort scandaleusement de notre religion. J'ai esté chargé, de recouvrer aux despens de la Compagnie, un de ces livres qui se vendent chez le jeune Marret, à la place des Sévénols, pour, après l'avoir veu et trouvé tel qu'on l'a dit, poursuivre incessamment la punition dudit Bordieu ». Par malheur, les procès-verbaux subséquents ne nous disent rien de la suite qu'eut cette affaire. Était-ce un faux bruit ? Cela paraît difficile à supposer, attendu les circonstances mentionnées dans la déclaration, mais il n'est guère plus aisé d'admettre que cette affaire n'ait pas reparu dans les séances qui suivi-

rent. Il est bien vrai qu'il se trouve non loin de là une lacune considérable dans les procès-verbaux ; mais cette lacune ne date que du 3 septembre 1681, et il serait difficile d'admettre qu'une telle affaire eût pu être ajournée pendant deux ans, et nous avouons ne pas comprendre comment cette affaire a pu ne point reparaître à l'ordre du jour pendant les deux années dont les procès-verbaux nous ont été conservés. Quoi qu'il en soit, nous sommes ici en présence d'une affirmation positive ; il s'agit d'un livre sorti des presses d'un imprimeur déterminé et qui se vend chez un libraire connu ; un exemplaire paraît avoir été acquis. L'existence du livre ne paraît pas pouvoir être révoquée en doute, il n'y a d'incertitude que sur la nature du contenu. Est-il, oui ou non, injurieux pour la religion catholique ? Voilà tout ce qu'ils s'agissait d'examiner. Ce livre nous semble donc devoir être attribué à Isaac Dubourdieu. Mais les poursuites paraissent avoir si bien réussi, que rien du livre n'a subsisté. Si la conséquence que nous avons tirée est légitime, nous ne pensons pas qu'elle puisse être invalidée par cette autre déclaration que nous trouvons encore dans la lettre dédicatoire à laquelle nous avons déjà fait plusieurs emprunts. L'auteur y dit : « J'avais résolu de passer toute ma vie à l'ombre, mais l'état du troupeau dont la providence de Dieu m'a commis le soin ne m'a pas permis de jouir de ce repos ». Deux fois au lieu d'une, le même motif avait fait violence à la modestie de l'auteur.

Ph. Corbière.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN ESPAGNE

PAR MOÏSE DROIN

2 vol. in-12. Lausanne, Mignot, 1880.

Le livre de M. Droin est avant tout le résumé de publications antérieures faites sur la réformation espagnole. On sait que depuis quel-

ques années l'érudition se tourne avec beaucoup de zèle et de succès vers l'histoire du protestantisme dans les pays latins, comme l'Espagne et l'Italie, où son apparition a été si courte, sa fin si prématurée et si lamentable. Sur l'Espagne en particulier, on a singulièrement dépassé l'excellent résumé donné par Mac Cree en 1829 (*History of the reformation in Spain*, Édimbourg); et il se trouve que l'ouvrage le plus complet paru sur la question est celui d'un Espagnol, Adolphe de Castro (*Historia de los protestantes españoles*). C'est sur les documents fournis par Ad. de Castro, qu'ont travaillé Herz en Allemagne (*Geschichte der spanischen Protestanten und ihrer Verfolgung durch Philipp II.* Francfort-sur-le-Mein. 1866) et Bœhmer en Angleterre (*Spanish reformers*). Par une espèce de contre-coup assez singulier, auquel les événements politiques des dernières années n'ont pas été étrangers, les Espagnols se sont remis à ces études religieuses inaugurées par de Castro. M. Droin nous apprend que M. L. Uzoz y Rio, après s'être converti à l'Évangile en Angleterre, sous l'influence du quaker Wiffen, a entrepris la publication des écrits sortis de la plume des réformateurs espagnols. C'est la collection qui a déjà vingt volumes, des *Reformistas antiquos españoles.* Mentionnons encore les « publications du Dimanche » dues à la *Librairie nationale et étrangère* de Madrid et dirigées par M. Holm, et les biographies des réformateurs espagnols du *Comité des traités.* La collection des *Reformistas* se réédite par les soins de M. Ed. Bœhmer. Maintenant même, la réaction contre cette renaissance du protestantisme espagnol est représentée par un jeune savant, très érudit, très habile, un des premiers noms de la Royale Académie d'histoire, M. D. Marcelino Ménendez Pelayo, professeur de littérature espagnole à l'Université de Madrid. Son livre, *Historia de los heterodoxes españoles*, dont les deux premiers volumes ont déjà paru (Madrid, 1880), est le livre d'un sectaire, ardent apologiste de l'inquisition, plein d'une haine quelquefois sauvage, et, malgré tout, œuvre de mérite, de savoir et de vérité.

Le livre de M. Moïse Droin, antérieur aux publications de M. Pelayo, est d'une lecture fort agréable, surtout lorsqu'on sort des déclamations violentes et des injustices voulues du professeur espagnol. C'est un résumé bien fait, exact et complet, des livres dont nous avons parlé, et en particulier de celui de M. de Castro : à ces divers

ouvrages, où la question du protestantisme espagnol est traitée *ex-professo*, M. Droin ajoute bon nombre d'intéressants et utiles détails d'histoire religieuse ou politique, à Llorente, à Merle d'Aubigné, à M. Rosseeuw Saint-Hilaire, à Leti, et aux publications si curieuses de M. Gachard.

C'est bien le livre qu'il fallait pour faire connaître au public français cette Réforme espagnole, si curieuse et si sympathique dans sa courte et terrible existence.

M. Droin nous montre d'abord qu'en Espagne, comme en France, la Réforme eut ses précurseurs, prêtres, poètes ou moralistes. Il eût pu faire remarquer combien les deux pays étaient alors étroitement unis dans leur civilisation : ils avaient presque la même littérature. Tout mouvement religieux né d'un côté des Pyrénées avait immédiatement son écho sur l'autre revers. M. Droin parle de Claude, le fameux évêque de Turin, disciple de Félix d'Urgel; des Cathares d'Aragon et de Catalogne, contre lesquels fut délégué, en 1194, le cardinal de Saint-Ange; de la persécution dirigée par Roderich, évêque de Léon, et le dominicain Carderite contre les ménestrels Vaudois[1]. Puis, il nous rappelle cette espèce de réveil moral des esprits qui précéda la Réforme, et ces écrivains si nombreux, surtout en Espagne, trop timides pour chercher un schisme ou souhaiter une révolte, trop élevés pour ne pas lire en secret et pour ne pas comprendre le véritable Évangile. Elle est nombreuse la liste que nous en donne M. Droin[2] : elle commence à Vicente Ferrer, *théologal* de Valence, pour finir à Barthélemy Carranza. Le chapitre sur ce dernier est nouveau et particulièrement intéressant. Carranza était, dans les premières années du règne de Philippe II, une

1. M. D. dit, I, p. 33 : « Guillaume Anelier, troubadour de Figuieras (*Figueras*)..... l'une des plus importantes de ses poésies est son sirvente sur Rome. » Guillaume Anelier, de Toulouse, n'a rien à faire avec l'auteur de ce *sirventès :* il fut composé par un autre Toulousain, *Guilhem Figueira*, dont le nom n'a aucun rapport avec la ville bien connue de Catalogne. Ni ces noms, ni cette poésie ne peuvent figurer dans l'histoire de la littérature espagnole. Voyez l'excellent livre de M. Émile Levy, *Guilhem Figueira, ein Provenzalischer Troubadour*, Berlin, 1880; et le compte-rendu qu'en a donné M. Meyer dans la *Romania*, 1881, p. 261.

2. Vincent Ferrier ne peut être considéré comme un prédicateur à tendances évangéliques (I, p. 41). Ce fut un saint très catholique, un saint à miracles. La dernière notice, très curieuse, qui a été publiée sur lui est celle de M. Paul Meyer, *Romania*, 1881, p. 226.

espèce de primat de l'Espagne : archevêque de Tolède (en date du 16 décembre 1557). Il assista Charles-Quint à son lit de mort. Rien ne faisait prévoir la subite disgrâce dont il fut frappé, et sa brusque arrestation par les officiers du saint-office, en août 1559. Voici sur quoi reposaient les accusations dont il était l'objet : il avait fait traduire et publier à Anvers son catéchisme latin en langue espagnole ; lui, l'ancien persécuteur de Thomas Cranmer, le ministre des justices de Marie la Sanglante, avait fait imprimer cette phrase singulière, où il se déclarait implicitement favorable aux doctrines qu'il avait combattues : « *J'ai désiré, en même temps, rétablir l'usage de nos ancêtres et de l'Église primitive dans ce qu'il y avait de meilleur et de plus pur. Mon intention était donc bonne. Quant à ce qui manque à ce travail, l'Église l'améliorera, car je soumets toute chose à son jugement, ainsi qu'à tout lecteur chrétien à qui Dieu aura accordé plus de lumières qu'à moi-même.* » (I, p. 144.)

Cette phrase le perdit : le procès de Carranza fut un des plus longs et des plus douloureux épisodes de l'histoire religieuse du XVI[e] siècle. Il y eut deux sentences successives et contradictoires : solennellement absous par Pie V, l'archevêque de Tolède fut condamné, contraint à abjurer et suspendu de ses fonctions par décision de Grégoire XIII, le 14 avril 1576. Le jugement portait (p. 157) que « Carranza avait bu à la source empoisonnée des hérétiques Martin Luther, Jean Œcolampade, Philippe Mélanchthon et autres prétendus réformateurs. »

Le procès de Carranza et sa condamnation révèle bien les sympathies que la Réforme saura trouver en Espagne, en même temps que les terribles ennemis qu'elle aura à combattre, déjà prets pour la vaincre avant même qu'elle ne soit née.

Il est facile de suivre dans son agréable récit l'histoire détaillée que M. Droin nous donne des origines et des développements de la Réforme en Espagne. Le portrait du premier évangélisateur, Julien Hernandez, cachant sa provision de livres pieux dans des tonneaux à double fond, courant de l'Aragon à Séville, semant les traités et prodiguant sa parole, est vif et bien tracé. Nous assistons ensuite à la vie mouvementée des réformés espagnols, dans les courtes années où ils purent se dérober à leurs persécuteurs : les deux principales Églises qui furent fondées en Espagne, celles de Séville et de Valla-

dolid disparurent après les grands autodafés de 1559 et de 1560 : et il n'y avait pas dix ans que Julien Hernandez avait quitté Genève pour rentrer avec la bonne nouvelle dans son pays ! Quel brusque dénouement ! Mais aussi quelle subite naissance, et quel prodigieux développement ! M. Droin ne nous dit pas comment ces Églises sont nées, il nous les montre déjà nombreuses, fortes et organisées : c'est que leurs débuts, dans le détail des conversions et des réunions, échappent encore aux recherches historiques. Il y a encore à travailler dans ce sens, même après le livre de M. Droin, même après les publications de M. Pelayo. — J'analyse, pour que l'on voie bien l'étendue du réveil religieux en Espagne, le chapitre (p. 173) le plus complet de M. Droin, sur l'Église de Séville : la première fois qu'on la trouve mentionnée, elle est déjà installée, avec ses protecteurs et ses ministres. Le lieu de réunion est dans le palais de doña Isabelle de Baeña, dame de haut rang; les trois chefs sont le cordelier Vargas, le théologien Égidius, le prédicateur Ponce de la Fuente; Lozada est pasteur, Guzman, dominicain, Rodrigue Valer sont chargés de la propagande. Parmi les membres de l'Église se trouvaient des nobles comme don Juan-Ponce de Léon, de la famille des ducs d'Arcos; Marie Bohorques, de celle des marquis de Ruchena; des professeurs comme Fernando de San-Juan; des moines, comme le père Morcillo.

Les professeurs, les lettrés, les nobles et les riches bourgeois formaient la grande majorité des partisans de la Réforme : Cipriano de Valera nous dit (I, p. 171) qu' « il n'y avait pas une ville, pas un village, pas une famille noble qui ne renfermât un ou plusieurs de ses membres que Dieu, dans sa miséricordieuse bonté, avait éclairés de la lumière de son Évangile... Un grand nombre de personnes, appartenant soit à la noblesse, soit à d'autres classes élevées, ont été condamnées en Espagne à la peine du bûcher, pour cause de religion. » Il est cependant permis de croire, et le Martyrologe de Crespin justifie cette hypothèse, que la Réforme a dû trouver des sympathies parmi les ignorants et les pauvres. Dans le fameux autodafé du 22 décembre 1560, qui porta le coup mortel à l'Église de Séville, à côté de la baronne de Higuera, de Julien Hernandez, des deux filles de don Fernando de Manuel, fut brûlé un pauvre mendiant, nommé Barthélemy Fuentès (II, p. 38), qui avait dit un jour « qu'il ne croyait point que Dieu descendît du ciel dans les mains d'un prêtre indigne. » Conditions bien diverses, et même foi, même supplice, et

aussi même récompense! — On souhaiterait avoir un plus grand nombre de faits de ce genre, pour bien apprécier l'extension du protestantisme au delà des Pyrénées : il est certain que, même avec la richesse du martyrologe dressé par M. Droin, l'idée que nous nous faisons du développement du culte réformé en Espagne est inférieure à la réalité. Je n'en veux pour preuve que le rapport adressé par Vasquez à l'empereur, en date du 27 mars 1558, que je trouve parmi les pièces justificatives publiées par M. Droin (II, p. 201). La liste des arrêtés est considérable, et il n'est fait mention que des nobles ou des prêtres. Combien ont dû obscurément périr! sans parler des fugitifs qui ont gagné la France, la Suisse et l'Angleterre. Vasquez ne dissimule pas que « les plus coupables cherchèrent par la fuite leur sûreté. »

Il y avait une Église espagnole en Angleterre, dont fut longtemps ministre le célèbre Cassiodore de Reyna (II, p. 156). Dans une lettre datée de Zurich le 10 juin 1558 (II, p. 56) Pierre Martyr écrivait à Utenhovius : *Quin et Hispani, docti et probi viri, turmatim Genevam confluunt.* Qui nous dira leurs noms? Il faut espérer qu'un jour on connaîtra la liste complète des réfugiés espagnols, comme on a celle des réfugiés italiens, listes plus éloquentes par elles-mêmes que les plus séduisantes déclamations.

M. Droin nous raconte, en terminant, la vie des plus illustres de ces réfugiés: ce n'est pas la moins bonne partie de son livre. Ces Espagnols, auxquels l'exil coûte encore plus qu'aux Français, ont eu la foi singulièrement courageuse et vivace. Il fallait que la Réforme fût ancrée au plus profond de leur cœur, pour qu'ils se résolussent à courir ainsi le monde, sans espoir de retour dans leurs brillantes cités. Ce n'est donc pas seulement pour des raisons d'ordre politique ou intellectuel que ces nobles et ces lettrés ont déserté la religion de leurs pères et de leur roi. Ils cherchaient dans cette révolte, sans doute, moins la liberté politique et le retour à l'indépendance du quinzième siècle, que la satisfaction des désirs intimes de leur âme et de leur cœur. Que des nobles castillans ou aragonais aient vu dans la Réforme un moyen de recommencer la lutte de Juan de Padilla, c'est infiniment possible : mais il faut songer aussi aux savants, éloignés du monde, aux artisans inconnus et sans doute si nombreux de la Réforme espagnole. Ceux-là ne songeaient pas aux chartes à reconquérir.

Ces réflexions sont suggérées par la dernière partie du livre de M. Droin : nous ne pouvons qu'indiquer rapidement quelques notices particulièrement intéressantes, celles sur Juan Valdez (II, p. 74), qui fut secrétaire du vice-roi de Naples, et ne songea jamais qu'à ses chères études et à sa foi plus chère encore ; celle sur le martyr Jean Diaz (id., p. 102), rédacteur de la confession de foi des réformés espagnols ; d'autres sur François Enzinas (p. 127), le traducteur du Nouveau Testament en langue castillane, sur Juan Pérez (p. 157), qui fut chapelain de Renée de Ferrare, et sur Cyprien de Valer (p. 160), auteur de l'*Espagnol réformé*. Grâce à eux, la Réforme espagnole, étouffée dès 1560 dans sa patrie, prolongeait à l'étranger une existence plus calme, mais moins glorieuse.

Que M. Droin nous permette un regret : pourquoi, à un récit insstructif, ne pas avoir ajouté quelques données précises sur la nature des doctrines des réformateurs espagnols ? On aimerait à savoir dans quelle proportion étaient les Luthériens et les Calvinistes ; beaucoup ont été réformés, grâce aux écrits de Luther ; mais Calvin aussi eut ses partisans dans la péninsule. Y avait-il cependant une unité dans les Églises espagnoles, et qui faisait cette unité ? — Peut-être encore aurait-on voulu que M. Droin insistât sur la fin si rapide de la réformation en Espagne (II, p. 174). Le protestantisme a succombé en Espagne avant tout parce qu'avant même son introduction, l'instrument qui devait le vaincre était puissamment organisé dans la péninsule. L'Espagne depuis six cents ans n'avait cessé de lutter contre les ennemis du catholicisme. Cette lutte était sa vie. Au moment où elle semblait finie, le protestantisme arrivait. On comprend si l'Inquisition a eu une facile victoire. Telle est la conclusion de M. Pelayo qui constate avec une joie naïve la nécessité du triomphe du catholicisme. Cette conclusion, malheureusement trop vraie, aurait pu se retrouver à la fin du livre de M. Droin : elle n'aurait fait que compléter l'impression de sympathiques regrets et de glorieuse tristesse qui naît, d'après cet ouvrage, de l'histoire de la Réforme en Espagne.

CAMILLE JULLIAN.

VIE DE J. A. TURRETTINI

THÉOLOGIEN GENEVOIS, PAR EUGÈNE DE BUDÉ

1 volume in-12.

M. Eug. de Budé, auquel on doit plusieurs biographies genevoises tracées avec autant de savoir que de goût, vient d'ajouter à cette galerie de portraits une figure nouvelle qui a son attrait et son originalité. Jean-Alphonse Turrettini, fils du célèbre théologien de ce nom, qui cultiva lui-même la théologie avec succès, prit une part importante à l'abrogation du *Consensus*, et nous a laissé divers ouvrages dignes de remarque, Discours académiques, Commentaires, Thèses, Sermons, Histoire de l'Église, sans parler du *Nubes testium*, recueil de témoignages sur la tolérance en matière de religion, qui garde encore son à-propos.

Issu d'une de ces familles lucquoises qui n'ont pas cessé de reconnaître par l'éclat des talents et des services l'hospitalité de Genève, J. A. Turrettini reçut une éducation des plus soignées et chercha dans les voyages un complément de ses études. Son séjour à Londres et à Paris, où il fut en rapport avec les personnages les plus distingués, offre un piquant intérêt. A Paris, il vit Bossuet dans tout l'éclat de sa gloire, Huet, Mabillon, Malebranche, Fontenelle, représentant un siècle nouveau, et même la trop célèbre Ninon de Lenclos, qui tint salon d'esprit et de galanterie jusqu'à sa dernière heure. A Londres, il vit le roi, Guillaume d'Orange, porté au trône par la plus juste des révolutions, qui lui dit : « J'ai beaucoup connu monsieur votre père, et j'ai été fort de ses amis. J'apprends que vous suivez ses traces et j'en suis fort aise. » La reine Marie ne se montra pas moins accueillante pour le jeune Genevois, qui visita Oxford, Cambridge, sous son gracieux patronage.

Rentré dans sa patrie en 1694, Turrettini fut admis au saint ministère, et n'eut pas moins de succès comme prédicateur que comme professeur, dans la chaire d'histoire ecclésiastique créée pour lui. Prenant pour base l'ouvrage qu'il avait composé sur ce sujet, « il expliquait, dit un de ses contemporains, chaque article de vive voix avec une juste étendue. Il apportait les autorités

et les preuves originales tirées de son grand cours. Sa manière d'enseigner était nette, agréable, intéressante. Il semblait même qu'on apprît de lui ce qu'on savait déjà, parce qu'on l'apprenait d'une manière plus distincte et plus sûre. Son auditoire n'était pas seulement composé d'étudiants; il y avait des gens de lettres de tout ordre qui prenaient plaisir à aller l'entendre. » Parmi les correspondants de Turrettini, on doit citer Basnage, Ancillon, Leibnitz, Bayle et Jacques Saurin, le grand orateur du refuge. Esprit modéré, théologien conciliant, il ne comptait que des amis.

Deux chapitres du livre de M. E. de Budé sur les rapports de Turrettini avec les réfugiés et les martyrs français méritent spécialement l'attention, et montrent la part qu'occupait le protestantisme français, au plus fort de ses douleurs, dans les sollicitudes du descendant des réfugiés lucquois, qui n'épargna ni lettres, ni démarches pour adoucir le sort des persécutés. Benjamin Duplau trouva en lui un constant protecteur. J. A. Turrettini, Bénédict Pictet, deux noms qui doivent se confondre dans les souvenirs reconnaissants de notre Église. M. Eug. de Budé a bien mérité d'elle en retraçant ces grands exemples de foi et de charité. Nous lui devrons plus encore, lorsque, achevant une œuvre depuis longtemps annoncée, qui est pour lui l'acquit d'une dette filiale, il nous donnera la biographie de cet illustre Guillaume Budé, un des oracles de la Renaissance, dont la veuve et les enfants allèrent chercher un asile à Genève, et grossir cette noble phalange de réfugiés qui devint entre les mains de Calvin l'instrument d'une des plus étonnantes transformations que mentionne l'histoire. Il est des noms qu'il suffit de prononcer pour faire justice des calomnies qui s'attaquent encore à cette œuvre de rénovation : *La mort n'y mord !*

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres, et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LES GRANDES

SCÈNES HISTORIQUES

DU XVIE SIÈCLE

REPRODUCTION FAC-SIMILE

DES GRAVURES EXÉCUTÉES AU COURS DES ÉVÈNEMENTS

PAR

TORTOREL ET PERRISSIN

PUBLIÉE

Sous la direction de M. ALFRED FRANKLIN

Administrateur-adjoint de la bibliothèque Mazarine

---

43 PLANCHES GR. IN-FOLIO

ACCOMPAGNÉES DE NOTICES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

Prix de la livraison : 3 fr.

ON SOUSCRIT A PARIS

Chez **FISCHBACHER**, libraire, 33, rue de Seine

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1881

30e ANNÉE — 1881

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — SEIZIÈME ANNÉE

N° 9. 15 Septembre 1881



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1881

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

Vacances du 15 août au 15 octobre.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉTIENNE DOLET

SES OPINIONS RELIGIEUSES

II

A quelle tendance religieuse Dolet appartenait-il? — Bien qu'elle puisse dès à présent paraître résolue à plus d'un lecteur, la question n'est pas cependant élucidée avec une précision satisfaisante.

Dolet fut brûlé comme calviniste, suivant La Croix du Maine; comme luthérien, selon l'*Anti-martyrologe* de Jacques Severt; comme athée, suivant la plupart de ses contemporains. Le Laboureur affirme, à tort, qu'il figure dans le martyrologe de Crespin. L'*Histoire abrégée des martyrs français du temps de la Réforme*, Amsterdam, 1684, est, d'après M. Christie, le premier ouvrage protestant dans lequel Dolet ait trouvé place parmi les confesseurs de la foi réformée; mais l'auteur de ce livre ne fait que répéter Severt. Tandis que le cardinal Babou, dit de la

1. Voyez le dernier numéro du *Bulletin*, p. 337.

Bourdaisière, range Dolet parmi les huguenots[1] qui en sont venus aux plus effroyables blasphèmes; Calvin ne voit en lui et en Michel Servet, dont la piété était vraiment admirable[2], que d'exécrables blasphémateurs du fils de Dieu, prétendant ne différer en rien, quant à l'âme, des chiens et des pourceaux. Castalion lui-même, l'apôtre de la tolérance, place Dolet en compagnie de Rabelais et de Villanova, parmi les contempteurs de toute religion, qui n'ont ni Dieu ni Christ[3].

Selon M. Henri Martin[4], « la philosophie seule a le droit de revendiquer l'illustre victime de la place Maubert; la Réforme l'a reniée comme impie par la voix de Calvin, accusation dont la Renaissance a vengé son martyr. » D'après M. Boulmier, Dolet « n'était ni un protestant ni un catholique, encore moins un athée,... c'était un libre penseur. » Telle est aussi à peu près exactement l'appréciation de M. Christie : « Rien, dit-il[5], ne justifie l'accusation d'athéisme portée contre Dolet. Il était déiste sincère, plein de reconnaissance envers le divin créateur et gouverneur du monde. On éprouve cependant une grande difficulté, vu l'inconsistance de ses opinions, à les définir d'une façon plus précise. Ses déclarations ostentatoires d'orthodoxie et ses odes à la Vierge ne sont pas absolument concluantes... Le dédain qu'il manifeste pour Luther dans le dialogue *De imitatione ciceroniana*, la légèreté et l'indifférence avec lesquelles il traite les sujets théologiques, faisaient sentir aux Réformateurs qu'ils n'avaient rien à espérer de lui; que les matières qu'ils jugeaient de la plus haute importance : la justification par la foi, la communion sous les deux espèces, la nature précise du sacrement de l'autel, n'étaient pour lui qu'un vain songe, bien moins important qu'une sentence de Cicéron ou un

1. La création du mot est pourtant postérieure de quatorze ans à la mort de Dolet.

2. Voy. *Revue politiq. et littér.* du 21 février 1880, p. 801.

3. *Bull. de l'hist. du prot.*, 2e série, II, 535.

4. *Hist. de France*, 4e édit., VIII, 346.

5. Pages 254-256.

vers de Térence. Son paganisme classique le faisait détester également de Calvin et de l'inquisiteur Orry. »

A la fin de l'ouvrage[1] M. Christie reprend la même thèse : « La croyance a l'immortalité de l'âme repose sur l'un de ces trois fondements : l'autorité de l'Église, celle du Nouveau Testament, les conclusions de la raison. Or quiconque rejette les deux premières, est rarement conduit à accepter la dernière comme une base suffisante pour sa croyance, c'est-à-dire pour quelque chose de plus qu'une vague espérance... Dolet, non plus qu'aucun homme réfléchi de son temps, ne croyait à l'infaillibilité de l'Église; mais il ne croyait pas davantage à l'infaillibilité de Luther et de Calvin, et il n'admettait vraisemblablement pas que l'inspiration de l'Écriture fût différente de celle d'Augustin, de Jérôme ou de Cicéron[2]. La religion qui se recommandait d'elle-même à Dolet, et qui semble avoir été à peu près inévitable pour tout homme pensant d'alors, également incapable d'accepter l'autorité de l'Église ou la théorie arbitraire des Réformateurs, était la religion naturelle, la religion du devoir bornée au monde actuel et ne se troublant pas pour l'avenir, dont on ne peut rien savoir avec certitude, et sur lequel il est inutile de raisonner ou de spéculer[3]. »

Déiste sincère, ne voyant aucune différence entre l'inspiration de Cicéron et celle de la Bible, à la fois attaché à la religion naturelle, au paganisme classique et au culte de la Vierge, sceptique à l'égard de la vie future, dédaigneux pour Luther et son vain songe de la justification par la foi; voilà le portrait abrégé. Comme ce n'est point là, tant s'en faut, Dolet tout en-

1. Page 470.

2. Est-il nécessaire de faire observer que bien des contemporains admettaient l'autorité des Écritures sans croire à l'infaillibilité de Calvin, même en rejetant du canon, comme faisait Castalion, le *Cantique des Cantiques*, ou en réclamant avec Servet une réforme dogmatique plus radicale?

3. M. Christie comprend naturellement Marot dans la même catégorie : « Bien que, dit-il (p. 359), par sa traduction des psaumes chantés dans les temples protestants, Marot ait pris place parmi les apôtres de l'Église réformée de France, il y a cependant lieu de penser qu'il se désintéressait du dogme théologique, aussi

tier, le biographe a dû ajouter[2] d'autres traits qui, bien que fort atténués, ne s'accordent point avec les premiers : « Dolet n'était ni protestant ni catholique; mais toutes ses sympathies étaient pour le parti de la Réforme; et bien qu'il semble être resté étranger aux questions de doctrine et purement théologiques, il n'était pas insensible à la valeur du Nouveau Testament, et sentait que la cause des Réformateurs était celle du progrès et de la liberté de penser... Il est certain que tous ses amis appartenaient au parti de la Réforme, qu'il aimait la vie pure et la morale touchante de Lefèvre d'Étaples et de Charles de Sainte-Marthe; il est clair qu'il les lisait tous deux et désirait travailler à répandre la lecture du Nouveau Testament; qu'il se disait chrétien et se sentait vivement attiré par la beauté morale. »

Cet adepte de la religion naturelle qui se dit chrétien, ce disciple de Pomponace et de Lucrèce qui aime le Nouveau Testament et veut le répandre, sort déjà des limites de la vraisemblance. Que serait-ce si M. Christie n'avait rien atténué? — Durant plusieurs années, Dolet expose sa vie en concourant à la diffusion d'ouvrages évangéliques; or ces ouvrages sont tout imprégnés du dogme fondamental qu'il aurait, selon M. Christie, tenu pour une pure chimère. Le savant, qui, d'après son biographe, n'éprouvait que du dédain pour les spéculations concernant la vie future, traduit et imprime l'*Axiochus*, puis, condamné à mort, il écrit à la conciergerie le *Cantique* de l'immortalité. Dolet repoussait, nous dit-on, l'idée d'une révéla-

bien que ses deux amis [Dolet et Rabelais]; que sa sympathie pour le protestantisme n'était que négative, et que pour lui, comme pour le grand maître, le « grand peut-être » était un problème absolument insoluble, et qui n'offrait qu'un médiocre intérêt. »

Or, Marot se désintéressait si peu du dogme, sa sympathie pour le protestantisme était si peu négative, qu'il fut un des premiers à répandre en France les nouvelles doctrines, et que les critiques les plus compétents sont aujourd'hui unanimes à reconnaître que « Marot était beaucoup plus protestant qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. »

1. Pages 471-475.

tion surnaturelle, or, à la fin d'une préface que M. Christie a eue sous les yeux sans la reproduire, il invite ses lecteurs à méditer « la parole de Dieu », à la « recevoir en toute révérence comme la vraie nourriture de l'âme », et dans une épître liminaire, dont M. Christie a jugé superflu de citer même un fragment[1]; il affirme que « toute l'histoire de la vie de Jésus-Christ a été prédite et « préfigurée » dans les psaumes. — Sans doute l'homme est ondoyant et divers, et certaines individualités présentent bien des contrastes et des oppositions; assurément, l'écrivain qui disait au début de sa carrière : « Je suis homme à varier d'heure en heure[2] », a pu être léger, inconséquent, outré en tout, mais non cependant au point de tomber dans ces contradictions énormes, impossibles.

Comment donc les faire disparaître? — A l'aide d'un procédé très simple, sans lequel l'histoire de Luther, celle de Lefèvre, de Farel, de Calvin, ne seraient qu'un tissu d'impossibilités du même genre. Ce procédé consiste à distinguer deux phases dans la vie intellectuelle et morale de l'illustre humaniste. La difficulté qu'éprouvait le biographe à définir des opinions dont il a lui-même signalé l'inconsistance, aurait dû l'avertir qu'il faisait fausse route en mêlant toutes les dates, et en prêtant à l'auteur du *Cato christianus* le scepticisme, les préventions et les répugnances de l'étudiant de Padoue, de Toulouse, et de l'auteur du traité contre Érasme. A partir de 1539, Dolet n'écrit plus une ligne, du moins on n'en cite aucune, qui porte l'empreinte de la libre pensée pure; ses sentiments avaient subi dès lors une modification que M. Christie n'a point aperçue, parce qu'il n'a fait qu'ef-

1. Comment M. Christie a-t-il pu ne pas faire le possible et l'impossible pour obtenir communication de la profession de foi de Dolet, le *Cato christianus*, dont il savait que M. Didot possédait l'unique exemplaire connu?

2. « Je suis homme à varier d'heure en heure, et mon caractère versatile se prête à tous les genres de vie. Suis-je un Stoïcien? suis-je un disciple d'Épicure? Ma foi! c'est selon. Vivre libre, à mes yeux, c'est vivre. » (Préface des *Poésies latines*).

fleurer la grande question du temps, celle de la réforme religieuse.

Dolet, répète-t-il, n'était ni protestant ni catholique : assertion vraie en un sens, et pourtant inexacte en ce qu'elle ne va pas au fond des choses. Ne semble-t-il pas, à l'entendre, qu'il existât alors comme aujourd'hui deux Églises opposées, bien tranchées et délimitées, entre lesquelles il n'y avait place pour rien, si ce n'est pour le scepticisme et l'ironie moqueuse? Or la scission, bien qu'en voie de s'accomplir, n'était pas faite en France sous le règne du prédécesseur de Henri II. Non seulement le premier baptême schismatique, duquel Chandieu, Crespin et l'*Histoire ecclésiastique*, datent l'établissement des Églises réformées, n'eut lieu à Paris qu'en 1555, c'est-à-dire six années après le supplice de Dolet; mais de plus, il existait et il exista longtemps encore un parti intermédiaire fort nombreux, qui n'était pas celui de la libre pensée.

Grâce au souffle mystique, qui avait çà et là traversé le moyen âge, surtout au XIVe et au XVe siècle, un grand nombre d'âmes aspiraient à la communion directe avec Dieu, sans l'intermédiaire du prêtre, lequel avait trop abusé de ses privilèges. Presque tout l'Occident redisait d'un cœur ému le mot des conciles de Pise, de Constance et de Bâle : « Réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres. » Aussi, en même temps que la Renaissance émancipait l'esprit humain et remettait en lumière la sagesse antique et païenne, elle opérait une œuvre parallèle dans le domaine religieux, par la critique du texte biblique et la multiplication des exemplaires du livre vénéré sur lequel allait se baser la Réforme. Ramener la religion à sa source pour lui rendre sa pureté et sa vertu premières, telle fut l'œuvre, déjà bien des fois infructueusement tentée, que reprit, d'une main affaiblie par l'âge, l'un des docteurs les plus savants et les plus pieux de l'époque, Lefèvre d'Étaples. Pour lui, la piété consistait à pratiquer les enseignements de Jésus et des apôtres, sans se préoccuper beaucoup des cérémonies et des dogmes venus plus tard. Il voulait

réformer paisiblement l'Église, sans schisme, et même sans lutte, s'il était possible. Bientôt, en Allemagne et en Suisse, des émules plus jeunes le dépassèrent, attaquant les abus et les erreurs avec une logique et une énergie que ne comportaient ni son âge ni son tempérament doux et mystique. Il traduisit en français le Nouveau Testament (1523), que ses amis répandirent par milliers d'exemplaires.

Qu'allait-il advenir des décrets des conciles et des papes, si chacun était libre de puiser sa foi dans les saintes Écritures? Substituer l'autorité de la Bible, c'est-à-dire au fond celle de la conscience individuelle, à l'autorité de l'Église, n'était-ce pas la plus dangereuse et la plus criminelle des insurrections? Blessée de deux coups à la fois, Rome poussa un cri de colère, enveloppant dans un même anathème la Réforme et la Renaissance. Dès ce moment le parti de l'obscurantisme et de la résistance fut fondé, prêt à tout, même à l'extermination de ses adversaires, pour maintenir la domination de la foi catholique : la lutte qu'il allait soutenir contre l'esprit moderne remplit, si l'on peut ainsi parler, trois siècles de l'histoire.

Menacé aussitôt du bûcher, auquel l'arracha l'aimable et bienfaisante Marguerite, Lefèvre n'interrompit pas son travail, il acheva la traduction de la Bible entière. Parmi ses disciples, quelques esprits aussi ardents que clairvoyants comprirent que l'implacable réaction romaine triompherait de toutes les demi-mesures, et que jamais l'Église ne se réformerait elle-même; ils passèrent dans le camp de Luther et de Zwingle, et poussèrent résolument au schisme déjà réalisé en Allemagne et en Suisse. L'un d'eux s'appelait Farel; un autre, Pierre Toussain; un troisième, Calvin.

Lefèvre persista naïvement à penser que, la Bible ne pouvant être hérétique, tout bon catholique a le devoir de la méditer quotidiennement. La mort, qui le frappa en 1536[1],

1. Herminjard, *Corresp. des réformateurs*, III, 399.

n'arrêta point l'élan qu'il avait donné. Quiconque avait soif de piété vivante, éclairée, dégagée des pratiques superstitieuses, sans pouvoir se résoudre à suivre Luther dans ses hardiesses indignées, ou Calvin dans sa sombre et inflexible théologie; quiconque avait horreur du sang versé au nom de Jésus-Christ sans l'en rendre responsable; tous les esprits ouverts mais timorés, pacifiques, persévérèrent dans la voie sans issue ouverte par Lefèvre, par Érasme, et dans laquelle Mélanchthon lui-même serait demeuré volontiers. Nommons seulement Briçonnet, Guillaume Budé, Jules-César Scaliger, Jean Bouchet, les Du Bellay, Vatable, Gérard Roussel, évêque d'Oléron, Michel d'Arande, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sadolet, Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, Guill. Pellicier, évêque de Montpellier, Turnèbe, de Boysonne, de Pins, évêque de Rieux, Bunel, Barthélemi Aneau, l'amiral Chabot de Charny, Cornélius Agrippa, médecin de Louise de Savoie, Guillaume Petit, confesseur de François Ier, Marguerite de Navarre et la plupart des lettrés et des persécutés qui trouvaient asile à sa cour, Guyancourt, confesseur de Henri II, les conseillers au parlement Claude Viole, Antoine Fumée, Louis du Faure, Eustache de la Porte, Paul de Foix, Nicole du Val, Arnaud du Ferrier, le chancelier de Lhospital, de Salignac, Duval, évêque de Séez, Montluc, évêque de Valence, Marillac, archevêque de Vienne, et bon nombre des hommes tolérants qui formèrent le parti des « politiques ».

Tandis que beaucoup de ceux qui avaient été entraînés dans ce courant d'opinion moyenne, devinrent dans la suite protestants, comme Marot, Bording, Bérauld, Wolmar, Mathurin Cordier, Claude Baduel, Anne Dubourg, d'autres au contraire se réconcilièrent plus tard avec Rome (Briçonnet, Guill. Bigot, etc.), et quelques-uns même s'engagèrent dans les rangs des persécuteurs à la suite de Pierre Duchâtel et du futur cardinal de Tournon.

Le célèbre ouvrage de Jean Bodin, *De la Démonomanie des sorciers* (1593), témoigne de la longue persistance de ce

singulier mélange des idées protestantes et des idées catholiques, aussi bien que les écrits des solitaires de Port-Royal et la lutte des Jansénistes contre Rome. De même que Bodin affirmait qu'il faut n'avoir recours qu'à Dieu, citait à chaque instant les psaumes de Marot et commentait l'Écriture d'après le texte hébreu, Bossuet lui-même s'attache, dans l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, à mettre en relief les points communs aux deux religions, et relègue au dernier plan les dogmes exclusivement catholiques et la minutie des observances dans lesquelles les réformés ne voyaient que des superstitions.

Protestant, c'est-à-dire membre de l'Église qui ne se constitua qu'en 1555, Dolet ne pouvait l'être de fait, et nous pensons qu'il ne l'était pas non plus d'intention. De même que l'évêque d'Oléron, qui disait la messe à sept points, laquelle n'avait guère conservé de la messe que le nom, Dolet n'eut sans doute jamais la moindre velléité de sortir de l'ancienne Église.

Catholique, c'est-à-dire féal du pape, de l'Inquisition et de l'obscurantisme, Dolet l'était bien moins encore. Mais catholique biblique, à moitié réformé, animé de l'esprit nouveau; lequel délaissait paisiblement le culte des saints, les indulgences, la confession auriculaire, le carême, et posait pour règle de foi la parole sainte, oui, certes, il le fut, au moins dans ses dernières années, et c'est ce qui explique pourquoi il répète avec une assurance non feinte que l'impression de la Bible n'est pas un acte hérétique. Aux savants auteurs de *la France protestante* disant de lui : « Sa révolte se bornait à favoriser le schisme, en prêtant ses presses à la publication d'ouvrages mal sentant de la foi », Dolet aurait pu répondre avec une parfaite loyauté : La révolte, l'hérésie, sont, d'une part, en ceux qui annulent la parole divine par leurs traditions, et, d'autre part, en ceux qui déchirent outrageusement l'Église de Jésus-Christ. — La rébellion de Dolet et de ses pareils n'était donc qu'une demi-révolte, puisqu'elle excluait

toute idée de schisme. Cette assertion va se justifier comme d'elle-même[1].

M. Th. Dufour pense avoir retrouvé le Nouveau Testament français imprimé par Dolet, dont on croyait tous les exemplaires détruits, et auquel M. Christie assigne, sans raison suffisante, la date de 1542. Il a pour titre : *Le nouveau testament, c'est-à dire, la nouvelle alliance de nostre Seigneur et seul Sauveur Jésus Christ, translaté de Grec en Françoys. M. D. XXXIX.* In-8° en lettres romaines, sans lieu, ni nom, ni marque. A la page 634, on lit : « Fin du Nouveau Testament translaté par Belisem de Belimakom, etc. » (*Biblioth. Sainte-Geneviève*, A 824, Réserve). « Ce volume n'est certainement

1. Nous avons sous les yeux l'*Exposition de l'Évangile de nostre Seigneur Jésus-Christ selon S. Matthieu. Translatée de latin en françoys et nouvellement imprimée*, 1540. Petit in-8° gothique de 613 pages numérotées, sans lieu, ni nom d'imprimeur, ni aucune marque. Le premier cahier se compose du titre et de 6 pages non numérotées contenant une « Table ou répertoyre des plus communs lieux contenuz en ce présent livre, ordonné selon l'ordre alphabétique ». Au verso de la page 613 on lit : « Achevé de imprimer le 5 jour du moys de juing 1540 » (*Biblioth. Mazarine*, t. 896). M. Christie, qui n'a point vu l'ouvrage, ajoute au titre, sur l'autorité du n° 14 du *Catalogue des livres de MM...* (lisez : M. M*** [aréchal]), Paris, Techener, 1850, les mots : « A Lyon, chés Estienne Dolet. » De son côté, M. Th. Dufour (*Le catéch. fr. de Calvin*, p. CCLXXV), qui n'a point non plus rencontré l'*Exposition de l'Évangile selon S. Matthieu*, la range parmi les « impressions génevoises, en s'appuyant sur les registres du Conseil de Genève, où l'on voit que l'autorisation d'imprimer ce livre, demandée le 5 mars 1540 par Jean Michel, lui fut accordée le 12.

L'exemplaire de la Bibliothèque Mazarine est-il bien l'un de ceux de Jean Michel ? — Le parfait accord des dates serait une preuve insuffisante ; mais elle est confirmée par deux autres : 1° Les deux premiers mots du titre sont encadrés dans un rectangle imité de celui de la Bible in-f° d'Olivetan, mais plus orné. Une banderolle placée au-dessous de ce rectangle, engagée dans des hachures et surmontée de feuilles reproduites sous le rectangle, porte la légende : « Jeh. 5. Cerchez (dit Christ) les escritures. » Or rectangle, banderolle et légende, empruntés aux impressions de Jean Gérard de Genève, se trouvent déjà en tête du Nouveau Testament gothique de Genève 1538, qui porte la marque de Jean Michel : un cœur couronné, et en tête de *la première partie de l'union de plusieurs passages de l'escripture saincte*, d'Herman Bodium, 1539, imprimée avec les caractères gothiques de Jean Michel. — 2° Le caractère employé pour le titre est absolument identique à celui d'un autre ouvrage de 1540, que

pas d'origine génevoise, et nous croyons, dit M. Dufour [1], pouvoir l'attribuer aux presses d'Estienne Dolet. » Belisem de Belimakom est, on le sait, le pseudonyme d'un parent et d'un ami intime de Calvin, Pierre Robert, dit Olivetan, qui a le premier traduit la Bible en français sur les originaux (1535). Le Nouveau Testament avait été revu par lui dès 1536, et ensuite par les « prédicants génevois », à chaque nouvelle édition. Celle de 1539 a aussi été retouchée par les mêmes ministres en l'absence de Calvin, alors à Strasbourg, et contient la célèbre préface du réformateur : « A tous amateurs de Jésus-Christ et de son Évangile » ; c'est donc un livre hérétique au premier chef, et, si l'hypothèse de M. Th. Dufour est fondée [2],

nous allons décrire à l'instant, et qui porte les trois fleurs de lis de Jean Michel, ainsi que sa marque du cœur couronné, telle qu'elle est décrite par M. Dufour, p. CLIV. — D'où nous concluons que l'ouvrage doit être restitué à Jean Michel, et que, nul ne l'attribuant à Dolet, sauf le catalogue mentionné plus haut, l'auteur de celui-ci a très probablement fait au titre une addition erronée.

L'*Exposition sur la première épître de S. Jean, divisée en sermons*, que M. Christie classe parmi les impressions de 1542, en l'attribuant à Dolet, n'appartient pas davantage à l'imprimeur lyonnais. Voici la description de l'ouvrage qui a aussi échappé aux savantes recherches de M. Th. Dufour : *Exposition sur la première épistre de S. Jehan apostre, divisée par sermons tresutiles à tous amateurs de vraye et chrestienne prédication Avec la table démonstrant les sentences et motz notables.* (Ici les trois fleurs de lis, posées 2 et 1, par lesquelles Jean Michel remplaçait parfois l'écusson génevois sur les exemplaires destinés à la France.) *Translatée de latin en françoys et nouvellement imprimée*, 1540. Petit in-8° gothique de 366 pages numérotées, plus, à la fin, 10 pages non numérotées contenant une « Table et répertoire de sentences et motz plus notables contenuz en ce présent livre et nombre des pages. » Sur la dixième, dans un cadre rectangulaire, figure un écusson portant un cœur surmonté d'une couronne, et sur la banderolle qui entoure l'écusson, la légende : *Cor contritum et humiliatum Deus non despiciet.* Ps. 50 (*Biblioth. Mazarine*, t. 911). — Les docteurs de Sorbonne se sont donc trompés en mettant sur le compte de Dolet cet ouvrage, sorti, comme le précédent, des presses de Jean Michel, et voilà deux ouvrages à supprimer de la liste dressée par M. Christie, et aux extraits desquels il nous faut renoncer, quelque piquants qu'ils soient.

1. *Le catéch. fr. de Calvin*, p. CXXII.

2. Le caractère, singulièrement maigre, n'a aucune ressemblance avec celui des nombreuses impressions de Dolet que nous avons vues. Les lettres ornées, fort noires, sont bien inférieures à celles des *Prières et oraisons* de 1542 et des

Dolet aurait commencé ses impressions bibliques par celle de ce Nouveau Testament. — Quoi qu'il en soit, pour des raisons que l'on verra tout à l'heure, nous ne saurions douter un instant que le Nouveau Testament imprimé par Dolet ait été celui d'Olivetan.

L'impression de l'ouvrage suivant n'était pas moins dangereuse : *Psalmes du royal prophète David. Fidèlement traduicts de latin en françoys. Auxquels est adjouxté son argument et sommaire à chacun particulièrement. Chés Estienne Dolet à Lyon*, 1542. In-16 ou in-32, en lettres romaines (*British Museum*). Dolet a joint aux psaumes, « les cantiques lesquels on chante journellement aux églises », le *Benedicite*, le *Confiteor*, le *Magnificat*, le *Benedictus*, le *Nunc dimittis*, le *Te Deum*, etc. Il a fait suivre le tout d'un « opuscule de saint Athanase sur les psalmes de David. C'est assavoir comme on les peut accommoder aux affaires humaines. Opuscule premièrement traduit de grec en latin par Politien, et de latin en françoys par Estienne Dolet ». A la fin : « Tel est le style du royal prophète David, le tout à l'utilité des hommes. » — Voici l'épitre liminaire :

Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut.

Si gens envieux de leur plaisir mondain et addonnés à leur volupté, cherchent les lieux (comme courts de roys et princes, nopces, festins et telles assemblées) où coustumièrement y a ample musique et jeux de touts instruments ; et si font ce pour ung comble de délectation et resjouissance, je ne sçay chose sous le ciel, où ung noble et chrestien esprit puisse trouver plus parfaicte musicque, qu'aux divins Psalmes de David. Mais qu'entends-je par ceste musicque? Ce qui s'ensuict. Si (quant au plaisir humain) tu te délectes d'une subtilité d'invention, d'une diversité d'arguments, d'une véhémence ou doulceur de propos, je te puis asseurer qu'en touts les poètes grecs ou latins, ou vulgaires, tu ne trouveras une telle perfection de poésie (interprète-la, si tu veulx, musicque) qu'en

Évangiles et Épistres des cinquante et deux dimenches de la même date. La vignette qui encadre le titre pourrait faciliter la découverte de l'origine du livre.

ces Psalmes de David. Est-ce en cas de descriptions des faicts mondains? est-ce en cas de requestes d'ayde? en cas de bonne fortune, d'infortune, de repentence, d'humilité, d'es dejouissance, remercyment, d'exaltation? Je te dy de rechef, qu'en tous ces points tu ne trouveras poète ou autheur plus riche et divin que David.

Et si maintenant nous voulons parler de la vraye divinité de luy, elle est telle, que luy seul est le seul fondement de la saincte escripture. Car en luy tu recongnoistras toute l'histoire de la vie de JÉSUS Christ, tant bien par ses dicts et prophéties préfigurée qu'aulcun painctre ne la sçauroit mieux désigner[1]. Voilà quant à la singularité de ceste ouvrage. Lequel pour plus enrichir (quant à l'impression, et aussi quant à ton utilité et commodité) j'ay prémis à chasque Psalme ung sommaire de tout le sens qui y est contenu. Et à la fin de l'œuvre ay adjouxté ung petit traité de S. Athanase, par moy nouvellement traduict en françoys. En iceluy tu congnoistras quelz Psalmes se peuvent usurper (employer) en prospérité ou adversité. Qui te sera une merveilleuse consolation en tes affaires, et bonne adresse pour plus utilement user des divines narrations de ce prophète, qui ne délaisse rien en ses escripts de tout ce qui peult advenir à l'homme, et exprime au doigt le bien et le mal, dont à l'ung est propre et convenable réjouissance et lyesse, à l'aultre, tristesse et repentence. Par ainsi pour mieulx et plus amplement enrichir le tout, je t'ay traduict cest opuscule de sainct Athanase, et te l'ay mis après les Psalmes. Prends en gré mon petit labeur, lecteur débonnaire, et de tout rends louenge et grâces à Dieu, auquel soit honneur et gloire éternellement.

Le texte donné par Dolet est celui de la Bible d'Olivetan (1535), sauf de légères variantes que nous mettons entre parenthèses et en caractères italiques. Olivetan : « Ne se pourront maintenir les méchants en jugement ni les pécheurs au concil (Dolet : *en l'assemblée*) des justes (Ps. I). Car tu n'es pas un Dieu qui veut (*veuille*) méchanceté, (*aussi*) le mauvais n'habite point avec toi. Les fols n'assisteront pas devant tes yeux, tu as

1. Dolet ne fait que résumer ici l'épître dédicatoire des *Trente Psalmes* de son ami Marot, qui parurent au commencement de 1542 avec un permis d'imprimer du 30 novembre précédent. Les deux ouvrages ont dû être imprimés presque en même temps et publiés à peu d'intervalle; car Calvin écrivait à Farel en décembre 1541 : « Une heureuse nouvelle de Lyon, c'est que Dolet imprime en ce moment le Psautier, et commencera bientôt la Bible; il suit le texte d'Olivetan. » (*Opera Calvini*, XI, 357.)

haï (*tu hais*) tous ceux qui font iniquité. Tu détruiras ceux qui parlent (*disent*) mensonge... Tu as en horreur l'homme meurtrier et trompeur (*le meurtrier et le trompeur*);... à cause de mes aguetteurs (*de ceux qui guettent après moi*);... car ils sont rebelles contre toi (*ils te sont rebelles*)... Tu béniras le juste, l'environnant (*et l'environneras*) de bonne volonté comme d'un pavois (Ps. V). Que par (*d'*) aventure cestui ne ravisse mon âme comme le lion (ne ravisse (*comme un lion*) *mon âme*). Que l'ennemi (*mon ennemi*) poursuive mon âme et l'atteinde (l'*atteigne*). Dresse-toi... et me exerce jugement (*te mets en avant pour me faire raison*) comme tu as promis... Et la congrégation des peuples te environnera (*Lors l'assemblée des peuples t'environnera*)... Juge-moi selon ma justice et selon mon innocence [qui est] en moi (*selon la justice et selon l'innocence qui est en moi*)... Car Dieu qui est juste éprouve (Dieu *est juste*, éprouve)... (*Or*) voici,... il a conçu affliction (*maltalent*) et enfantera mensonge... Son labeur retournera sus son chef, et son outrage descendra sur sa tête (*Son maltalent lui retournera sur la tête et son outrage lui retombera sur le sommet*). » (Ps. VII).

En présence de ces corrections purement littéraires et rentrant dans la compétence de Dolet, nous nous sommes demandé s'il n'aurait pas été tenté de marcher sur les traces de Robert Estienne et d'Érasme, en revisant le texte qu'il imprimait. Une autre correction, conforme à l'hébreu qu'ignorait l'éditeur, contredisait cette hypothèse au moins sur un point; car cette correction, c'est-à-dire la substitution d'*Éternel* à *Seigneur*, est l'œuvre d'Olivetan lui-même [1], lequel a réparé, dans *les Psalmes de David. Translatez d'Ebrieu en françoys. Genève* [Jean Gerard] *M. D. XXXVII.* Petit in-8° (*Biblioth. de Genève*), la faute qu'il avait commise dans sa Bible, où il traduit *Jahveh* tantôt par le Seigneur et tantôt par l'Éternel. Il restait donc à constater si les autres corrections avaient ou non la même ori-

1. Voy. la *Rev. de théologie*, 3e série, V, 305.

gine, c'est-à-dire à comparer le texte de Dolet (*British Museum*), non seulement avec le Psautier revisé par Olivetan, 1537 (*Biblioth. de Genève*), mais encore avec *les Psalmes de David, translatez d'Ébrieu en langue françoyse* (sans lieu), *M. D. XXXIX.* Petit in-8° (*M. Huth*). Or les trois copies des psaumes V et VII que nous avons reçues avec reconnaissance du *British Museum*, de M. Ph. Plan de la bibliothèque génevoise, et de M. Ellis, libraire à Londres, avec l'autorisation de M. Huth, contiennent exactement le même texte; de sorte que les *Psalmes du royal prophète David*, soi-disant *fidèlement traduicts de latin en françoys*, sont la reproduction presque pure et simple des *Psalmes de David translatez d'Ébrieu*, 1537 et 1539, dont Dolet a changé le titre, et auxquels il a joint des sommaires et les cantiques de l'Église, afin de ne pas éveiller les susceptibilités de la Sorbonne, qui paraît, en effet, s'être laissé induire en erreur, puisqu'elle a condamné les *Psalmes translatés de l'hébreu* et non ceux de Dolet [1].

Abordons l'examen d'un second ouvrage : *Les prières et oraisons de la Bible, faictes par les sainctz pères et par les hommes et femmes illustres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament* (Ici la doloire, avec les mots : *Scabra dolo*, sur le tranchant). *Chés Estienne Dolet à Lyon*, 1542. *Avec privileige du Roy.* In-16, en lettres rondes, de 283 pages numérotées, sans marque à la fin (*M. Gaiffe*). L'opuscule, dont M. Christie n'a pas vu d'exemplaire, contient les prières de la Bible divisées en six catégories, dans l'une desquelles figure un morceau non biblique, savoir « les bénédictions et louanges de Saint Ambroise et de Saint Augustin ». L'auteur du recueil ne s'est pas borné à extraire ces prières d'une version française; il a fait œuvre de correcteur, si ce n'est de traducteur, suivant tantôt le texte de Lefèvre, tantôt celui d'Olivetan, voire même de l'Olivetan revisé de la *Bible à l'épée* de 1540 [2], et les modifiant tous deux à l'aide de l'hébreu ou d'une

1. D'Argentré, *Collectio judiciorum*, etc., II, 1re part., 134, 176.

2. Les auteurs de cette première revision génevoise comprenant toute la

version latine faite sur l'hébreu. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer entre elles, et avec la traduction d'Olivetan qu'on vient de voir, les trois versions suivantes du commencement du psaume V :

B. de Lefevre, 1534.	Prières et oraisons, 1542.	B. de l'épée, 1540.
Seigneur, reçois mes paroles en tes oreilles, entends ma clameur. Mon roi et mon Dieu, entends à la voix de mon oraison.	Seigneur Dieu, reçois mes paroles en tes oreilles, entends ma méditation. Entends la voix de ma clameur, mon roi et mon Dieu ; car je te ferai oraison.	Seigneur, prête l'oreille à mes paroles, entends à ma méditation. Entends à la voix de mon cri, mon roi et mon Dieu ; car je te supplierai.
Car, Seigneur, je ferai à toi oraison ; tu exauceras ma voix au matin.	Seigneur, tu exauceras du matin ma voix, je te la disposerai au matin et y regarderai.	Seigneur, tu as exaucé ma voix, au matin ; car du matin je me préparerai vers toi et y regarderai.
Au matin j'assisterai devant toi et y regarderai ; car tu es Dieu qui ne veux point iniquité. Et aussi n'habitera point auprès de toi de malicieux, et ne demeureront point les injustes devant tes yeux.	Pour ce que tu n'es point le Dieu qui veuilles impiété, le malin n'habitera point auprès de toi. Les insipients n'assisteront pas devant tes yeux, tu as haï tous ceux qui font iniquité.	Car tu n'es pas un Dieu qui veuille méchanceté, le mauvais n'habite point avec toi. Les fols n'assisteront pas devant tes yeux, tu as haï tous ceux qui font iniquité.
Tu as haï tous ceux qui font iniquité, tu détruiras tous ceux qui parlent mensonge. Le Seigneur aura en abomination l'homme meurtrier et plein de déception.	Tu perdras ceux qui parlent mensonge ; le Seigneur aura pour abominable l'homme menteur et décepteur.	Tu détruiras ceux qui parlent mensonge ; le Seigneur a en horreur l'homme meurtrier et trompeur.

Bible et antérieure au retour de Calvin à Genève, ont laissé partout *le Seigneur* dans les psaumes, et n'acceptent presque aucune des corrections qu'Olivetan avait faites aux psaumes, aux livres de Salomon, etc. Le titre manque à l'exemplaire qu'en possède la *Société bibliq. prot. de Paris.*

Mais moi, par la grandeur de ta miséricorde, j'entrerai en ta maison, 'adorerai en ton saint temple en ta crainte.	Mais mo ,selon la multitude de ta miséricorde, j'entrerai en ta maison j'adorerai au temple de ta sainteté en ta crainte.	Mais moi pour l'abondance de ta bénignité, je viendrai en ta maison, j'adorerai en ton saint temple en la crainte de toi.

Quel est ce reviseur à la fois élégant et indépendant, qui puise à droite et à gauche, ailleurs encore, et affectionne les mots d'origine latine : confidence pour confiance, insipient pour fol, exercite pour ost, blandir pour flatter, clameur pour cri, rectitude pour droiture, conculquer, suspiration, recordation, dilection? — Nous l'ignorons; mais ce ne peut être Dolet. Si celui-ci eût été l'auteur de l'opuscule, il aurait tenu un tout autre langage dans l'épître liminaire. En outre le reviseur semble n'avoir pas connu les psaumes revus par Olivetan, et les sommaires que Dolet a mis aux *Psalmes... fidèlement traduits du latin* diffèrent totalement de ceux des *Prières et oraisons*[1], dans lesquels s'accuse nettement la tendance réformatrice et paulinienne du livre :

« Quand en nous ne trouvons seuls mérites, ni quelque propre justice, mais en toutes choses despérées, et qu'avons recordation que du commencement du monde Dieu a fait toutes choses merveilleuses en ses saints, et que jamais ne délaisse ceux qui l'appellent, ainsi pouvons-nous prier. » (Ps. CXLIII.)

1.

Psalmes du royal prophète.	*Prières et oraisons.*
V	V
« C'est la prière de celuy qui est vexé de crimineux adversaires. Lequel pour ce qu'il sçait bien que Dieu ne les peult aymer, reprend courage qu'il sera puissamment tiré hors du péril, et rendra grâces à Dieu, son préservateur, en l'Église des saincts. Après il prie le Seigneur qu'il le conduyse et addresse si bien, qu'il ne soyt surprins de leurs malicieuses finesses, ains qu'il les jecte au bas, affin de donner joye aux fidèles. »	« Affin que soyons délivrés des hommes sans piété, et aussi que tous les bons soyent environnés d'éternelle protection.

« Afin que nous, enluminés de la grâce de Dieu, nous connaissions en cette terre la voie par laquelle on va à Dieu, laquelle est confidence en lui et charité envers le prochain; afin aussi que nous connaissions son salut, c'est-à-dire Christ, lequel est fait notre justice, afin que par toute la terre son nom soit glorifié. » (Ps. LXVII.)

« Afin que Dieu... nous garde des doctrines et traditions des hommes. » (Ps. CXIX.)

« Contre l'Antechrist persécutant et mettant à mort les saints de Dieu, et profanant les mystères de la parole de Dieu. » (Ps. LXXIX.)

« Afin que nous soyons délivrés des hommes de sang, lesquels s'efforcent de nous tirer arrière de la voie de Dieu par force et par tromperies, lesquels rendent peine d'éteindre la parole de Dieu. » (Ps. CIV.)

La doctrine de ces sommaires ne reparaît qu'adoucie, mais toutefois acceptée, dans la préface :

Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut,

Telle est l'opinion de tous rhétoriciens, que une des principales parties de l'art oratoire consiste en imitation. Et non seulement leur opinion est vraïe, quant à cette part; mais il faut tenir assurément qu'en toutes choses bonnes et louables, imitation a le premier lieu. Car imitation n'est qu'un exemple des choses parfaites et émerveillables en leur genre, soit art mécanique, ou de plus spirituelle et ingénieuse vacation. Je dis ceci pour conclure à la fin que, si imitation est tant bien reçue ès faits et exercitations humaines, elle ne peut être que bonne (oui nécessaire) ès méditations et actions divines. C'est à savoir quand nous voulons avoir affaire avec Dieu, ou pour impétrer quelque bien, ou pour nous défendre et préserver d'aucun mal. En tels arguments nous ne pouvons imiter requêtes plus convenables que les oraisons des saints pères, comme oraisons parfaites en toute dévotion et affection céleste, sans qu'il y ait aucun babil superflu ou infect d'hypocrisie. Qui est chose totalement contraire aux commandements de Dieu et à la purité (*sic*) de cœur, que l'Éternel requiert en nos prières. Voire telle qu'en une simple parole devons demander ce qui nous est nécessaire, plus par foi et confiance que par marmotement et remuement de lèvres, comme font aucuns ignorants et remplis d'erreurs.

Tu pourras donc user de telles prières en tes affaires, non sans grande consolation d'esprit. Et pour telles fins les ai imprimées, lecteur débonnaire, pourchassant ton utilité de tout mon petit pouvoir. Louange et gloire en soit à Dieu, auteur de tout bien.

L'ouvrage suivant de Lefèvre d'Étaples que M. Christie s'est borné à décrire bibliographiquement, n'est pas moins important : *Les épistres et évangiles des cinquante et deux dimenches de l'An, avecques briefves et très utiles expositions d'ycelles* (Ici, dans un médaillon circulaire, le Christ tenant la croix, avec cette devise en exergue : *Si quis sitit veniat ad me et bibat. Ioan.* 7). *A Lyon chés Etienne Dolet*, 1542. *Avec privileige du roy.* In-16, lettres romaines, de 655 pages numérotées[1]. Sur la 656e, la doloire avec les mots : *Scabra dolo*, sur le tranchant. *Dolet préservemoy ô Seigneur, des calumnies des hommes* (*M. Gaiffe*). L'épître liminaire, la plus remarquable de celles que nous avons réussi à nous procurer, montre le savant typographe plein de zèle et d'ardeur pour l'œuvre évangélique à laquelle il travaille, tout en prétendant demeurer fidèle à l'ancienne Église :

Estienne Dolet au lecteur chrestien, Salut.

Je serois digne de grand'mocquerie et repréhension, si veu la promesse que je t'ay faite de remettre en lumière tout ce que je voirray estre commode pour l'instruction chrestienne et édification de nostre foy, je me lassois dès le commencement, sans mettre en plein effect ma promesse dessusdicte.

Pour ne tomber on vitupère, et pour mettre en exécution ma bonne voulunté quant à cela, après touts les ouvrages que desja j'ay imprimés

1. L'édition de Dolet est plus complète que l'édition gothique petit in-8° de CCLXXX feuillets, sans date, ni lieu, ni nom, ni marque (*M. Gaiffe*); elle a en plus les sermons de la nativité de Notre-Dame, de la Toussaint, sur le commun des saints, d'un apôtre ou évangéliste, d'un martyr, d'un confesseur, et de la dédicace. Ces pièces sont précisément les plus hardies de l'ouvrage ; en outre les pièces communes aux deux recueils sont plus développées dans l'édition de Dolet que dans l'autre, et attestent l'existence d'une édition intermédiaire.

pleins de bonne doctrine, je te produys à présent cestuy ci, non moindre certainement que les aultres, mais plein de telle doulceur que tu ne pourrois lire chose plus récréatifve. Après cecy, dedans troys ou quatre moys je ne fauldray (Dieu aydant) de te rendre parfaicte la Bible en petite forme et en grand'forme dedans huict. Le tout si accomply, que tu auras occasion de contentement, et désormais ne tiendra qu'à toy, si tu n'as continuellement la parolle de Dieu devant les yeulx. Laquelle tu doibs recepvoir en toute révérence, comme la vraye nourriture de ton âme. A Dieu, lecteur. De Lyon ce 3 de mai 1542.

Dolet semble n'avoir pas tenu sa promesse : on ne connaît aucune Bible imprimée par lui, et il n'y en a pas trace dans les catalogues des livres prohibés. Cependant il ne se serait sans doute pas engagé à publier en juillet ou en août la Bible de petit format, si celle-ci n'avait été sous presse déjà plus ou moins avancée au commencement de mai; car, même de nos jours, les plus grands établissements typographiques n'imprimeraient un ouvrage semblable en trois ou quatre mois que dans des cas d'urgente nécessité. Son arrestation, survenue précisément à la fin de juillet ou dans les premiers jours d'août, a dû interrompre le travail qu'on n'aura jamais repris, et les feuilles tirées auront été détruites comme inutiles et trop compromettantes.

Voyons maintenant ce que Dolet appelait « bonne doctrine.., pleine de douceur » :

« L'homme ne vit point de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Les saintes Écritures sont donc le vrai pain de doctrine et la vraie pâture de l'âme » (p. 16).

« Quiconque attend le vrai salut par ses œuvres, ou par créature quelconque autre que par Jésus-Christ seul, il dit : *Anathema Jesu*, parole exécrable de lui et n'a point le saint esprit » (p. 458).

Après avoir exalté Marie, Lefèvre s'élève ainsi contre le culte qui lui est rendu :

« Ni à elle, ni à nous jamais chose du monde ne profite, si-

non en nouveauté d'esprit être né en Dieu spirituellement par Jésus-Christ, lequel a fait et préparé sa mère telle qu'il lui a plu. Car il est manifeste qu'elle ne s'est pas sanctifiée et faite toute belle; mais Dieu, pour son plaisir, l'a choisie, l'a produite et faite telle que son plaisir a été. Parquoi tout le bien, tout l'honneur, toute la grâce, vertu et sainteté d'elle, doit être à son fils, son facteur et son père, du tout attribuée, donnée et réferée. Et qui autrement fait, il blasphème, et, comme mal connaissant et ingrat, déplaît à la mère et à l'enfant, commettant prodigieuse rapine, pourtant qu'il attribue l'honneur du créateur à la créature. Laquelle chose, hélas! en trop de lieux on permet, partie par une puérile, féminine et superstitieuse dévotion, ou, pour mieux dire, satanique illusion. Partie aussi par insatiable avarice et malheureuse cupidité de profit temporel qui en provient » (p. 607).

L'*Exhortation à la lecture des sainctes lettres* contient aussi une préface dont nous empruntons le résumé à *la France protestante* : « Dans cette épître au lecteur chrétien, Dolet dit ne pas ignorer les plaintes que font contre lui *aulcuns envieux et abuseurs de peuple*, parce qu'il met en lumière des ouvrages de la *saincte Escripture composez ou traduitz en langue françoyse*, et que c'est pour leur remontrer leur tort qu'il leur a bien voulu *produyre ce petit opuscule.* » — Nous n'avons vu de l'*Exhortation* qu'un exemplaire imprimé à Lyon par Balthazard Arnoullet, 1544 (non 1554, date adoptée par M. Christie d'après Duverdier), in-8° ou in-16, lettres rondes, de 48 feuillets numérotés (*M. Gaiffe*). Les deux passages suivants indiquent clairement l'esprit de la portée de l'ouvrage : « Où sont ceux ayant charge d'âmes qui preschent purement l'Évangile? De quoi sont maintenant les prosnes... et prédications du long de l'année par les villes et les villages? Tous cherchent ce qui fait à leur profit, et non ce qui appartient à Christ » (f° 16). — « Je ne voudrois semer ou adhérer à aucune secte contraire à l'Église catholique, en laquelle je veux et entens vivre et mourir congnoissant que hors icelle on ne peut avoir salut. Mais si

pour quelque cause, Dieu a permis qu'on soit demeuré quelque temps en aveuglement, faut-il que cela soit perpétuel? » (fº 14).

C'est dans cette voie moyenne des Lefèvre et des Érasme que s'est tenu Dolet. Il n'imprime rien de Luther, de Farel, de Lambert d'Avignon, de Zwingle, de Calvin[1], ni aucun des pamphlets neuchâtelois qui répétaient sous toutes les formes: *Delenda est Roma.* L'emportement, les invectives dont il était coutumier dans ses luttes contre les Toulousains, contre les obscurantistes, contre Érasme et Scaliger, ont fait place au ton calme et digne des préfaces qu'on vient de lire, lesquelles ne contiennent guère que l'affirmation paisible et sereine du droit et du devoir qu'ont les âmes de se nourrir de l'Écriture sainte. Cet esprit hardi, aventureux et turbulent, devient timide en abordant la question religieuse qu'il n'a pas étudiée à fond; il embrasse, avec l'ardeur extrême qu'il mettait à toutes choses, non la Réforme absolument émancipée telle que la voulait Servet, non pas même celle de Luther et de Calvin, qui conserve le dogme de la Trinité, mais une demi-réforme, anodine et illogique, qui ne pouvait aboutir. Enfin, et c'est une preuve non douteuse de son aversion pour le schisme, il ne fréquentait pas les conventicules secrets des adversaires de la Papauté. On l'accusa, il est vrai, de préférer le sermon à la messe, mais le sermon catholique, et non le prêche. S'il avait suivi celui-ci, ses ennemis n'auraient certainement pas négligé ce chef d'accusation, et son *Procès* nous l'eût appris.

Dès 1519, l'inquisiteur Levin se rendait à Lyon, porteur de lettres royales, pour y poursuivre certains « marraus et hérétiques[2]. » Vers 1523, Pierre Verrier, Jean Vaugris et le futur martyr Antoine du Blet, y répandaient les doctrines évan-

1. Sauf la préface du Nouveau Testament d'Olivetan.

2. Clément de Faye, *L'Égl. de Lyon.* Paris, 1857, in 12, p. 82.

géliques, prêchées ouvertement l'année suivante par Maigret, Papillon, Michel d'Arande, aumônier de Marguerite, durant le séjour qu'y fit la princesse. Non contents des anathèmes prononcés dans le concile provincial tenu à Lyon en 1528, les persécuteurs obtinrent du roi un arrêt (2 septembre 1529) contre « la secte luthérienne pullulant daus la ville depuis cinq ans » et contre les assemblées illicites des hérétiques, lesquels avaient l'audace de refuser de payer les dîmes au clergé. Ajoutons que beaucoup d'ouvriers typographes étaient venus de l'Allemagne réformée, si bien que presque tout ce qui touchait à la typographie lyonnaise, libraires, imprimeurs, correcteurs, compositeurs, fondeurs, pressiers, sentait l'hérésie[1]. Les « quelques orfèvres fidèles » mentionnés par Crespin comme auditeurs d'Alexandre Canus, arrêté à Lyon et brûlé vif à Paris sur la place Maubert en 1534, n'étaient autres sans doute que des fondeurs de caractères. Dolet ne put se soustraire à l'influence de ce milieu, et particulièrement à celle du Wurtembergeois Gryphius, son patron, dont les sentiments nous sont révélés par la lettre qu'il adressait à Farel, le 21 décembre 1530, et dont voici le sommaire[2] :

« Je vois avec plaisir que votre sollicitude pour votre troupeau ne vous empêche pas de porter des regards vigilants sur tout ce qui intéresse la république chrétienne et de pousser d'innombrables ouvriers dans la moisson du Seigneur. Le présent porteur [Antoine Marcourt] répond à l'appel chaleureux que vous lui avez adressé. J'ai pu, pendant le séjour de deux ans qu'il a fait chez moi, m'assurer qu'il n'est pas indigne de la chaire de vérité. J'engagerai Robert Estienne à ne plus contrarier vos pieux efforts. En toute occasion vous me trouverez d'ailleurs empressé à vous servir. »

1. M. Christie assure que quatre-vingt-quatre éditions de la Bible et du Nouveau Testament furent imprimées à Lyon dans la première moitié du XVI[e] siècle.

2. Herminjard, *Corresp. des Réformateurs.* — M. Christie parle longuement avec éloge de Gryphius, mais sans dire un mot de cette lettre ni de la religion du célèbre imprimeur.

Une fois entré dans ce courant où le poussaient la passion des lumières et du progrès, la haine de l'intolérance, de la superstition, et le débit rapide assuré aux ouvrages favorables à la Réforme, Dolet voulut se distinguer, peut-être devancer, éclipser ses concurrents, sans se préoccuper suffisamment du danger. Sa conviction religieuse trop peu enracinée ne le préserva point de faiblesse au moment du péril : il se rétracta devant ses juges. Toutefois, à peine gracié, il persévère à imprimer des ouvrages analogues à ceux qui l'avaient fait condamner à mort une première fois. Arrivé au pied de la potence, se rétracta-t-il de nouveau, pour n'être pas brûlé vif? Aucune certitude n'est possible à cet égard; mais nous penchons pour la négative. Aussi ne nous croyons-nous pas en droit de lui refuser le titre de martyr, que lui décernent MM. Boulmier, Henri Martin, Christie, et que lui dénient les auteurs de *la France protestante*, oubliant peut-être qu'il n'a pas été donné à toutes les victimes du fanatisme de mourir avec l'héroïsme de Berquin, de Caturce, de Canus, de Servet, de Dubourg et de Jordano Bruno. Nous consentirons même à l'appeler « le martyr de la Renaissance », mais en rendant à ce mot son sens primitif et véritable, qui n'impliquait aucune opposition à la Réforme. La Réforme, en effet, est fille de la Renaissance, et elles ne devinrent hostiles que quand les humanistes, se désintéressant de la question religieuse, glissèrent dans le scepticisme ; mais à l'origine, et durant près de trois quarts de siècle, la Renaissance embrassa tout à la fois et au même titre la restauration des lettres sacrées et celle des lettres profanes, témoin les travaux de Laurent Valla, de Reuchlin, de Lefèvre, d'Érasme, de Mélanchthon et de Dolet lui-même, dont le supplice eut pour principale cause, non la publication de ses livres latins, mais le rôle capital qu'il attribuait à la Bible.

O. Douen.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES DE DEUX AGENTS SECRETS DU CARDINAL DE RICHELIEU (1628-1629) [1]

C'est dans la correspondance du cardinal de Richelieu (avril-juillet 1629) qu'il faut suivre le progrès des armées royales et la prompte décomposition du parti protestant miné par l'intrigue et la trahison. Privas vient de succomber après une résistance héroïque (30 mai) ; Alais succombe à son tour; Nîmes n'essaye pas même de résister. On peut prévoir la paix prochaine : « M. de Rohan est maintenant extrêmement estonné; mais dans peu de temps il le sera bien davantage... Il m'envoia hier un conseiller de la Chambre de Castres pour me prier de favoriser la paix; mais il ne chante pas encore comme il faut. Avec le temps il viendra au point auquel l'on le peut désirer. Le reste de l'esté fera voir beaucoup de choses qu'on ne sçauroit penser. » (Lettre à la Reine du 17 juin 1629.)

La lettre du cardinal à M. de Rancé, du 7 juillet suivant, annonce le triomphe définitif : « La paix aura surpris les esprits malins. A la vérité elle est miraculeuse, car elle coupe les racines du mal pour le présent et pour l'avenir. Anduse, Sauve, le Vigan, Ganges, Uzès, Aimargues et Nismes ont desjà obéy et chaque place a donné ses otages pour seureté. Il ne restera plus que le haut Languedoc qui suivra bientost, Dieu aidant. »

Les lettres de deux agents secrets du cardinal nous ont initié aux mystères de la campagne diplomatique qui ne contribua pas moins que les succès militaires à la paix d'Alais. (Voyez les *Lettres du cardinal de Richelieu* dans la collection des documents inédits, t. III, pp. 384-567.)

XIV

Coppie de responce aux lettres du sieur Danchies de Montpellier par son beau-frère du treiziesme juin 1629.

Monsieur, ma dernière a esté du sept du courant, et depuis voilà

1. Voyez les trois derniers numéros du *Bulletin*, p. 256, 305 et 356.

le Roy devant Allez. Ils feront un peu des mauvais. Nos lettres ont porté tel coup que de bonne fortune nous avons eu responce de monsieur Petit, lequel vous remercie du bien procuré à leur pauvre ville. Il a tant fait qu'il a attaqué de près le gouverneur que vous cognoissez accompagné d'autres, et luy ont déclaré qu'ils sont résolus de n'attendre pas un sac et voir violer leurs femmes et leurs filles devant eux.

J'ai receu lettre de nostre beau frère de L. V. qu'ayant entretenu un confident de monsieur de Rohan, me mande que vous pouvez asseurer la Reyne que si le Roy prend Allez à peine de siège, sera devant Auduze que le Roy aura des nouvelles du dict sieur de Rohan. Et peut estre que le d. Sr de L. V. en fera le voiage. Mais je ne sçay comme le Roy et monseigneur le Cardinal pourront jamais escouter rien qui vienne de sa part, eu esgard à sa maudite rebellion. Et puis il y a parmi nous des philosophies morales. Les uns disent qu'il ne peut eschapper au Roy et que cela estant, voilà pour jamais le Roy nostre maistre; les autres que si le Roy lui faict grace, que c'est un vray moyen peut estre qu'avant qu'il fust trois ans quelques grands catholiques factieux pourraient engendrer une guerre civille, et dire que le pis qui leur pust arriver est qu'ils auront du Roy ce que le dict de Rohan en aura avec abolition, lui qui a appelé les Anglais et eu argent d'Espagne, qui a tousjours troublé, et par conséquent ils ne seroient pas si coulpables.

Parmy les maulvais huguenots, il ne s'en dit pas moins, sinon que le dict sieur Cardinal porte le Roy à nous vouloir exterminer. Nous leur répondons, selon ce que nous avez escript de leur ordre, ouy en cas qu'on s'oppiniastre contre le Roy qui est nostre vray maistre; et qu'ils se trompent, que s'ils le congnoissaient bien avec sa bonté, ils parleroient d'une autre façon. Et qui a faict traicter les Rochelois comme ils ont esté que luy? Enfin ils reviennent à nous, sçachant bien que ce que nous disons — nous l'avons de vous et que vous congnoissez le monde, et qu'estant ce que vous estes vous ne voudriez pas dire une chose pour autre.

Au reste nous avions fort bien faict practiquer ce que vous escrivez que les soldats qui partent d'icy en secret — se sont jectez dans les villes, comme à Anduze ou Nismes; au hazard nous battons le chien devant le lion, encore que nous ne sçachions pas quand ils vont. Et quand ils n'iroient point, ils peuvent escrire à leurs compa-

gnons, comme nous avons escrit, qu'il faudroit estrangler les gouverneurs et consuls, parce qu'il n'y a que les soldats pendus, et ils se sauvent; tesmoin Privatz (car on dit que Montbrun n'en mourra pas).

La résolution de la plupart des grandes villes est de tenir tant qu'ils pourront. L'on dit qu'il y a des vivres pour trois ans, notamment Castres et Nismes, et qu'en ce temps-là il arrivera bien des choses. Et allèguent le singe qu'un homme vouloit faire parler à Rome. Nous vous l'avons desjà escript. Monsieur votre cousin vous a mandé qu'après la prinse de St-Ambriois, ceux de Nîmes ont faict trois choses : la première les femmes et autres bouches inutiles dehors la ville; la seconde d'avoir faict le dégast eux-mêmes pour que les trouppes du Roy ne se prévalussent du fourrage; l'autre freschement depuis le siège d'Allez, que le premier qui parleroit de la paix seroit pendu. Voilà d'exécrables et abominables résolutions, et pour bien faire perdre des gens, du temps et argent. Toutesfois la prudence et vigilance de monseigneur le Cardinal pourvoira bien à tout cela. Mais il seroit bien à propos que le Roy se résolust à leur faire ce que je vous ay escript par mes précédentes, vray moyen et infaillible que sans coup faire le Roy en sera le maistre, si ce n'est dans six mois, ce sera dans un an.

Il est bien vray que parmi nos capitaines de la garnison, il se dit que si le Roy se resout de prendre tout ce qui reste des villes par siège, l'un après l'autre, qu'il y en a pour plus de trois ans. Et nous voyons bien cela de la façon qu'on en parle. Si vous estiez dans le païs, vous feriez bien autre chose. Mais puisque vous estes si peu recogneu, songez à vous. Et le Roy et mon dict seigneur le Cardinal font du bien à des personnes peut estre qui ne servent pas comme vous avez servy et nous, depuis le siège de Montpellier, et à vos despens. Jamais homme n'a faict ces follies (pardonnez-moi si je vous le dis) que de manger son bien en espions comme vous. Cela est bon au Roy et à mon dict seigneur. C'est bien faict que de servir le Roy, mais non pas à ses dépens. Vous estes nay à cela.

Au reste, asseurez seulement la Reyne que si le d. de Rohan recherche le Roy pour se jeter aux pieds et à sa miséricorde, qu'il n'y soit jamais receu qu'en luy rendant toutes les villes, car ce seroit à recommencer. Il est vray que je doute fort qui les puisse ramener (au moins toutes). C'est que quelqu'un comme tombant d'une nue, luy

fist sentir que la dicte dame Royne escrivoit au Roy pour luy. Car je vous ay souvent escript qu'il ne pouvoit se sauver que par son moien. Et à ce que j'ay apprins, vostre beau frère le dict à quelqu'un, si le Roy va à Anduze, peut estre si Allez se rend, ils le pourroient bien imiter. Vous sçavez leurs forces. J'attends de vos nouvelles et suis tousjours

Vostre très affectionné serviteur.

XV

Coppie de lettre au sieur Danchies de Montpellier sur le subject du voiage que son beaufrere a faict aux villes du XXIIIe *juin* 1629.

Monsieur... mes deux dernières sont du dixieme et trezieme du courant; vous avez amplement le succez du voiage que j'ay faict icy depuis ma dite lettre de lacheminement du Roy vers Sévenes; jay lettres de tous costés que je n'ay ozé hazarder; mais succintement je vous diré que sur lapprehention que les villes ont de monsieur de Rohan, mesmes qu'ils se trouveront bridez à cause des quatre villes quil peut rendre au Roy, car Mairiois et Anduze sont les clefs des Sévenes, les Marques qui est à trois lieues de Nîmes, qui seroit leur ruisne, de Milliau, qui empescheroit la communication de Montauban à Castres, tellement quilz se sont résolus sur vos advis de convoquer une assemblée à Usez ou Anduze, afin de descouvrir si ledict de Rohan a resolu de faire ce qu'aviez escrit icy en cas de resoudre entre tous les desputtez des villes, traicter et deputer ce qui a esté faict. J'espere en Dieu que cela portera un grand fruict, car je fus à Anduze, à cause que nostre beaufrere estoit avec ledict de Rohan, qui ma dict que je pouvois asseurer de la paix, pour en asseurer la Roine nostre bonne maistresse.

Monsieur Baillé (le ministre) sur lespouvente que vous lui aviez donné par vos lettres, a bien joué son jeu, car en pleine assemblée il dict à Monsieur de Rohan dressant ses parolles (et en ces termes) : Monsieur il faut que je vous die de la part de tous les deputez des villes, quils avoient eu advis qui estoit le vostre, que sitost que le Roy seroit en ce païs, que vous allies traicter sans les villes, que ce

nestoit pas les promesses que vous aviez tant faict a toutes noz autres assemblées. Monsieur de Rohan fit une harangue et fort persuasive, et leur dit que si les villes ne se resolvoient à la paix, quil y estoit porté, par ce quil falloit quil dist et confessast en pleine assemblee quil ne scavoit pas si les villes auroient eu advis quil desiroit traicter sans eux; mais que la verité estoit quil avoient eu advis de bon lieu, et depuis mesme que le Roy estoit devant Privast, quil prinst garde a luy, et que toutes les villes alloient traicter sans luy, mesme quil se gardast bien d'aller en aucunes villes et quon le vouloit attrapper, tellement que voiant le passé descouvert de part et d'autre, ledict Baillé (ministre) dict : Messieurs pour nous oster tous hors de la deffiance de part et d'autre, et que peut estre le grand Dieu qui ne nous veut pas perdre s'est servi de ces moïens, pour nous resoudre à recognoistre lobeissance que nous devons à un si bon Roy. Puisque Dieu nous a icy assemblez, il faut qu'il preside en noz cœurs et qu'il nous face sentir le chastiment qui nous attend, a la façon de Privast; et prions le tous ensemble de nous bien inspirer. Là dessus toute l'assemblée se mit à genoux, et ledict ministre fit une priere qui esmeut tellement l'assemblée, qui commencèrent doppiner a la paix et depputer vers le Roy. Ce qui fut faict; voila le fruict que vos lettres ont apporté.

Il y eut le depputté d'Usez qui dit : Messieurs a qui nous adresserons nous, car de sadresser au Roy il nous renvoira a monsieur le Cardinal qui nous est du tout contraire. Le sieur ministre dict quil feroit voir lettre que cestoit un seigneur plain de douceur, de foy, de parolle, et quil parloit bien asseuré, et de bon lieu, puisqu'un homme de qualité de la religion qui est a luy en a donné les asseurances. Il y eut le depputé de Castres qui seconda le dict ministre et dit que cela estoit vray, et que la plus grande part de l'assemblée le cognissent bien, et la dessus vous fustes nommé; le cappitaine Bazen (qui y estoit) dit quil le vit a la Rochelle, et quil luy conta des merveilles dudict sieur Cardinal, et comme il avoit bien faict observer tout ce que le Roy avoit promis a la dicte ville de la Rochelle. Qu'il se falloit resoudre, tellement qu'avant que sortir de là il fut resolu les depputavers le Roy, et avant que je repartisse led. ministre me dit : allez seullement et escrivez a Mons[r] Danchies qu'avant la St Jean il verra le Roy estre nostre maistre, et quil se pourra vanter quil en sera la cause, car ses lettres ont porté coup de tous costez, et quun

jour il pourra dire au Roy le service quil luy a rendu et moi apres quil l'avoit deservy a la Rochelle. Led. ministre désireroit bien que vous fussiez avec le Roy et auprès de mondict seigneur le Cardinal, pour y présenter les depputez. Ilz auront toute confiance en vous; mais je luy ay dict que jestois bien asseuré que le Roy vous avoit despesché vers la Royne sa Mere.

L'on n'a pas depputté un seul homme factieux ny mutin, tous gens paisibles et qui feront fruict sans doute.

J'eu l'honneur de saluer mondict s^r de Rohan. Il me demanda si vous estiez avec le Roy; je luy dis que vous estiez a vostre cartier chez la Royne mere; il me dist quil vous avoit de lobligation et tout les corps des Esglizes. Là dessus il se tourna vers nostre beaufrere et luy dict : ses advis seront cause de la paix et souvenez vous en.

Je prins congé de luy, et puis m'en allé encores dire adieu audict ministre, et luy dicts si je vous pouvois escrire hardiment que nous aurions la paix; il me dit quil estoit infaillible suivant les résolutions prinses a l'assemblée.

Comme j'ai esté de retour icy, j'ay bien eu du remerciement pour vous de ceux des réfugiez desd. villes qui avoient eu nouvelles desia de lad. assemblée, et que vos lettres estoient envoiées a propos, que tout le corps vous avoit une estroite obligation du grand fruict que nous apportera la paix, qu'on leur escrivoit qu'elle estoit infaillible, et quilz confessent que si lon neust prins ce biays à cause de vos lettres,quil ny eust point eu d'assemblée, car les Consulatz des villes la resolurent pour voir et descouvrir ce qui estoit dud. de Rohan; et le succez en est bon puisque s'estans tous descouvertz les uns des autres, la jalousie ou pour mieux dire la deffiance les a tous portez a bien faire et a la paix.

La première nouvelle que je vous escriray ce sera de la paix; elle est inevitable, sil plaist a Dieu, j'en ay veu trop d'apparence pour croire du contraire. Enfin tout le monde vous a creu estre a Privastz quand le Roy l'assiegea, et cela a servi de beaucoup pour croire a vos lettres, attendant la bonne journée de paix. Je ne vous la ferré plus longue demeurant toujours

Vostre tres affectionné frere et serviteur.

A Montpellier le XXIIIe juin 1629.

PROCÈS FAIT AU CADAVRE DE ROLAND

16 août 1704.

Notre ami, M. Ch. Sagnier, auquel le *Bulletin* est déjà si redevable, nous adresse, par une lettre du 16 juillet, deux pièces de rare valeur.

«Je détache, dit-il, d'une liasse de jugements contre les camisards que j'ai retrouvés dans mes archives, et que je me propose de publier *in extenso*, celui concernant le procès fait au cadavre du héros cévenol.

« Je suis heureux de pouvoir en offrir la primeur au *Bulletin* qui a pris l'initiative, couronnée d'un plein succès, du rachat du Mas Soubeyran. »

L'acte de baptême de Roland, entièrement inédit, et fournissant la date jusqu'à présent ignorée de sa naissance, ne sera pas moins apprécié de ceux qui aiment à recomposer dans les moindres détails les belles et douloureuses pages de notre histoire.

Notre vive gratitude est acquise à M. Ch. Sagnier, pour cette double communication qui joint à tant d'autres mérites celui de l'à-propos.

ACTE DE BAPTÊME DE ROLAND

Du 7me janvier 1680, Pierre Laporte, fils de Jean Laporte et de Magdellaine Grasse dumas (*sic*) Soubairan, a esté batizé par moy ministre soubz^{né} prezanté en basteme par Pierre Laporte et Pierre Bonhailhe, né le 3me dud. mois.

DESOSTELLE M.

(Extrait des registres du temple de Mialet.)

Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Launay, Courson, seigneur de Bris Vaugrigneuse, Chavagne, Lamothe Chandenier, Beuxe et autres lieux, conseiller d'État ordinaire, intendant de Languedoc.

Entre le Procureur du Roy Demandeur en reparation du crime de Lèze majesté, au second chef meurtres et incendies commis par le nommé La Porte dit Roland, chef des Rebelles, et ses complices d'une part ;

Et M. Georget, Procureur au Présidial de Nismes, curateur créé pour la défence du cadavre dud. Roland, et les nommés Maillé,

Raspal dit Languedoc, Grimaud, Gauterelle, Guérin deffendeurs d'autre ;

Veu par nous, avec les officiers du Présidial de Nismes l'arrest du Conseil du 15 février dernier, par lequel il a plu à Sa Majesté, etc., etc.

Nous, de l'avis desd. officiers Présidiaux, par jugement définitif, en dernier ressort et sans appel, avons déclaré led. feu Pierre La Porte dit Roland, atteint et convaincu du crime de Lèze majesté et de Rébellion ouverte, pour avoir esté l'un des principaux chefs des Revoltés contre le Roy, pour reparation de quoy avons ordonné que le cadavre dud. La Porte dit Roland sera traisné sur une claye jusqu'à la place publique de l'esplanade de cette ville où il sera bruslé et les cendres jettées au vent; et pour les cas resultans du procez avons condamné et condamnons lesd. Guerin, Raspal, Couterel, Maillé et Grimaud accusés, à estre rompus vifs et à expirer sur la roüe, et leurs corps morts ensuitte portés aux fourches patibulaires pour y demeurer exposés, leurs biens et ceux dud. Roland confisqués au profit du Roy, distrait sur iceux la somme de cinq cens livres d'amende au profit de Sa Majesté paiable solidairement et les frais et depens du procez; lesd. Guerin, Raspal, Couterel, Mailhier et Grimaud préalablement apliqués à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir revelation des complices; Ordonnons en outre que le chateau de Castelnaud sera demoly et rasé jusques aux fondemens, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconques et sanz déférer.

Fait à Nismes le seizième aoust 1704.

Signé : de LAMOIGNON, MALIAN, rapporteur, GEVAUDAN, DE LA BAULME, FABRE, MÉNARD, GALEPIN DE VARANGLES, de FABRIQUE, NOVY.

LETTRE D'ANTOINE COURT A PAUL RABAUT

1740

Il y aurait un intéressant article à écrire : *Antoine Court, historien.* M. Edmond Hugues l'a esquissé dans un chapitre de son savant ouvrage, (t. II, p. 287-392). Peut-être l'écrirai-je un jour. La lettre à Paul Rabaut, publiée pour la première fois ici, serait une pièce importante à consulter, car elle montre l'ardeur de recherches dont il était animé vers 1740. Une lettre à Benjamin Duplan, du 21 avril 1727, nous révèle le plan déjà arrêté dans son esprit du grand ouvrage dont il n'a retracé complètement qu'une période, celle de l'insurrection des Camisards. Je le laisse ici s'expliquer lui-même :

« Autre chose, on souhaitte, me dites-vous, que vous travaillez à l'histoire. Mais il faudroit qu'on eût la bonté de nous donner une idée nette et précise, tant du plan que de la forme de l'ouvrage; qu'on fasse un corps d'histoire, ou que chaque prédicant fasse son histoire séparée. Mais que serait ce cahos et cet amas d'histoire? Demande-t-on seulement un simple narré, telle chose serait arrivée et rien plus; ou bien une histoire circonstanciée, telle chose est arrivée de telle ou telle manière, et telles en ont été les suites?.. Souhaite-t-on encore qu'après que les prédicateurs auront fait la relation de leurs principales aventures, ils fassent aussi le portrait de leur esprit et une description de leur science, métier délicat et rebutant? Et qui voudroit confesser son ignorance? Le ferois-je moi qui, non content de souhaiter d'aller de pair avec le plus savant, le plus profond et le plus étendu de tous les philologues, le voudrois encore surpasser de beaucoup? Demande-t-on seulement une idée des choses qui se sont passées depuis l'établissement de l'ordre, ou en souhaite-t-on sur les choses qui se sont passées au sujet de la religion dans nos provinces depuis la révocation de l'Édit de Nantes? Ce dernier article a trois périodes : 1re période, les années les plus immédiates qui suivirent la révocation; 2e période, du soulèvement des Camisards et les suites; dernière période, l'établissement de l'ordre avec les conséquences, qui ne se termineront, s'il plaît à Dieu, que par une liberté entière. Expliquez-vous bien sur tout ceci. Ne négligez pas, s'il vous plaist, de m'envoyer le livre que je demandais par la lettre à M. D. et le cahier. » (Papiers Court, n° 7, t. III, f° 169.)

Le futur pasteur de Nimes, Paul Rabaut, était de ceux que mettait à contribution le futur historien.

A Monsieur, Monsieur Paul.

[Lausanne] 7 mars 1740.

Monsieur et très honoré frère,

Votre long silence me fait de la peine. Je m'intéresse trop à ce qui vous regarde pour ne pas souhaiter de recevoir souvent de vos nouvelles, et vous m'obligerez toujours lorsque vous voudrez bien vous donner le soin de m'en donner. Je suis fort sensible à ceux que vous prenez pour me procurer les mémoires et les secours concernant le projet que j'ai formé. Je reçus les pièces que vous m'avez indiquées et qu'on remit en foire de Beaucaire. Je vous en témoigne icy mon remerciment. Je l'eus plutôt fait, n'eût été que j'étois chaque jour dans l'attente de vos lettres. Vous m'obligerez de m'expédier le plutôt possible tous les papiers que vous trouvâtes à Anduze, et tous les autres que votre attention obligeante et toujours empressée vous aura fait déterrer.

Je compte que vous n'aurez pas négligé de vous nantir des nouveaux jugements rendus à Montpelier contre les femmes de Nîmes et sur les gens du Vivarez, aussi bien que sur l'amende à laquelle on a condamné la ville de Nîmes. M. Claris m'avait fait espérer d'autres mémoires déterrés à Saint-Hipolite; mais je n'en entens plus parler. Voudriez-vous bien prendre la peine de vous en informer, et de vous joindre avec ce très cher collègue que je salue cordialement pour me les procurer. J'avois aussi apris qu'il y en avoit à Gauges. J'avois demandé encore à M. Claris des détails sur tout ce qui concerne les Camisars, sur leurs combats, sur le nombre des morts, et sur celui des personnes qui avaient pris parti parmi eux; sur ceux qu'on a fait mourir, de quelle mort et dans quel lieu.

Sur tout cela on pourroit avoir des mémoires en interrogeant dans chaque lieu, autant que la prudence pourroit le permettre, des personnes d'un certain âge, en leur demandant qui sont ceux de leurs villages qui ont été avec les Camisars et ce qu'ils sont devenus. Il importeroit surtout d'avoir le plus grand détail qu'il se pourroit sur toutes les cruautés et les mauvaises actions commises contre les protestants soit par les troupes du Roi, soit par les cadets de la Croix, en observant le nombre des personnes qu'ils ont meurtries, massacrées,

et le genre de mort dont ils les ont fait périr, et les maisons pillées, et l'indication des lieux où les choses se seraient passées, et autant que faire se pourroit la date de chaque évènement[1]. Il importeroit, s'il vous plaist, de vous donner des nouveaux soins pour déterrer un plus grand nombre de jugements, déclarations, et autres imprimés ou manuscrits qui se trouvent entre les mains de curieux à Montpelier où il y en a par centaines ou plutôt par milliers.

Mais il est temps de quitter cet article pour vous parler d'un autre qui vous intéresse plus et qui me fait un grand plaisir; c'est que vous pourrez venir ici bientôt, je l'ai demandé pour vous, et je l'ai obtenu. Il ne s'agit que d'attendre qu'un des jeunes messieurs qui sont ici encore soit parti, et cela sera pour le plutart ce printemps. Ainsi vous pourrez déjà prendre vos mesures pour le voyage et commencer à faire votre malle. Je me félicite par avance de l'heureux moment qui me procurera le plaisir de vous connoître et de vous dire de vive voix une partie des choses que je sens pour vous, aussi bien que vous offrir tout ce qui sera en mon pouvoir et qui pourra vous être utile.

Autant que je suis affligé de l'indigne manœuvre de votre profane et impie jeunesse qui s'opose aux assemblées, autant je suis édifié de la conduite que vous avez tenue dans l'occasion dont vous me parlez[2]. Continuez à vous conduire de même, ou plutôt évitez avec soin tous les endroits où de pareils évènements pourroient encore arriver; mais n'oubliez rien plus pour ramener, s'il est possible, avec toutes les douceurs dont vous êtes capable, ceux qui sont dans les idées si contraires à l'esprit de l'Évangile, qui les aprouvent ou les fomentent, et Dieu veuille bénir tous les soins que votre zèle vous faira prendre à ce sujet. Dieu veuille aussi bénir votre chère personne et la garantir de tous les dangers qui la menacent. Je suis avec les sentiments d'une considération très parfaite et d'une amitié sincere et cordialle,

Monsieur et très honoré frère, votre très humble et très obéissant serviteur,

A. Court.

1. Ce passage est à rapprocher de la belle lettre de Court au forçat Espinas (*Bull.*, t. XXIX).

2. Pourchassés cruellement les protestants Nîmois avaient résolu de se rendre en armes aux assemblées du désert. Rabaut n'hésita pas à blâmer une résolution qui pouvait amener des collisions funestes. (E. Hugues *Aut. Court.*, t. II, p. 109.)

MÉLANGES

QUELQUES MOTS ENCORE SUR LA PRÉMÉDITATION DE LA SAINT-BARTHÉLEMY[1]

Monsieur,

Me sera-t-il permis, à propos de la controverse élevée dans la *Revue historique*[2], entre le savant bibliothécaire de la ville d'Orléans, M. Loiseleur, et M. Henri Bordier, de dire quelques mots sur la question en litige? Ce ne sera pas pour discuter les appréciations ou les documents amenés par l'un ou par l'autre de ces deux auteurs, mais pour produire deux petites pièces, d'apparence insignifiante, dont il semblera peut-être puéril à quelques-uns de tenir compte, et qui cependant, j'espère le montrer, peuvent avoir quelque importance, non seulement au point de vue de la ville d'Orléans qu'elles concernent spécialement, mais encore à un point de vue plus général.

Avant de transcrire ces deux documents, que personne encore, à ma connaissance, n'a jugés dignes de voir le jour, je ferai une réflexion générale. Il me semble que jusqu'ici un point important du débat n'a pas été, autant que je puis le savoir, suffisamment pris en considération. Je veux parler des documents que peuvent renfermer les dépôts de province. Il est bien évident, en effet, que malgré la destruction systématique de toutes les pièces concernant l'année 1572, destruction qui a été jusque là qu'à Orléans par exemple même les minutes des notaires ont disparu (au moins celles de la partie de l'année importante dans la question qui nous occupe); il est bien évident, dis-je, que malgré cette destruction, quelques preuves de la

1. En attendant la publication des six lettres retrouvées dans les archives de Simancas par M. Combes, et qui jettent un nouveau jour sur les résultats des conférences de Bayonne, nous sommes heureux d'insérer quelques pages d'histoire locale qui éclairent aussi, dans ses origines, le crime du 24 août 1572. (*Réd.*)

2. Les nouvelles controverses sur la Saint-Barthelemy. (*Revue hist.*, janvier et février 1881, p. 83.)

préméditation — si préméditation il y a eu — doivent avoir survécu. Il faut bien expliquer, à quelque opinion qu'on se range d'ailleurs, l'ensemble avec lequel fut exécuté le massacre, non seulement à Paris, mais dans tant d'autres villes de la France; expliquer aussi comment il se fit que du jour au lendemain tant de bras se trouvèrent prêts à frapper, et surtout tant de chefs du massacre désignés et nommés presque instantanément. On a beau supposer la haine la plus farouche et le fanatisme le plus ardent, cela n'expliquera pas que sans tâtonnements, sans hésitation aucune, les « capitaines » choisis se soient justement trouvés ceux qu'il fallait, ceux surtout qui accepteraient sans sourciller cette odieuse besogne. Vraiment, il paraît difficile de ne pas supposer une entente, et même une organisation préalable. Il ne résulterait pas de là que le *jour* de la tragédie eût été déjà fixé d'une façon précise; mais je crois à la fixation d'un moment général, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Peut-être serait-il possible, en comparant — malgré tant de profondes et heureuses dissemblances — ce qui se passa alors à une autre surprise dont l'histoire est plus récente, de comprendre mieux comment les choses durent se passer, et comment les non-initiés seuls furent dupes du prétendu imprévu de l'affaire. Mais je laisserai à vos lecteurs, si vous le voulez bien, le soin de rechercher et de comparer.

Mais s'il y eut cette préparation précise générale, ne s'en trouvera-t-il aucune trace? J'ai hâte de le dire : Ne s'en trouvât-il aucune, cela ne prouverait pas, vu la destruction évidemment volontaire des documents, sa non-réalité. Mais s'il s'en trouve une ou plusieurs, de quel poids ne seront-elles pas? Or c'est justement une preuve de cette préparation précise à Orléans qu'il me semble voir dans les deux documents, d'apparence insignifiante, je le répète, et à cause de cela, sans doute, échappés à la destruction, que je vais transcrire. Ils sont conservés dans les *Archives municipales d'Orléans*, CC. 4. Les voici :

I. Monsieur le Recepveur des deniers commungs de la ville d'Orléans paiez et baillez des deniers de vostre recepte à Magdalene Picot, vefue Mathurin Rippeneau, priseurre revendeure demourant en cested. ville d'Orléans, la somme de vingt une livres tournois a luy (*sic*) deue pour avoir par elle fourny de linge par le temps et espace de six sepmaines entières pour le service de Monsieurde Ste Foy, prédicateur, et durant le temps qu'il a esté en cested. ville à

faire prédicacions aux manans et habitans d'icelle. Et en rapportant, etc. Faict le dernier jour de juing, l'an mil V^e^ sixante (*sic*) douze. C. SAIN. L. BRETON.

II. Magdelaine Picot, veufue Mathurin Rippeneau, priseure et revendeure demourant à Orléans, confesse avoir eu et receu de honnorable homme Simon Charron dict Levesque, bourgeois d'Orléans, recepveur des deniers commungs de la d. ville, absent, la somme de vingt une livres tournois à laquelle somme elle a chevy et composé avec les eschevins manans et habitans de la ville d'Orléans pour le linge par elle fourny par le temps et espace de six sepmaines pour le service de Monsieur de Saincte Foy, prédicateur..... Le Quart jour de juillet l'an mil cinq cens soixante douze. ROUSSEAU.

Tels sont ces deux documents. Ils ont trait à un seul fait, mais le second ajoute ceci au premier, qu'il constate l'arrangement conclu entre Madelaine Picot et la ville d'Orléans, et confirme par conséquent la première remarque que je voudrais faire, à savoir, que M. de Sainte-Foy était entretenu aux frais de la ville, soit qu'il eût été appelé par les autorités municipales, soit qu'il leur eût été envoyé ou d'ordre supérieur, ou à la demande du gouverneur par le roi.

Ce détail, comme on va le voir, est loin d'être sans importance. Cette importance provient soit de la personne même du prédicateur, soit de la conduite générale que tenaient alors vis-à-vis des réformés d'Orléans les autorités locales. Quelques mots sur l'une et l'autre.

Pour tous vos lecteurs, M. de Sainte-Foy [de Peyrollières] n'est certainement pas un inconnu. Arnaud Sorbin, longtemps oublié, l'est moins aujourd'hui non seulement parce que ceux qui ont étudié la Saint-Barthélemy ont dû tenir compte de son apologiste français le plus fervent, mais aussi parce que ses ouvrages, aujourd'hui recherchés des bibliophiles, attirent l'attention par les prix respectables qu'ils atteignent. De plus, il a trouvé, il y a quelques années, un biographe, M. Émile Vaïsse, qui a publié dans les *Mémoires* de l'Académie impériale de Toulouse une *Étude historique et biographique sur Arnaud Sorbin de Sainte-Foy, chanoine théologal de Toulouse, évêque de Nevers, prédicateur des rois Charles IX, Henri III et Henri IV*[1].

1. Je ne puis préciser plus exactement la date, n'ayant de cette *Étude* qu'un tiré-à-part qui n'en porte aucune. Je pense qu'elle a été publiée entre 1865 et 1870.

Encore moins vos lecteurs ignorent-ils toute la part qu'a prise, dans la tragédie de la *saincte nuit*, comme il l'appelle, l'auteur du *Vrai Réveil-matin pour la défense de la majesté de Charles IX*. Que, dès lors, le prédicateur ait été appelé ou envoyé, le choix n'en est pas moins significatif. Il s'agit d'un homme qui appela de ses vœux, contribua à organiser (nous y reviendrons) et défendit de sa plume la Saint-Barthélemy. Il va faire des prédications à Orléans quelques semaines avant la Saint-Barthélemy, lui, cet ardent prôneur d'un massacre en masse, et dans une ville où le massacre fut, proportionnellement, au moins aussi terrible que celui de la capitale. Si ce n'est là qu'une coïncidence, il faut avouer qu'elle est étrange. Poursuivons.

S'il était une ville en France où les vrais amis de la paix, les scrupuleux observateurs des édits n'auraient dû ni appeler, ni envoyer M. de Sainte-Foy, cette ville était bien certainement Orléans. Les esprits — les circonstances l'expliquent assez — y étaient aussi excités que possible. Tout était matière à rixes entre catholiques et réformés, et la vie de ceux-ci n'était rien moins qu'assurée. Témoin l'affaire dite de la maison des Quatre-Coins (1569); témoin encore, lorsque enfin, après la paix de 1570, les réformés purent exercer leur culte au lieu de l'Isle, chez le bailli Groslot, « à deux petites lieues d'Orléans », l'accueil qu'ils recevaient au retour de la part de « la populace papistique », c'est-à-dire des « injures, coups de pierre, fange, sans avoir pitié de 500 à 600 personnes, hommes, femmes et enfans, qui supportoient patiemment ces outrages [1] ». C'était, certes, assez de zèle, et un zèle assez amer.

Que pouvait donc bien venir faire M. de Sainte-Foy? Voici comment sa venue me semble devoir être expliquée.

A peine la première paix de religion eut-elle été signée, que le gouverneur royal prit toutes les mesures nécessaires pour favoriser la réaction catholique à Orléans. Dès le 4 avril 1562 [1563 n. s.] des instructions très précises en ce sens étaient données au nouveau gouverneur pour le roi, M. de Cypierre. Ces instructions, datées

1. Ces quelques lignes, ainsi que d'autres qu'on trouvera ci-après, sont empruntées à la *Préface consolatoire aux pauvres résidus de l'Eglise d'Orléans, contenant un brief récit des afflictions qu'a souffert la dite Église*, qui précède *L'Exercice de l'âme fidèle*, de Daniel Toussain. Je dois ajouter que je cite, non d'après le texte lui-même, mais d'après une copie partielle contenue dans le Msc. 431 de la Bibliothèque publique d'Orléans.

d'Amboise, furent lues aux échevins, aux notables, et aux manans et habitants d'Orléans, le 6 avril, et les réformés durent les subir malgré leurs protestations. Peu à peu (je n'en puis donner ici les preuves, voulant être bref, mais je compte les donner ailleurs, et en masse, car l'histoire en est instructive), dans tous les cas et de toutes les manières possibles, *per fas et nefas*, avec ou sans droit, et plus souvent sans qu'avec, la prépondérance fut donnée aux catholiques. Certainement, sans cela, le *coup de main* de La Noue n'aurait jamais réussi. Mais sa réussite prouve et l'exaspération des réformés, et leur persistante influence.

A la suite de la seconde paix de religion les réformés furent décidément vaincus, et pour toujours, par le parti catholique. Leur nombre et leur influence avaient diminué très sensiblement, et ils virent succéder la réaction violente à la réaction tracassière.

« Mais la paix estant pour la troisième fois conclue au mois d'aoust 1570, paix plus cruelle qu'aucune guerre, les fidèles de l'Église réformée d'Orléans, pensant jouir du bénéfice de la paix, furent empeschés de jouir d'icelle..... » C'était bien là, certes, le triomphe le plus complet que pût désirer la réaction, et l'on ne saurait trop admirer tout ce qu'avait d'ingénieux ce procédé d'accorder une paix générale, et d'en permettre l'inapplication en détail.

Il est vrai que cela ne dura pas. Daniel Toussain nous dit, en effet, que cet empêchement à jouir de la paix dura « jusques au mois de septembre 1571 [1], que par la sollicitation de l'amiral de Châtillon et de M. Groslot de l'Isle, bailli d'Orléans, l'Église réformée commença à s'assembler audit lieu de l'Isle, etc. » Mais cela non plus ne dura pas, car « l'Église ne faisant par manière de dire que renaître et se reconnoître, elle sentit les efforts de l'ennemi, l'exercice estant par un temps interrompu audit lieu par mandements et édits extorqués..... » On le voit, l'ancienne lutte avait recommencé. D'un côté, les catholiques d'Orléans, se sentant appuyés en haut lieu, avaient refusé de tenir compte de l'édit de pacification de 1570. Mais de l'autre, les protestants, grâce à l'influence de Coligny et de Groslot, avaient obtenu un moment gain de cause, et ce succès en ranimant leurs espérances avait aussi ranimé leur zèle. « *Verum anno* 1571,

1. Il avait donc fallu une longue année pour en arriver là, puisque l'édit fut donné en août 1570.

lisons-nous dans la biographie de Daniel Toussain écrite par son fils [1], *Ecclesia Aurelianensis pacis beneficio post tam crudelem persequutionem non nihil respirans, atque in dies numero animisque crescens, D. Tossanum Mompelgarts*[2] *revocavit.* » Ce renouveau de l'Église d'Orléans alarma encore plus les catholiques; ils firent de nouvelles et plus pressantes démarches, et ils obtinrent « par mandements et édits extorqués » que l'exercice fût interrompu audit lieu de l'Isle.

Leur triomphe fut court, puisque, continue le même auteur, l'exercice de la religion fut « derechef accordé au petit troupeau audit lieu ». — « *Eo*, dit à son tour Paul Toussain, dont le récit est parallèle à celui de son père, *diebus dominicis, ingens ex urbe multitudo ad audiendas conciones confluebat : quamvis id non absque periculo fieret, quoniam Pontificii convitiis et maledictis redeuntes excipiebant*[3], *et quibus poterant modis lacessebant,* NON OBSCURE JACTANTES, SE DOMUM ILLAM [de Groslot] OMNESQUE QUOS IN EA REPERTURI ESSENT, FERRO ET IGNE DELETUROS. *Nihilominus fideles pericula omnia constantia superabant : et D. Tossanus, qui apud nobilem illum virum diversabatur, strenue in officio pergebat, licet tunc incommoda valetudine uteretur. Sed non diu haec halcyonia durarunt. Nam ecce anno* 1572, *mense Augusto*, etc., etc.

C'est à la suite du second triomphe des réformés sur les catho-

1. *Vitæ et orbitus Rev. et Clariss. Viri D. Dan. Tossani... compendio explicata narratio*, AUT. PAULO TOSSANO, Heidelberg, 1603, in-4°. Cette biographie, dont la *France protestante* dit qu'elle est très circonstanciée et très fidèle, est jointe à un ouvrage de D. Toussain, intitulé : *Synopsis de Patribus legendis*, etc. Heidelberg, 1603. — D. Toussain était mort le 10 janvier 1602.

2. Lors de la troisième guerre de religion, D. Toussain, en danger de perdre la vie, avait réussi à quitter la ville. Mais il fut repris et enfermé dans la citadelle. Sa femme déploya alors la plus grande énergie et obtint qu'il fût mis en liberté contre rançon. Il se retira à Montargis. Les menaces royales ayant obligé Renée de Ferrare à congédier les réformés, Toussain, sa femme et ses trois enfants se retirèrent à Sancerre. « *Ibant*, dit Paul Toussaint, *unâ ex eodem oppido egressæ ducentæ aut trecentæ rhedæ infantibus vagientibus onustæ...* » Après une année ou environ (*annum plus minus*) de séjour à Sancerre, Toussaint se rendit à Montbéliard. La paix venait d'être signée. Il y resta, comme on l'a vu, jusqu'en septembre 1571, aidant son vieux père dans ses fonctions de pasteur.

3. On a vu plus haut ce que Dan. Toussain dit à ce sujet.

liques d'Orléans que je place la venue dans cette ville d'Arnaud Sorbin. Quand je dis : à la suite, c'est : ensuite que je veux dire ; et voici la mission que je lui attribue. Tout d'abord je pense qu'il n'avait pas été appelé, mais bien envoyé à Orléans. Pourquoi eût-il été appelé? Assurément pas pour convertir les huguenots. Quel que fût son talent, l'homme et le moment auraient été bien mal choisis. Pour enflammer le zèle du peuple orléanais? On vient de voir si ce zèle avait besoin d'être enflammé. Et puis, un si grand personnage serait-il venu pour cela? Il y avait, certes, assez de prêcheurs fanatiques, sans aller chercher le prédicateur du roi. — S'il ne fut pas appelé, il fut certainement envoyé ; il ne semble pas possible, en effet, de supposer qu'il serait venu passer six semaines à Orléans, et aux frais de la ville, en faisant une sorte de voyage d'agrément, ou poussé, sans autre, par son zèle apostolique.

Il fut donc envoyé. Par qui? A cette question si importante dans l'espèce, nous ne pouvons malheureusement répondre. Ce fut évidemment par ses supérieurs non ecclésiastiques, mais politiques. Or les supérieurs d'un prédicateur du roi n'étaient pas très nombreux. On n'a guère le choix, si je ne me trompe, qu'entre trois personnes, le roi, la reine mère, et Monsieur, frère du roi. Le lecteur peut choisir. En somme, il n'importe guère quant au fond de la question.

Pourquoi fut-il envoyé? Nous avouons croire positivement que ce fut pour donner aux bons ennemis des réformés, les Orléanais, les explications nécessaires sur la politique suivie, et calmer leurs impatiences. Il devait leur expliquer, notamment tout ce qu'avait de factice et de momentané la faveur accordée aux huguenots ; leur donner des preuves du zèle persistant et toujours bien intentionné du roi ; étudier sur place les dispositions des Orléanais ; préparer les voies à l'accomplissement des grands desseins qui se tramaient, former les cadres de la future armée d'assassins ; endoctriner ses chefs, et en général faire prévoir, sinon positivement annoncer le massacre général des réformés de la métropole protestante du centre de la France ; en un mot, préparer ce qui devait être la Saint-Barthélemy. Comme il fallait à tout cela un prétexte honnête, il fit une série de prédications ; c'est ce qui explique la durée de son séjour, qui aurait pu, sans cela, être sensiblement plus court.

Au reste, il faut bien croire que tout ce qui se tramait ne fut pas tenu absolument secret, puisque nous voyons, d'après le récit de

Paul Toussain, le peuple s'en faire l'écho : *Non obscure jactantes se domum illam omnesque quos in ea reperturi essent, ferro et igne deleturos.* Il n'y a aucune raison de supposer que Paul Toussain ait inventé ce détail après coup. Pourquoi l'eût-il fait? De son temps on ne doutait pas, à tort ou à raison, d'une préméditation et par conséquent d'une préparation des noces vermeilles. Ce détail peut donc être considéré comme parfaitement authentique et non moins significatif.

Qu'on veuille bien enfin considérer que le séjour d'Arnaud Sorbin à Orléans coïncide avec le moment où l'influence protestante était, en apparence tout au moins, à son apogée, et on comprendra que les craintes du parti catholique eussent besoin d'être calmées. Elles ne pouvaient l'être d'une manière plus satisfaisante et plus sûre.

Tout cela, dira-t-on ne compose pas des preuves; je l'accorde, mais il est une dernière coïncidence sur laquelle j'appelle en terminant toute l'attention du lecteur. Comment se fait-il, si tout ce qui a été dit jusqu'ici ne repose pour ainsi dire sur rien, *que ce soit justement après la réception des lettres d'Arnaud Sorbin de Sainte Foy que le massacre commença à Orléans le* 26 *août* [1] *?*

Ce dernier fait, au contraire, ne vient-il pas confirmer tout ce qui précède, et n'en est-il pas une vraie preuve? Il me le semble.

Je pense donc, en résumé, que dès le mois de mai 1572, et peut-être avant, on était *décidé* à la cour, à un égorgement en masse, mais que le moment précis n'en était pas fixé. Les circonstances déterminèrent ce moment, et comme tout avait été préparé, tout fut prêt.

Veuillez bien agréer, etc.

PAUL DE FÉLICE.

1. *Mémoires Est. de France*, I, 457 (éd. 1576); Crespin, *martyrs.*, fol. 788, v°, (éd. 1619), Michelet, IX, 475; H. Martin, IX, 338. — Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans* (Orléans, A. Jacob, 1836 §§, 8°), II, 2, dit même que Sorbin *apporta* les ordres du roi, et arriva à Orléans « le lundi 25 août, après l'heure de midi ». Mais, bien que ce qui dans son ouvrage concerne la Saint-Barthélemy soit traité avec un soin spécial, je dois avouer que sa seule autorité ne me suffit pas pour affirmer que Sorbin soit revenu alors à Orléans.

BIBLIOGRAPHIE

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE FRANÇAISE DE STRASBOURG

(1538-1794), PAR M. ROD. REUSS

In-8°, 146 pages.

Sous ce titre modeste, M. Rod. Reuss, qui nous offrait, il y a quelques années, une remarquable notice sur le martyr Pierre Brusly, vient de nous donner une très curieuse page d'histoire ecclésiastique dans la métropole de l'Alsace.

« L'histoire de l'Église française de Strasbourg, dit-il, peut se diviser en trois périodes. La première embrasse l'histoire de la paroisse réformée fondée par Calvin et s'étend de 1538 à 1563, époque de la clôture officielle de cette Église. La seconde reprend vers 1564 les tribulations de la paroisse réformée nouvelle, se continue par l'historique du culte réformé luthérien institué en 1680, et se termine à la suppression de tous les cultes par la Terreur. La troisième enfin comprend l'histoire tant du culte français dans la paroisse réformée que celle de l'Église française de Saint-Nicolas, depuis la réorganisation des cultes jusqu'à nos jours. »

Un intérêt particulier s'attache à la première période de cette histoire. Le grand nom de Calvin suffit à l'expliquer. Mais on éprouve ici une légère déception. On voudrait plus de détails sur le ministère du réformateur que son enseignement, ses travaux théologiques et les préoccupations de l'Église universelle, aux conférences de Francfort et de Ratisbonne, ne détournaient pas des soins à donner à une humble paroisse. Ce trait n'a été qu'indiqué par M. Viguié dans sa très belle conférence : *Calvin à Strasbourg*, où il montre si bien ce que Strasbourg dut à Calvin et ce que Calvin dut à son tour à la noble cité qui élargit son horizon intellectuel, et le rendit plus apte à l'accomplissement de sa belle mission au delà des frontières de la France et de la Suisse.

A l'éminent théologien succède un martyr, Pierre Brusly, remplacé lui-même par Valérand Poullain, élève de Mathurin Cordier, qui ne semble pas avoir hérité de la sagesse de son maître. Ce fut sous de meilleurs auspices que s'ouvrit, en 1545, le ministère de son successeur, Pierre Garnier (d'Avignon), que recommandaient une élocution facile et une solide piété. Le nombre des réfugiés français allait croissant à Strasbourg, et le culte, la liturgie, organisés par Calvin, avaient un attrait particulier pour les proscrits qui cherchaient une nouvelle patrie dans la métropole du Rhin. C'est à ce moment si prospère de la paroisse réformée que se rapporte ce curieux fragment de la correspondance d'un étudiant wallon sur le culte de l'Église française de Strasbourg :

« On chante quelque pseaulme de David ou une oraison prise du Nouveau Testament, lequel pseaulme ou oraison se chante tout ensemble, tant hommes que femmes, avec un bel accord, laquelle chose est belle à voir, car il vous fault entendre que chacun a ung livre de musique en sa main; voylà pourquoy ils ne se peuvent desborder. Je n'eus jamais pensé qu'il eust esté tant plaisant et délectable comme il est... *Je commençois à pleurer non point par tristesse mais de joye en les oiant chanter de si bon cœur comme ils chantent, rendant grâces au Seigneur qui luy a pleu les amener icy en son nom.* » Temps heureux, jours de calme et de sécurité, trop tôt interrompus par l'intolérance luthérienne personnifiée dans le ministre Jean Marbach !

Le journal de ce fougueux théologien, toujours prêt à immoler l'esprit de concorde et de paix à ses étroites formules, a fourni à M. Reuss plus d'une révélation sur cette période peu connue de l'histoire ecclésiastique strasbourgeoise. « Dans ces pages intimes où le bouillant champion du luthéranisme inscrit tout, jusqu'à ses indispositions et ses médecines, on le voit bon père et bon époux, parent consciencieux, collègue serviable en mainte occasion. On le voit aussi pointilleux sur des questions de préséance, âpre à la discussion, peu charitable dans ses jugements sur ses collègues, et si l'on peut excuser ses travers, en songeant aux faiblesses de la nature humaine, on n'est plus tenté du moins d'en faire ce petit saint que vénèrent en lui les disciples plus ou moins conséquents de son fougueux luthéranisme. »

Rien de plus triste que les démêlés, les sourdes persécutions, qui

remplissent les ministères de Garnier, d'Alexandre et d'Houlbracq, et qui doivent abréger l'existence de la paroisse réformée. L'intervention de Calvin fut impuissante à rétablir la paix, à ramener l'esprit d'union qui avait brillé d'un si pur éclat aux premiers jours de la Réforme strasbourgeoise. Les ministres français et italiens durent se résigner à signer la formule de concorde de Wittemberg, pour conserver un droit d'asile dans la cité de Sturm et de Bucer. Ils ne le firent pas sans réserve. Le vieil Houlbracq ne put se résoudre à cette capitulation de conscience. La confession d'Augsbourg allait être, selon l'énergique expression de Calvin, le nœud coulant entre les mains de Marbach pour étrangler la paroisse française. Le 19 août 1563 l'église de Saint-André fut fermée par ordre du magistrat. Le culte régulier de la paroisse fondée par Calvin demeura interrompu, ou ne s'exerça que furtivement dans des maisons particulières. Un arrêt du 20 février 1577 le supprima entièrement. Il avait vécu moins de quarante années.

Le culte français, sous forme luthérienne, ne disparut cependant pas de Strasbourg, et il y traversa bien des vicissitudes, sont savamment exposées dans l'ouvrage de M. Rod. Reuss. On y verra ce qu'il fut sous le régime inauguré par l'occupation de Louis XIV, dans le cours du XVIIIe siècle, et parmi les saturnales de la Terreur témoin de l'apostasie d'Engel. Quelques figures originales, Muller, Blessig, Haffnër, se détachent dans la dernière époque. Un échappé des temps révolutionnaires, Jean Daniel Brunner, fut le restaurateur du culte en français, et le créateur de la nouvelle paroisse française de Saint-Nicolas. Il en fut aussi le premier pasteur officiel sous le régime du 18 germinal an X. « Petit enfant, dit M. Rod. Reuss, j'ai joué bien des fois sur les genoux du vénérable vieillard. C'était mon arrière-grand-père. »

L'antique paroisse des réfugiés français a marqué dignement sa place dans la renaissance religieuse de nos jours. On ne peut que s'associer aux conclusions de son historien : « Qu'il nous soit permis, dit-il, d'exprimer en terminant les vœux les plus sincères pour l'avenir de cette Église française de Strasbourg dont nous venons de retracer le passé. Puisse-t-elle continuer à remplir sa tâche modeste mais utile au sein de notre Église d'Alsace, en restant fidèle à l'esprit de concorde et de support mutuel, sans déserter jamais la grande cause du spiritualisme chrétien ! » J. B.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES

DU XVIe SIÈCLE

Grand in-f°, livraison I à VII.

J'ai sous les yeux les sept premières livraisons des *Grandes scènes historiques du XVIe siècle* publiées sous la direction de M. Alfred Franklin, avec le concours d'écrivains présentant toutes les garanties de savoir et d'impartialité. Une introduction, qui paraîtra plus tard, nous dira les premiers essais de la gravure consacrée aux événements contemporains, et la part qui revient à Castellin dans l'œuvre connue sous le nom de Tortorel et de Périssin. (Voir l'art. *Castellin* dans la dernière livraison de la *France protestante*.) Mais nous pouvons apprécier dès à présent les mérites d'un recueil qui devient le complément indispensable des ouvrages sur la Réforme française dans sa période militante. C'est comme le journal illustré de onze années de notre histoire politique et religieuse (1559-1570).

Les livraisons imprimées avec un luxe de très bon goût, et offrant la dimension exacte des originaux, font le plus grand honneur aux presses de M. Deurbergue. L'exécution matérielle des planches, au moyen de l'héliogravure, ne laisse rien à désirer, et reproduit avec une singulière netteté l'œuvre primitive. Chaque dessin composé par un témoin, ou d'après les relations les plus authentiques, ressuscite un des actes de cette époque tragique entre toutes. Voici la mercuriale du 10 juin 1559 où se révéla la grande âme d'Anne Dubourg, et son supplice en place de Grève qui émut tout Paris. On assiste au tournois de la rue Saint-Antoine et à l'agonie de Henri II, au palais des Tournelles. Plus loin, c'est l'Assemblée des trois estats tenus le 1er janvier 1561 à Orléans, où le chancelier de L'Hôpital prononça ces grandes paroles : « A tous ces mots diaboliques : factions, séditions, luthériens, huguenots, papistes, substituons le beau nom de chrétiens ! » La scène est présidée par le jeune roi, ayant à ses côtés la reine mère, Catherine de Médicis, et son frère le duc d'Orléans, qui régna plus tard sous le nom de Henri III. On

remarque parmi les assistants la duchesse de Ferrare, acquise depuis longtemps aux sages idées de L'Hôpital.

Voici enfin le massacre de Cahors en Querçy (XIX novembre 1561), représenté avec une effrayante réalité. On y voit en effet :

« *A*. Le Corps de Logis où on estoit assemblé pour ouïr le presche, assavoir le logis de monsieur de Cabreyret. *B*. Le feu qu'on avoit mis à trois coins de la maison. *C*. La grand'porte où on les amenoit pour les tuer. *D*. Les corps morts qu'on arrangeoit du long de la rue environ de 30 à 40. *E*. Ruisseau de sang decoulant d'iceux corps. *F*. Eglise voisine où les prestres estoient qui avoient esmeu le trouble. »

A quelques mois de distance les mêmes horreurs allaient se renouveler à Vassy, à Sens, sous les auspices des Guises, et rendre la guerre civile inévitable.

Tels sont les sujets des diverses planches reproduites dans les sept premières livraisons, dont l'intérêt va grandissant de l'une à l'autre, comme les actes d'un drame qui doit successivement dévorer tous ses chefs. On se sent en présence de scènes vraies. Il y a là des détails de mœurs, de costumes, d'ameublement qui prêtent à la réalité un relief étonnant. On ne s'étonne pas du succès que ces planches obtinrent au XVIe siècle, où elles furent popularisées par de nombreuses éditions, et de la faveur qu'elles devaient retrouver de nos jours. Le texte qui les accompagne, signé des noms de MM. A. Franklin, Michel Nicolas, Cléophas Dareste, Baudry, etc., est un modèle d'exactitude historique, et donne ainsi un nouveau prix à ce beau recueil. Ce sont là de rares éléments de succès, et nous ne doutons pas que le public d'élite auquel est destiné cet ouvrage, n'accorde au vaillant éditeur qui justifie si bien sa devise : *De bien en mieux!* les sympathiques encouragements qui lui sont dus.

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres, et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1881